

Zeitschrift:	Revue de linguistique romane
Herausgeber:	Société de Linguistique Romane
Band:	72 (2008)
Heft:	287-288
Artikel:	Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIIIe siècle
Autor:	Glessgen, Martin-Dietrich
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-400143

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIII^e siècle

1. Cadre de la recherche et interrogations

La question des ‘lieux d’écriture’ nous intrigue depuis que nous avons entrepris, en 1999, nos recherches sur les sources documentaires en langue d’oïl¹. Nous n’avions pas imaginé alors combien ce tonneau, une fois ouvert, allait s’élargir pour révéler un monde véritablement nouveau, à peine exploré par la linguistique historique. Malgré la qualité et l’envergure des études scriptologiques existantes, celles-ci restent largement en retrait en comparaison avec les milliers d’études portant depuis le XIX^e siècle sur les seuls textes littéraires de l’ancienne langue. Le domaine des chartes et des autres textes documentaires n’est pas un objet d’observation comme les traités de fauconnerie ou les démonstratifs dans l’ancienne langue, mais il s’agit bien d’un univers linguistique à part entière qui se prête à de multiples recherches thématiques.

Les larges dimensions de cet univers, jusqu’ici insoupçonnées, sont à l’origine du développement tentaculaire de nos propres recherches: le développement du logiciel *Phoenix* pour l’édition et l’analyse de textes médiévaux complexes, l’édition concrète des *Plus anciens documents linguistiques de la France* en collaboration avec Françoise Vielliard, Paul Videsott et Olivier Guyotjeannin, et l’étude linguistique de ces documents, liée à la réflexion sur le rôle de la langue et des chartes en tant que formes médiales dans leur contexte pragmatique².

Actuellement, les premières éditions de chartes lorraines et champa-noises sont mises en lignes, accompagnées des photos (*recto* et *verso*) des documents³. Il s’agit des corpus de la Meurthe-et-Moselle, analysé par la

¹ Nous l’avons déjà évoquée dans notre tout premier article à ce sujet (cf. Gleßgen 2001, 283-285).

² Cf. la présentation de l’architecture de ces projets: Gleßgen (s.p.).

³ Dans un premier temps, les éditions sont placées sur la page de la médiévistique de Zurich (<www.mediaevistik.uzh.ch>); elles sont aussi accessibles par un lien à partir du site de l’Ecole Nationale des Chartes (<www.enc.sorbonne.fr>).

suite ici, de la Meuse, de la Marne et de la Haute-Marne. La mise en ligne des bases de données lexicologique et graphématisante évolutives suivra au cours de l'année 2009, à commencer par la dernière puisqu'elle réunit les matériaux empiriques de la présente recherche.

Nos travaux pour cette première étude monographique ont débuté vers la fin de l'année 2001 par un sondage sur les chartes de la Meurthe-et-Moselle comportant une dizaine de paramètres linguistiques (cf. Gleßgen 2005, 103-106). Notre idée était de combiner les deux méthodologies scriptologique et paléographique. La scriptologie établit un lien entre l'état linguistique des documents (plus précisément l'état de leurs formes graphiques et morphologiques) et l'endroit ou la région d'où ils proviennent⁴; la tradition paléographique, en revanche, s'attache à la reconnaissance de scribes individuels ou de *scriptoria* définis à travers les caractéristiques externes des manuscrits⁵. La combinaison des aspects externes et linguistiques devait mener, dans notre pensée, à l'identification des *scriptoria* ou chancelleries, à savoir des ‘lieux d’écriture’. Ces ‘lieux d’écriture’ devaient disposer alors d’une identité reconnaissable et englober les différents scribes qui y étaient rattachés à un moment historique donné, et ce compte tenu de la fréquente circulation des scribes entre différents endroits.

Si notre analyse combine les deux traditions, scriptologique et paléographique, la part linguistique demeure infiniment plus présente que la part paléographique, ne serait-ce que parce que seule la linguistique permet de véritables quantifications.

Les chartes originales fournissent un domaine d’observation exceptionnel pour une étude de ce type puisque leurs caractéristiques externes (mise en page, calligraphie, forme et qualité du parchemin, mode de scellement) proviennent du même contexte de genèse que leurs caractéristiques internes (l’état linguistique et le contenu textuel). Le processus de copie, habituel pour les textes littéraires et les textes d’un savoir spéci-

⁴ Cf. l'excellent aperçu sur la tradition de la scriptologie chez H. Völker (2003, 9-79): cette tradition a mis en avant les notions de régionalité et de localité, mais pris en considération seulement de manière très sporadique l'action d'un lieu d'écriture défini.

⁵ Si les identifications paléographiques de Bernhard Bischoff, par exemple, ont misé autant sur les mains individuelles que sur des lieux d’écriture, en ligne générale, ce courant a fortement favorisé l’identification de scribes individuels; cf. les contributions dans Gärtner/Holtus/Rapp/Völker 2001 et dans Gärtner/Holtus 2005.

lisé, dissout ce lien immédiat et anéantit toutes les caractéristiques externes. Celles-ci répondent alors au moment de la copie et non plus à celui de la première rédaction du texte. Par ailleurs, les chartes connaissent un ancrage pragmatique immédiat, ce qui permet de s'interroger plus précisément sur les finalités envisagées lors de leur rédaction.

Toutes ces choses sont plus vite dites que faites : la linguistique historique demande des efforts empiriques titaniques avant de permettre des interprétations plus abstraites et plus générales. Après nos premiers sondages, nous avons dû reprendre d'abord l'édition électronique de nos chartes pour assurer pleinement les transcriptions dans le détail ; nous avons précisé nos interrogations scriptologiques et développé les outils informatiques pour les mettre en œuvre⁶ ; nous avons entrepris l'étude lexicale du corpus pour garantir une meilleure compréhension des textes⁷ ; enfin, nous avons analysé en détail un certain nombre de chartes pour pouvoir établir les liens existant entre leur contexte de genèse et leurs formes linguistiques⁸. Une quinzaine de personnes, étudiants, collaborateurs et collègues, participent depuis 2001 à ces entreprises diverses, qui n'auraient pu être menées à bien sans d'importantes aides financières à travers ces années⁹, notamment de la part du Fonds National Suisse (FNS). Le pronom ‘nous’ sera donc utilisé dans cette étude aussi souvent dans le sens d'un vrai pluriel que dans le sens singulier de l'auteur de ces lignes.

Mais malgré les lourdeurs indéniables de notre recherche, celle-ci nous a semblé nécessaire, d'autant plus que la méthodologie développée ici peut s'appliquer aussi bien à d'autres genres textuels et à des copies. Étant donné que leur étude demanderait la prise en considération de davantage de paramètres, nous étions de l'avis qu'il valait mieux commencer par des documents originaux pour sonder le terrain. Par ailleurs, les

⁶ Notre programme *Phoenix* a été développé en collaboration avec les programmeurs Matthias Osthof et Matthias Kopp.

⁷ Nous avons développé à cette fin dans le cadre de *Phoenix* une base de données lexicologique qui est utilisée par Julia Alletsgruber dans sa thèse sur le vocabulaire agricole (cf. Alletsgruber [en prép.]).

⁸ Cf. les indications *infra* dans l'annexe 2.

⁹ Cf. pour toutes les étapes et publications antécédantes et pour les personnes impliquées dans le projet Gleßgen (s.p.), de même que la page web des *Plus anciens documents linguistiques de la France*, qui rendra aussi compte des apports et de l'aide précieuse que nous avons reçus de très nombreux collègues et amis (cf. *supra* n. 3) ; nous souhaiterions néanmoins remercier ici notre ami Gilles Roques de sa relecture *in extremis* de ce texte et notre élève Dumitru Chihaï de ses conseils toujours avisés sur l'analyse paléographique des chartes.

efforts déployés n'avaient pas pour unique objectif d'étudier les lieux d'écriture mais aussi de préparer un nombre important de chartes, par l'édition et quelques analyses ciblées, en vue de leur exploitation linguistique. Nous sommes convaincu que les textes documentaires doivent entrer dans l'inventaire de référence de l'historiographie linguistique et nous sommes conscient de l'énergie à investir en amont pour y parvenir. Dans le même ordre d'idées, il nous semble indispensable d'intégrer les outils informatiques et statistiques en linguistique, même si cela demande un travail complémentaire.

Enfin, nous avons découvert au cours de notre étude l'intérêt du concept de la médialité pour la recherche en linguistique historique ; celui-ci ne s'arrête pas à la matérialité des processus communicatifs (manuscrits sur parchemin et sur papier, livres imprimés, radio, films, ordinateurs, internet) mais il englobe l'intégralité d'une situation communicative avec toutes ses implications pragmatiques ('situation médiale'). La langue et les genres textuels qui concrétisent l'énonciation en tant que systèmes sémiotiques fonctionnent comme des intermédiaires entre les hommes qui se trouvent dans un contexte communicatif défini. La langue et les genres (dans notre cas, les chartes) interviennent donc en même temps en tant qu'acteurs et catalyseurs dans la constitution de relations sociales mais aussi, d'un point de vue cognitif, dans l'élaboration de nouveaux concepts. Cette conception de la médialité intègre autant l'opposition entre l'écrit et l'oral que l'idée d'une médialité matérielle, en ajoutant toutefois une plus forte contextualisation¹⁰.

Étant donné l'importance et la diversité des perspectives ouvertes par cette conception, nous avons jugé pertinent d'envisager une étude de cas qui s'inscrive dans cette logique nouvelle. Le genre des chartes (originales) a la caractéristique d'allier une grande part de contenu linguistique à des éléments externes saillants, sachant que ces documents étaient destinés à agir aussi par leur matérialité, par la mise en page et par la calligraphie. Les chartes originales permettent par conséquent d'étudier en détail une 'situation médialisée' particulière. Il devient possible par là de cerner le rôle de la forme linguistique dans de tels processus et d'étudier sous un nouvel angle l'impact médial de la parole écrite.

Ainsi, la présente étude sur les lieux d'écriture se veut une entrée en matière dans l'univers des textes documentaires, à l'aide des outils infor-

¹⁰ Cf. la mise au point des différents concepts de 'médialité' chez Chr. Kiening 2007.

matiques et dans l'optique d'une action médialisée de la langue et des genres textuels. L'identification des lieux d'écriture qui sont à l'origine de la rédaction des documents étudiés représente la cheville ouvrière de notre projet: dans l'action d'un rédacteur défini se concentre le processus de la mise en forme et en langue d'une interaction sociale et cognitive. Nous développerons cette idée dans le prochain chapitre.

2. *Les lieux d'écriture*

2.1. *Les lieux d'écriture dans l'histoire de l'écrit*

Les évolutions et les élaborations de la langue écrite ont comme ‘lieu’ immédiat les textes écrits dont la rédaction dépend toutefois d'une oralité omniprésente et de contextes pragmatiques définis. L'écrit développe ses qualités de condensation, de complexification et de transmission dans l'espace et dans le temps et joue par conséquent un rôle catalytique dans les processus d'élaboration linguistique.

En Occident, l'histoire du deuxième millénaire connaît une élaboration linguistique sans pareil qui gagne en diversité et en puissance à travers les siècles (Gleßgen 2007, 331-382). Les textes écrits n'émanent de personnages ‘privés’ qu'au cours de ce processus, par le développement des villes et par l'alphabetisation croissante des individus; pendant tout le Moyen Âge, ils restent rattachés dans leur genèse et dans leur action aux institutions et aux villes: aux *scriptoria* ecclésiastiques et aux chancelleries principales ou encore aux institutions urbaines et aux scribes, notaires et commerçants rattachés pour la plupart à des villes données.

La production écrite médiévale provient dans son intégralité de ce réseau de scripturalité à tendance supra-individuelle: tous les genres textuels, tous les originaux et toutes les copies ont été rédigés dans les ‘lieux’ définis et définissables des institutions et des villes. Un rédacteur donné peut avoir produit une diversité notable de genres différents dont la genèse est alors liée à un même contexte. Le paramètre des ‘lieux d'écriture’ se trouve donc en décalage par rapport aux genres et traditions textuelles avec les adaptations et traductions qui les caractérisent.

Jusqu'à présent, l'historiographie linguistique de la Romania n'a pas intégré la dimension des ‘lieux d'écriture’, difficiles à cerner et à identifier. S'il existe une tradition certaine d'études dédiées à des scribes individuels, la catégorie plus abstraite des institutions englobant plusieurs scribes n'a jamais été définie ni considérée comme éventuellement déterminante dans l'histoire de la langue écrite.

Or, comme nous l'avons vu, les chartes originales fournissent un point de départ particulièrement heureux pour identifier des institutions responsables pour leur rédaction. Cette approche met naturellement l'accent sur les *scriptoria* et les chancelleries, plus que sur l'action des villes, puisque les commerçants ne rédigeaient pas de documents juridiques comme les chartes. Mais les institutions de l'écrit étaient en même temps les noyaux de la formation à l'écriture et ont joué par conséquent, dans la durée, un rôle important.

Il s'agit, bien entendu, d'une dimension, qui ne se définira pas prioritairement comme spatiale : une même ville peut héberger un *scriptorium* ecclésiastique, une chancellerie laïque et un nombre non négligeable de scribes en dehors de ces institutions ; ce sont alors plusieurs 'lieux d'écriture', localisés en un même endroit géographique, mais connaissant, comme nous le verrons, des caractéristiques linguistiques différentes.

2.2. *Les lieux d'écriture dans les chartes*

Les chartes sont des textes généralement datés et souvent transmis sous leur forme originale. Naturellement, il existe aussi de nombreuses copies de chartes – déclarées en tant que telles ou non déclarées –, des *vidimus*, des faux et des compilations de copies, à savoir les cartulaires, réunissant des documents bien plus anciens ou encore des actes traduits du latin dans une langue vernaculaire, souvent de façon implicite. Les chartes ne sont donc pas un genre qui ne nécessiterait pas de critique textuelle. Mais étant donné le nombre infini de chartes vernaculaires dans la Romania depuis le XIV^e siècle (Gleßgen 2001), il est facile de constituer des corpus importants de textes datés et originaux.

Notre choix de nous concentrer, dans la tradition de Clovis Brunel et de Jacques Monfrin, sur les plus anciennes chartes est essentiellement dicté par la volonté de documenter les débuts de la constitution de ce genre textuel en langue vernaculaire et de ses formes linguistiques. Mais dès le XIII^e siècle, le nombre de documents disponibles en français dépasse les possibilités d'une documentation exhaustive (ib.).

Comme nous l'avons déjà dit, nous ne considérons pas les originaux comme les seuls objets pertinents pour l'analyse linguistique ; ils créent simplement la possibilité d'établir un lien immédiat entre les caractéristiques externes et internes des documents, ce qui est fondamental pour l'identification des lieux d'écriture et de leurs caractéristiques. Notre corpus contient d'ailleurs un certain nombre de copies contemporaines – identifiées grâce aux fautes de copie – que nous n'avons pas éliminées parce que nous considérons que le contexte de genèse est resté intact (cf. *infra* 2.5.).

Une autre qualité essentielle des chartes du domaine d'oïl réside dans le fait qu'elles connaissent une bonne distribution dans l'espace et dans le diasystème de l'écrit. À travers elles, il est donc possible d'accéder à de nombreux lieux d'écriture différents et d'une importance très variable. Cette caractéristique vaut pleinement pour la Galloromania, mais elle n'est pas pan-romane ; dans l'Ibéroromania, par exemple, les phénomènes de standardisation linguistique dans les chancelleries réduisent la variance diatopique et diastratique dès les époques anciennes et dans l'Italoromania, les chartes vernaculaires sont bien postérieures et devront donc être considérées parallèlement à la scripturalité liée au commerce (cf. Videsott 2009).

Malheureusement, les chartes latines ou romanes ne nomment en principe pas le rédacteur qui les a écrites. Elles mentionnent toutefois l'auteur et permettent d'identifier le disposant, les bénéficiaires de l'acte et du document écrit, de même que le destinataire de la charte. Il est possible que l'un de ces personnages soit le rédacteur, mais il est également possible que la charte ait été rédigée par une institution, la plupart du temps ecclésiastique, dont le nom n'apparaît ni dans le document ni dans sa transmission. De nombreuses études ont anciennement supposé l'identité entre l'auteur d'une charte (*Ge, Hanris, cuens de Bar... [ch. 12, 1]*) et son rédacteur. Nous verrons que dans notre corpus cette identité n'existe que dans la moitié des cas (cf. *infra* 6.2.).

Si les chartes sont datées, nous avons donc vu qu'elles ne sont pas localisées, au moins d'un point de vue linguistique. Pour répondre à la nécessité d'une localisation, un certain nombre d'études se sont attachées à l'identification de scribes individuels, tâche très utile mais qui suppose une documentation très dense et un travail paléographique très poussé. Plus récemment, l'on a essayé de définir la portée communicative des chartes, à partir de leur contenu et des personnages mentionnés dans le document (cf. Völker 2003, 134-142) ; cette dimension est plus aisée à définir que la reconnaissance des scribes individuels et, même si elle reste peu précise, elle donne des orientations réelles, y compris pour des documents rédigés en latin. Il nous semble toutefois que l'entité la plus déterminante pour la 'localisation' d'un document juridique est l'institution de laquelle celui-ci émane.

Une institution en tant que 'lieu d'écriture' englobe les scribes individuels et prend en considération la portée communicative d'un document donné dans l'espace et dans le temps ; mais, selon nous, elle permet de surcroît une meilleure structuration des phénomènes linguistiques. En

dernière instance, nous supposons que les lieux d'écriture représentent le cadre de référence le plus pertinent pour la genèse des documents médiévaux.

Si notre supposition est juste, cela pourrait toutefois paraître surprenant que le rédacteur ne soit jamais mentionné dans les textes. Nous expliquons cette contradiction seulement apparente par la nature des phénomènes de l'écrit et des genres médiévaux : il n'est, en effet, pas rare que des facteurs déterminants ne soient pas explicités. Les hommes de l'époque savaient pourquoi ils rédigeaient des chartes et n'avaient nullement besoin d'afficher leurs raisons, parfois malhonnêtes ; au contraire même, cela aurait pu nuire à la portée de ces textes dont l'action se nourrissait entre autres du non-dit et de la rétention d'informations. Nous avons donc considéré que l'absence de mention explicite d'un rédacteur ou d'un lieu d'écriture ne constituait pas une raison forte pour ne pas essayer d'identifier celui-ci et nous nous sommes posé la question de savoir comment une telle identification était concrètement possible.

2.3. L'hypothèse de travail sur l'existence des lieux d'écriture

Le premier problème dans l'identification des lieux d'écriture est d'ordre épistémologique : il faut savoir si ces 'lieux' disposent réellement d'une physionomie linguistique propre ou si les formes linguistiques des chartes dépendent seulement d'autres paramètres (les scribes, les régions, les genres textuels). Pour pouvoir apporter une réponse à cette question, il est nécessaire de postuler *a priori* une telle physionomie et de soumettre les documents à l'analyse pour voir si des caractéristiques linguistiques se dessinent autour d'éventuels lieux d'écriture. Au cas où le résultat d'une telle étude serait une distribution contingente des variables linguistiques, l'hypothèse serait falsifiée ; si la distribution suivait des logiques reconnaissables, l'hypothèse s'avérerait juste.

Dans cette optique, nous avons retenu comme hypothèse de travail qu'il existe une certaine homogénéité linguistique à l'intérieur d'un lieu d'écriture et que les *scriptoria* et chancelleries soumettaient alors leurs scribes à une certaine discipline linguistique et paléographique. Sans pouvoir étudier cette question ici, une telle discipline nous semble *a priori* plus présente dans des textes de type juridique que dans d'autres genres textuels, dont la rédaction s'inscrivait dans une situation médiale radicalement différente, avec d'autres intervenants, d'autres finalités pragmatiques et avec une autre portée communicative. Notre hypothèse de travail suppose enfin qu'il existe un lien entre la forme linguistique choisie d'un lieu

d'écriture et l'image identitaire du plus haut représentant de ce lieu, qu'il s'agisse d'un évêque, d'un abbé, d'un prince, d'un seigneur ou encore d'un scribe de ville ou d'un curé de village.

Si notre hypothèse s'avère juste, l'historiographie linguistique dispose d'une nouvelle entité afin de mieux cerner le paysage de l'écrit; dans le cas inverse, nous devons infirmer l'une de nos hypothèses favorites. L'in sécurité dans cette question fondamentale a notablement compliqué notre recherche: nous n'avions pas de point de repère préétabli pour nos classements, ce qui nous a obligé à faire de nombreux sondages qui n'ont pas tous été utiles. Une telle enquête supposait également une discipline extrême dans la véracité scientifique: chaque détail omis ou interprété à mauvais escient pouvait faire basculer la construction entière. C'est la raison essentielle pour laquelle nous avons d'abord établi une méthode de travail grâce à nos sondages et que nous avons appliquée ensuite cette méthode sur les documents dans leur état initial, en documentant le processus de recherche à chacune de ses étapes.

2.4. Les paramètres de description des chartes

La réflexion sur l'existence et l'identité des lieux d'écriture suppose la description des caractéristiques externes et internes de chaque charte. Nous disposons essentiellement de trois types d'informations :

(1) Les paramètres externes : ceux-ci concernent surtout les éléments paléographiques (la mise en page, l'écriture et la matérialité y inclus le mode de scellement); dans une moindre mesure intervient le lieu de conservation actuel de la charte qui fournit des informations sur le destinataire et la transmission du document. Tous ces éléments contiennent des indices sur le lieu et le contexte de genèse du document. Comme nous l'avons dit, ces informations disparaissent intégralement lors d'une copie du texte, puisque celle-ci anéantit non pas le contenu mais la matérialité du document original et les remplace par celles qui sont caractéristiques du moment et du processus de la copie.

(2) Les paramètres internes non-linguistiques : il s'agit des protagonistes qui apparaissent dans les chartes, l'auteur du document (annoncé au début), le disposant (ou 'auteur de l'acte juridique'), le sigillant, le bénéficiaire de l'acte juridique et de la rédaction de la charte. Comme nous l'avons déjà dit, tous ces personnages constituent avec le destinataire le noyau premier pour la recherche d'un rédacteur potentiel. Il est légitime de supposer qu'une charte ait pu être rédigée par un scribe travaillant pour une des personnes ou institutions qui interviennent dans cet acte.

S'ajoutent les éléments de contenu, le cadre politique et socioculturel dans lequel se place le document, qui peut fournir des renseignements précieux pour la genèse de celui-ci.

Dans un premier temps, nous avons retenu, dans les tableaux analytiques accompagnant chaque charte, l'auteur, le sigillant, le lieu de conservation et le bénéficiaire de la rédaction de la charte (plus important pour nous que le bénéficiaire de l'acte, cf. *infra* 3.1.1.). Ensuite, nous nous sommes posé pour chaque charte la question de savoir qui, parmi les protagonistes, aurait été en mesure de produire le document en question, ce qui suppose chez ce personnage un certain savoir spécialisé et certains moyens financiers (cf. ib.). Nous avons fait intervenir ici dans une mesure encore restreinte des éléments de contenu, dont la description demande en partie des recherches historiques complémentaires.

Les critères internes mais non-linguistiques sont plus stables dans le processus de copie d'une charte que les éléments externes (qui disparaissent) et les éléments linguistiques (plus fortement soumis à des variations); pour d'autres genres textuels, ils peuvent toutefois varier considérablement.

(3) Les paramètres internes linguistiques : notre point de départ est la variation de type diatopique (concrètement : les éléments régionaux) et diastratique (les latinismes). Ces variations sont omniprésentes dans la Galloromanía autant que dans l'Italoromanía jusqu'au début du XVI^e siècle. Elles ne nous intéressent pas, bien entendu, en tant que telles, mais en tant que paramètres qui permettent le regroupement physionomique des documents. Nous verrons que les caractéristiques diatopiques prennent une valeur diastratique et diaphasique à l'intérieur des chartes et d'un 'lieu d'écriture' définis. La forte variation dans les formes graphiques et morphologiques dans les documents vernaculaires apporte un outil d'évaluation essentiel par rapport aux textes latins que nous n'avons pas pris en considération dans cette recherche, essentiellement pour cette raison (mais cf. *infra* n. 17).

2.5. *Le corpus et le cheminement de l'analyse*

Le corpus de chartes étudiées ici est la collection des plus anciens documents en français conservés dans le département de la Meurthe-et-Moselle, qui comprend 289 chartes rédigées entre 1232 et 1265 ; sa première édition, de très bonne qualité, a été réalisée par Michel Arnod dans le cadre de sa thèse de troisième cycle, conservée sous forme dactylographiée à Nancy. En accord avec M. Arnod, nous avons repris son édition,

en collationnant à plusieurs reprises les transcriptions grâce aux photos faites par le photographe des A.D. Cette collation a été réalisée au cours de ces dernières années par nous-même, Dumitru Chihaï, Frédérique Gisquet et Delphine Harmand, tous anciens étudiants de Strasbourg. Elle a permis un certain nombre de corrections nécessaires et l'introduction des nouveaux critères d'éditions que nous avons élaborés pour la collection des *Plus anciens documents linguistiques de la France* (cf. Gleßgen 2005). Les divers sondages et enquêtes linguistiques ont mené ensuite à d'autres corrections, ainsi qu'à l'identification d'un certain nombre de copies contemporaines¹¹. Cette édition électronique, vue, revue et attentivement balisée dans un format xml, nous a servi de base pour la présente étude.

Nous n'avons pas pris en considération, dans un premier temps, les corpus des départements voisins, même si cela aurait apporté de nouveaux éléments au dossier. Nous avons voulu éviter des interférences dans les recherches des différents auteurs de ces corpus parallèles et nous craignions aussi d'être dépassé par la masse de la matière.

À partir des 289 chartes en question, nous avons procédé d'abord à une analyse extra-linguistique (chap. 3) pour permettre un premier regroupement des documents et ensuite à une analyse linguistique en deux étapes (chap. 4 et 5) pour évaluer la cohérence de nos premiers résultats. La recherche sur les lieux d'écriture a été considérablement compliquée par la nécessité d'un aller-retour constant entre les différents paramètres : si les éléments extérieurs à la langue plaident pour une première identification d'un lieu d'écriture, les caractéristiques linguistiques peuvent ensuite confirmer ou corriger cette identification, de ce fait les éléments paléographiques doivent être éventuellement de nouveau soumis à l'examen, en prenant en considération les éléments historiques, enfin l'analyse linguistique doit être affinée, etc. La linguistique variationnelle historique demande une attention constante à d'éventuelles contradictions. Sur tous les plans, la description des chartes procède par une approximation par étapes, dans laquelle le palier dernièrement atteint sert de repère. Cette méthode demande une rigueur constante, mais elle présente l'intérêt de fournir des résultats parfois surprenants.

¹¹ Cela vaut certainement pour les ch. 55, 66, 68, 102, 105, 182 et 250 ; cf. aussi *infra* 4.4.4. pour la ch. 132. La charte 286, en revanche, correspond à une copie d'au moins un siècle postérieur à la date indiquée ; nous l'avons par conséquent retranchée de notre corpus (cf. toutefois *infra* 2.3.6.). La ch. 248, enfin, semble être elle aussi une copie plus tardive, même si elle est bien antérieure à la ch. 286 ; nous ne l'avons pas exclue du corpus, mais nous ne l'avons pas prise en considération pour nos interrogations sur les lieux d'écriture.

3. Analyse extra-linguistique

3.1. Les paramètres de la description extra-linguistique

3.1.1. Les rédacteurs potentiels

Les paramètres extra-linguistiques, qui permettent une description physionomique des chartes, concernent autant des éléments externes qu'internes. Le point de départ pour notre analyse est, en effet, un paramètre interne : les protagonistes de la charte.

Comme nous l'avons déjà dit, les rédacteurs potentiels d'une charte se recrutent en premier lieu parmi les personnages mentionnés dans le document : l'auteur ou le disposant, le bénéficiaire ou d'autres acteurs majeurs de l'action juridique. L'auteur joue un rôle primordial dans la validité de la charte qui dépend directement de son prestige personnel. Le disposant, ou auteur de l'acte juridique, peut être identique ou différent de l'auteur en tant que tel ; son rôle est essentiel pour les contenus de la charte. Le bénéficiaire du document est plus difficile à déterminer : c'est le parti qui a tiré le plus grand profit de la rédaction de la charte (comme preuve ou témoignage d'un acte juridique) ; il peut être identique ou différent du bénéficiaire de l'acte juridique, à son tour toutefois moins important dans notre contexte. Le bénéficiaire du document est le personnage qui a le plus de raisons pour souhaiter qu'une charte soit rédigée ; il peut par conséquent l'avoir rédigée lui-même, même si la valeur de la charte comme preuve est supérieure si elle est a été rédigée par un autre protagoniste du scénario.

Les protagonistes de la charte ont un accès plus ou moins facile à l'écrit, ce qui rend leur intervention plus ou moins probable. Certains protagonistes disposent d'un *scriptorium* ou d'une chancellerie constitués, d'autres peuvent faire appel à un scribe personnel, d'autres encore à un scribe libre ; enfin, il y a des protagonistes, comme des paysans, pour lesquels même cette dernière opération serait difficile.

Les différents rôles des protagonistes d'une charte ne présagent rien, *a priori*, sur le rédacteur réel de celle-ci. Dans tout cas concret, il est nécessaire de considérer toutes les options possibles. Comme nous l'avons dit, il est même possible que la charte ait été rédigée par une tierce instance, sans que ceci soit reconnaissable à première vue ; il faut prendre en considération dans tous les cas une sous-traitance possible, au moins jusqu'à l'identification positive d'un rédacteur (cf. *infra* 3.2.1. n° 3).

La transmission matérielle du document constitue le deuxième paramètre externe, qui peut avoir un intérêt certain pour identifier le rédac-

teur : l'institution qui a conservé la charte et qui peut être identique au destinataire du document peut toujours avoir été celle qui l'a rédigée. L'importance de ce paramètre est impossible à déterminer de manière globale, mais il est certainement utile de prendre en considération l'institution dans les fonds d'archives de laquelle se trouve un document donné.

Le contenu précis de la charte, le type de contrat et la constellation des protagonistes fournissent des renseignements complémentaires qui peuvent être, dans certains cas, d'une grande utilité.

Sur la base de ces raisonnements, nous avons retenu, lors de la toute première étape de notre étude d'identification, les noms des protagonistes pour chacune des chartes. Nous avons regroupé en cela tous les représentants d'une même institution sous une seule entrée, en retenant, par exemple, le qualificatif « DLorr » (= duc de Lorraine) pour Mathieu II, pour son fils et successeur Ferri III et pour sa femme Catherine qui garantissait l'intérim de la succession ; ou encore, en regroupant l'évêque, le chapitre et l'officialité de Toul sous la seule entrée « EpToul ».

Les éléments qui nous ont semblé, après quelques sondages, les plus probants étaient l'auteur et le bénéficiaire de la charte, de même que le lieu de sa conservation (éventuellement identique avec le destinataire). Nous nous sommes donc concentré sur ces trois types de protagonistes et avons regroupé en de petits ensembles toutes les chartes dans lesquelles une institution ou un personnage définis apparaissaient dans un de ces trois rôles. Puisque la plupart des chartes connaissent des protagonistes différents pour au moins deux de ces trois rôles, elles ont été rangées parallèlement en plusieurs sous-ensembles.

3.1.2. La combinaison des éléments de contenu avec les facteurs paléographiques

La paléographie a fourni au début de notre étude les informations de loin les plus probantes pour une identification de rédacteur. Pour arriver à cette conclusion, nous avons étudié chacun des sous-ensembles constitués autour des différents rédacteurs potentiels en relevant d'éventuelles ressemblances paléographiques parmi les chartes en question. Nous avons pris en considération la taille et la forme du parchemin, la qualité de sa préparation, le mode de scellement, la mise en page du texte, enfin la calligraphie (ductus et ornements) et les éléments de structuration du texte.

Même si les données paléographiques sont extrêmement difficiles à segmenter et à décrire de manière abstraite, il est possible d'opérer des

rapprochements dans un corpus consistant de documents. Voici trois exemples pour illustrer la manière dont nous avons combiné les différents facteurs extralinguistiques pertinents :

= ch. 3

Protagonistes : la charte annonce comme auteur le seigneur Gobert d'Apremont ; le bénéficiaire de la rédaction est certainement le comte Henri II de Bar ; le document est conservé aujourd'hui dans les layettes ducales (héritières des comtes de Bar). Nous sommes donc en face de deux protagonistes qui se proposent comme rédacteurs potentiels, le seigneur d'Apremont (SApremont) et le comte de Bar (CBar).

Paléographie : la charte est scellée sur double queue (comme toutes les chartes des CBar) ; sa mise en page est dominée (espaces en haut et à gauche, pas d'égalisation à droite, là encore une caractéristique que nous retrouverons dans presque tous les documents des CBar) ; la calligraphie est une cursive très maîtrisée (grands espaces entre les mots et entre les lignes, petites lettres régulières). Le document suppose de toute évidence l'intervention d'un scribe expérimenté, ce qui plaide plus pour le CBar que pour le SApremont. La prise en considération d'une soixantaine de chartes qui font intervenir le CBar comme protagoniste permet un rapprochement sûr avec ce rédacteur. Ce rapprochement n'a pas nécessité d'entrer dans le détail de la description des formes calligraphiques des lettres individuelles.

= ch. 4

Cette charte oppose l'évêque de Metz (auteur) et le seigneur [Geofroi] d'Apremont (bénéficiaire). L'écriture est très cursive, mais en même temps dominée. Sans entrer plus dans le détail, la charte peut avoir été rédigée par chacun des deux protagonistes.

= ch. 7

Charte d'apparat, rédigée avec une écriture livresque des plus soignées (cf. *infra* ill. 4). Un tel document ne peut pas provenir de la plume d'un scribe travaillant pour le seigneur de Commercy (un des 'autres acteurs' principaux de l'action juridique), mais doit être l'œuvre du *scriptorium* de l'évêque de Toul (cf. *infra* 3.2.1. n° 1).

De cette manière, nous avons parcouru les 289 chartes du corpus, toujours en retenant les protagonistes et la transmission comme éléments les plus facilement identifiables pour opérer des premiers regroupements et

en comparant ensuite les photographies des documents pour identifier des ressemblances dans leur mise en page et écriture. C'était, bien entendu, un travail délicat et prenant, qui nous a occupé d'abord en été 2001 et de nouveau, pendant plusieurs mois, en été 2007.

Le problème autant logique que pratique résidait dans le fait qu'aucune des données dont nous disposons n'indiquait avec sécurité le rédacteur ; il faut toujours faire intervenir plusieurs facteurs, dont chacun isolément ne constitue qu'un indice. Mais si un rédacteur potentiel intervient dans une série de cinq chartes dont la calligraphie permet un rapprochement certain et si aucun des autres rédacteurs potentiels de notre corpus n'est présent dans l'une ou l'autre de ces cinq chartes, il est possible d'établir un noyau de documents identifiés. À partir de ce noyau, l'on peut extraire des caractéristiques de mise en page et de calligraphie qui se retrouvent éventuellement dans d'autres documents à rapprocher alors de l'ensemble déjà constitué.

Toute cette opération postule, comme nous l'avions dit, une cohérence dans les choix paléographiques d'un lieu d'écriture. Notre analyse montre en effet que la forme et la préparation du parchemin, la mise en page, le mode de scellement, de même que les ornements, dépassent les scribes individuels et deviennent caractéristiques pour un *scriptorium* à une époque donnée. Cela est moins vrai pour les formes de lettres individuelles, mais même si un lieu d'écriture peut accueillir des calligraphies assez hétérogènes, il connaît, au moins dans notre corpus, une tendance à l'homogénéisation.

3.2. *Les lieux d'écriture identifiés*

Dans l'analyse paléographique, nous nous sommes concentré sur les cinq ensembles les plus importants, les plus faciles à cerner et les plus significatifs : les trois évêchés (Toul, Metz et Verdun), le duc de Lorraine et le comte de Bar. Par la suite, nous avons regroupé les différents autres rédacteurs ecclésiastiques et laïques en sous-ensembles. En tout, cette première analyse nous a amené à retenir pour 76 % des chartes un 'lieu' de rédaction plus ou moins spécifique (219/289 ch.) ; un peu plus de la moitié d'entre elles (113/220 ch.) ont été attribuées dans un premier temps aux trois évêchés (Toul 19, Metz 11, Verdun 11 ch.) et aux chancelleries des ducs de Lorraine (31 ch.) et des comtes de Bar (41 ch.) ; un peu moins d'un quart semblait provenir des *scriptoria abbatiales* (50 ch. dont 27 de cinq institutions), le dernier quart de scribes travaillant pour un seigneur mineur (43 ch.) ou pour une église paroissiale (9 ch.).

Il s'agit, bien entendu, d'un premier regroupement dont la cohérence a été soumise ensuite à un examen linguistique en plusieurs étapes. Sans vouloir anticiper sur nos résultats, mais pour éviter des malentendus lors de la lecture, nous pouvons dire que les chiffres, de même que les regroupements concrets, ont évolué tout au long de notre analyse ; en fin de parcours, nous avons pu identifier un lieu de rédaction défini pour 259 de nos chartes, dont 52 proviennent des *scriptoria* épiscopaux (Toul 20, Metz 20, Verdun 12), 37 de la chancellerie des ducs de Lorraine et 38 de celles de comtes de Bar (en tout 127 des 259 chartes identifiées).

Nous retracerons par la suite plus en détail nos réflexions concernant les évêchés de Toul et de Metz pour expliquer notre procédure ; suivront, plus brièvement, les résultats de l'examen paléographique pour les trois autres lieux d'écriture, qui ont été toutefois traités de la même manière.

3.2.1. *Les cinq grands lieux d'écriture constitués*

(1) EpToul : rattachement vraisemblable

Les rédactions épiscopales de type livresque ressortent immédiatement parmi les chartes de notre corpus ; elles sont particulièrement soignées et dominées, font appel à des supports de parchemin de qualité et leur rédaction suppose une très bonne formation des scribes. Ces documents nous ont permis par conséquent une identification intuitive relativement sûre, facteur déterminant puisque nous ne disposons pas de repères établis au préalable.

En revanche, il n'était pas toujours aisé de distinguer les trois *scriptoria* épiscopaux, pour lesquels les documents les plus élaborés se ressemblent beaucoup et dont les domaines d'intervention politique se chevauchent fortement. L'ensemble le plus consistant revient dans notre corpus à l'évêché de Toul, dont les fonds sont conservés pour l'essentiel aux A.D. de Meurthe-et-Moselle, alors que l'évêché de Metz est plus présent dans la collection de la Moselle, celui de Verdun dans celle de la Meuse ; ici comme ailleurs, la répartition des fonds dans les archives départementales suit dans une certaine mesure les données géographiques.

Parmi les chartes qui mentionnent comme protagoniste l'évêque de Toul ou l'un de ses satellites, les paramètres paléographiques (mise en page et calligraphie) nous ont permis un premier regroupement de dix-neuf chartes. Comme nous l'avons dit (cf. *supra* 3.1.1.), nous avons réuni sous un même sigle « EpToul » l'évêque, le chapitre (de même que son doyen et archidiacre), des chanoines individuels, ainsi que l'officialité qui se caractérise toutefois par une écriture bien distincte ; voici ce premier relevé :

n° de la ch.	rédacteur [vs rédacteur potentiel exclu]	transmission	auteur	bénéficiaire
7	EpToul [vs SCommercy]	EpToul	EpToul	EpToul
11	EpToul [vs SCommercy]	EpToul	EpToul	EpToul
148	EpToul	EpToul	EpToul	EpToul
177	EpToul [vs ChanSNicBrixey]	EpToul	EpToul	ChanSNicBrixey
187	EpToul [vs SCommercy]	EpToul	EpToul	ChanSNicBrixey
196	EpToul [vs AbbSArnMetz]	Morville-sur-Seille	EpToul (Off)	AbbSArnMetz
199	EpToul	EpToul	EglToul	EpToul
209	EpToul [vs CVaudémont]	EpToul	CVaudémont	EpToul
221	EpToul	EpToul	SPargny	ChanSNicBrixey
222	EpToul	EpToul	EpToul	ChanSNicBrixey
224	EpToul (Officialité)	EpToul	EpToul (Off)	EglToul
225	EpToul (Off)	EpToul	EpToul (Off)	EglToul
231	EpToul (Off)	EpToul	EglLorr	EglLorr
235	EpToul (Off)	DLorr	EpToul	DLorr
236	EpToul (Off)	DLorr	OffToul	EglAllamps
253	EpToul (Off)	EpToul	EpToul	ChanSNicBrixey
265	EpToul (Off)	EpToul	EpToul	EpToul (Off)
273	EpToul	AbbMureau	VillToul	AbbMureau
280	EpToul (Off)	DLorr	EpToul	DLorr

Le tableau fait ressortir la forte présence des trois paramètres que nous avons retenus pour établir les ‘protagonistes’ d’une charte : sur les dix-neuf chartes réunies, quinze sont conservées aujourd’hui dans les fonds de l’évêché ; le critère de l’auteur est tout aussi pertinent (14/19), moins celui du bénéficiaire, toutefois présent dans un tiers des documents (6/19). L’importance de ce dernier paramètre ressort notamment dans la charte 11, dont la rédaction implique un avantage très net pour l’évêché contre l’autre rédacteur potentiel, le seigneur de Commercy.

Nous verrons en fin de parcours que la présence des trois paramètres de protagonistes est variable dans les chartes de notre corpus (cf. *infra* 6.2.) ; mais déjà ce premier constat permet d’établir que ces paramètres jouent un rôle privilégié dans la méthodologie d’identification d’un lieu d’écriture.

Parmi les dix-neuf chartes réunies se dessinent quatre ensembles avec des caractéristiques calligraphiques identifiables :

(a) un premier ensemble particulièrement soigné, regroupant les deux seules chartes rédigées sous l’évêque Roger (ch. 7 et son *vidimus* 11, établi par le même scribe), ainsi que la ch. 148 de l’épiscopat de Gilles ;

- (b) un deuxième ensemble, plus important, regroupant sans doute plusieurs scribes, avec des écritures toujours très dominées et, pour la plupart, esthétiques, mais sans ornements : ch. 187, 196¹², 209, 221, 222 ;
- (c) un autre où l'on distingue au moins deux mains, avec une présentation relativement simple : ch. 177, 199 ; 273 ;
- (d) et un dernier ensemble caractérisé par les écritures plus cursives – mais néanmoins toujours dominées – de l'officialité ; nous pouvons distinguer deux scribes (ch. 224, 236 [cf. *infra* ill. 6] et ch. 225, 231, 235, 253, 265, ainsi que – scellée exceptionnellement sur simple queue – 280).

Ce premier regroupement nous a été d'une grande utilité par la suite comme repère stable ; de surcroît il a été confirmé par l'analyse linguistique, à une exception près.

(2) EpToul : rattachement incertain

Notre corpus contient huit autres chartes dans lesquelles l'EpToul intervient soit comme auteur (quatre fois), soit indirectement par le lieu de conservation des documents (quatre fois également). Pour ces documents, les éléments paléographiques ne plaident pas fortement pour le *scriptorium* toulois ; en même temps, ils ne fournissent pas non plus d'indices forts contre ce lieu d'écriture ou pour un autre *scriptorium*. Par conséquent les chartes suivantes doivent rester dans un premier temps en suspens :

n°	rédacteurs potentiels	transmission	auteur	bénéficiaire
85	EpToul // EpVerdun	AbbSMihiel	EpToul	EpToul
9	EpToul // EglToul	EpToul	EglToul	EpToul
83	EpToul // AbbToul	EpToul	VilgToul (?)	AbbToul
216	EpToul // AbbSMBois	AbbSMBois	EpToul // EglMetz	AbbSMBois
129	EpToul // HopMDBar // CBar	CBar	EpToul // CBar	HopMDBar
17	EpToul // EglMetz // CBar // SRiste	LaySancy	EpToul	CBar // SRiste
240	EpToul // EpMetz // CBar // NN	EpToul	ChevSBaslemont	ChanSNicBrixey
242	EpToul // EpMetz // CBar // NN	EpToul	SDarney	SSBaslemont
182	NN	EpToul	EpToul	SBourlemont

¹² Suite à l'analyse linguistique, nous avons dû retrancher cette charte de l'EpToul au profit de l'abbaye de Saint Arnoul de Metz (AbbSArnMetz) ; nous indiquerons par la suite de tels retranchements par l'italique.

Les éléments paléographiques plaident parfois clairement pour une institution ecclésiastique, qui peut être soit l'évêché de Toul, soit une institution proche de celui-ci, située dans la même ville (ch. 9, 83) ou dans l'environnement plus lointain (comme Sainte-Marie-au-Bois, ch. 216). Dans d'autres cas, les documents sont rédigés dans un style peu marqué, ce qui rend la décision difficile à partir des seuls critères paléographiques (17, 129, 182, 240, 242).

La mise en page et l'écriture peuvent donc être d'une grande utilité quand les documents comportent des traits saillants. Il apparaît néanmoins qu'il existe des formes de rédaction plus neutres et par conséquent plus difficiles à attribuer à un rédacteur défini.

La charte 85 soulève un problème d'identification épiqueux : elle fait intervenir comme auteur et bénéficiaire immédiat l'EpToul, mais elle est née en dernière instance pour défendre les intérêts de l'abbaye de Saint-Mihiel (= transmission), qui relève de l'évêque de Verdun. Ce dernier a apposé, en effet, son sceau à côté de l'évêque de Toul, qui aurait alors apporté du soutien à son pair en faisant rédiger le document par son *scriptorium*. La calligraphie très ornementale de la charte nous a semblé troublante puisqu'elle était, à l'heure de nos premières identifications, en harmonie autant avec les documents élaborés du *scriptorium* toulois qu'avec ceux de Verdun. Nous reviendrons sur l'attribution de ce document à la lumière des éléments linguistiques (cf. *infra* 5.3.6.).

(3) EpMetz et la pratique de la sous-traitance

Les chartes produites par l'évêché de Metz (EpMetz) sont plus difficiles à évaluer, puisqu'elles sont conservées pour la plupart dans le département de la Moselle et nous ne disposons pas encore, au moment de notre étude, de leur transcription¹³. Notre étude paléographique est restée par conséquent très prudente, surtout au début : nous n'avons retenu alors que sept documents émanant avec une grande probabilité du *scriptorium* messin (10 [cf. *infra* ill. 1], 41, 64, 75, 82, 84, 111).

Le critère de la transmission n'intervient dans aucun de ces cas, toujours parce que les fonds épiscopaux de Metz ont été déposés aux A.D. de la Moselle. L'évêque messin est, en revanche, l'auteur ou le co-auteur de toutes les cinq chartes retenues, même si quatre d'entre elles sont placées sous l'autorité de plusieurs personnages (= toutes sauf la ch. 10).

¹³ Celle-ci est préparée par notre collègue Martina Pitz.

La présence de l'ensemble épiscopal de Metz dans notre corpus soulève le problème délicat de la sous-traitance. Jusqu'ici, nous avons exploité le fait que le rédacteur d'une charte était souvent mentionné, d'une manière ou d'une autre, dans le document même. Nous savons cependant que la pratique de la sous-traitance était répandue : un *scriptorium* constitué rédigeait des chartes pour d'autres partis, sans être nécessairement lié à l'affaire en question. Les raisons peuvent être multiples : le prestige du rédacteur en question et la volonté de l'impliquer dans l'acte juridique pour en augmenter le poids et la validité ; la volonté du rédacteur lui-même d'intervenir dans un acte défini pour augmenter sa propre importance auprès des partis impliqués ; ou enfin, tout simplement, la qualité de ses rédactions, voire la disponibilité de ses scribes. Comme conséquence directe d'une sous-traitance, le rédacteur d'un acte ne fait en aucune manière surface dans le document.

Cette pratique introduit un facteur d'insécurité majeur dans le processus d'identification des rédacteurs médiévaux. Suite à ce phénomène troublant, il faut s'attendre pour tout document à l'intervention potentielle d'une tierce personne comme rédacteur ; ce rédacteur devra toutefois être recruté parmi les acteurs de l'écrit dans une région donnée. En l'absence d'arguments forts de contenu, le poids intégral de la décision repose sur les seuls éléments paléographiques et linguistiques.

Or, dans notre corpus, quatre chartes possèdent des caractéristiques paléographiques qui les rapprochent d'un *scriptorium* épiscopal, sans qu'un seul des trois évêchés ne soit mentionné dans ces documents :

n°	rédacteur	transmission	auteur	bénéficiaire
1	EpLorr	SMorville	SMousson // SMorville	SMousson // SMorville // VilgMorville
27 ^{bis}	EpLorr	AbbSMBois	DLorr	AbbSMBois
139	EpLorr	DLorr	ChevMoyenvic [sceau : AbbSalival]	DLorr
283	EpLorr	AbbSMBois	DLorr	AbbSMBois

Au début de notre recherche, nous ne disposions pas d'arguments paléographiques forts pour attribuer ces quatre documents à un des trois *scriptoria* épiscopaux en question. Notamment, la charte 1 nous a beaucoup occupé ; il s'agit d'une importante charte de franchise qui est le plus ancien (1232) et de loin le plus long document de notre corpus (72 lignes d'une largeur de près de 50 cm, alors que la largeur moyenne de nos chartes est de 18 cm ; cf. *infra* ill. 2). L'auteur, Warnier de Mousson, n'était

certainement pas en mesure de commander la rédaction d'un document d'une telle envergure, comme nous l'avait déjà fait remarquer notre ami Benoît Tock, tout au début de notre recherche. La mise en page dans un carré tracé à l'avance et l'écriture livresque ornée indiquent sans doute possible un *scriptorium* épiscopal.

Or, si la sous-traitance est évidente, l'identification du rédacteur ne l'est pas, d'autant plus que la rédaction a connu deux phases bien distinctes : la première (jusqu'au milieu de la ligne 26) montre de généreux espaces entre les lignes, la seconde (correspondant aux deux derniers tiers du document) rapproche les lignes et passe à une écriture plus serrée. Le phénomène est habituel dans les longs documents, puisque les scribes tendent à surestimer l'espace qu'ils ont à leur disposition et sont alors souvent obligés de serrer le texte vers la fin ; mais ici le changement est suffisamment radical pour faire penser à un changement de scribe, ce qui compliquerait encore les choses.

En fin de compte, les premiers arguments pour l'attribution de cette charte sont d'ordre externe : dans notre corpus, nous ne disposons que de deux chartes, relativement brèves (ch. 7, 11), de l'évêché de Toul antérieures à 1259 (cf. *infra* 5.3.5.) et les chartes françaises de l'évêché de Verdun, conservées dans la Meuse, n'apparaissent qu'en 1238¹⁴ ; parmi les chartes conservées à Metz, en revanche, nous pouvons relever une longue charte-loi rédigée certainement par le *scriptorium* épiscopal de la ville dès 1220 (Pitz 2001, 387, Abb. 6 et 346 n° 7) ; il est même imaginable que la charte-loi de *ca* 1215, la plus ancienne charte lorraine (*ib.* 346 n° 1), provienne, elle aussi, de ce lieu d'écriture. L'EpMetz connaît donc en 1232 une réelle tradition dans la rédaction des documents semblables à notre charte de franchise de Morville-sur-Seille, alors que les deux autres évêchés font apparition plus tardivement et ne rédigent pas, par ailleurs, de documents équivalents. Enfin, d'un point de vue paléographique, le document messin de 1220 ressemble beaucoup à notre première charte, ce qui confirme l'attribution de celle-ci au *scriptorium* épiscopal de Metz.

La charte 1 montre en même temps toute l'importance de l'identification du rédacteur pour l'historiographie linguistique. Il s'agit d'un texte d'une très grande densité lexicale dont les formes sont entrées, grâce aux relevés de François Bonnardot, dans de nombreux articles du Godefroy et, ainsi, du FEW, en fournissant beaucoup d'attestations charnières.

¹⁴ Dans le corpus de la Meurthe-et-Moselle, le plus ancien document date de 1240 (= ch. 14).

En termes d'historiographie linguistique, il est plus cohérent de placer ce document dans le cadre génétique d'un des lieux d'écriture les plus performants de son époque et de sa région, plutôt que de lui attribuer la localisation factice et non significative de « ch. de Morville-sur-Seille », comme l'a fait le dictionnaire de Godefroy et tous ceux qui l'ont utilisé. S'il faut expliquer l'apparition d'attestations charnières dans ce document à partir de son rattachement à un petit bourg sans la moindre histoire, ces données semblent le résultat du hasard; en revanche, elles deviennent significatives une fois placées dans le contexte d'élaboration de l'écrit mise en œuvre dans un *scriptorium* épiscopal, qui poursuit en même temps des finalités politiques dans ses choix linguistiques. L'identification du rédacteur permet donc un ancrage naturel des formes linguistiques dans le dia-système de l'écrit de leur temps.

Pour les trois autres chartes (27^{bis} [1243], 139 [1258] et 283 [1263]), nous avons fini par opter aussi pour une sous-traitance par l'EpMetz, même si ce n'est que l'étude linguistique qui nous a rassuré intégralement sur cette attribution, notamment dans le cas de la charte la plus récente (ch. 283).

La première analyse paléographique nous a amené à retenir l'EpMetz comme rédacteur pour onze chartes (ch. 1, 10, 27^{bis}, 41, 64, 75, 82, 84, 111, 139, 283). Nous verrons que ce chiffre évoluera fortement par la suite, contrairement à celui de l'EpToul, pour lequel nous disposons en Meurthe-et-Moselle d'un corpus plus consistant et, par conséquent, plus facile à identifier.

En fait, dans un premier temps, nous n'avons retenu pour l'EpMetz que des chartes très soignées avec une mise en page dans un carré parfait; l'essentiel de ces documents font appel à des écritures livresques; seules les chartes 64 et 75 sont rédigées en cursive. Les autres chartes de cet important *scriptorium*, cursives et souvent moins soignées, n'ont été révélées qu'à l'aide de l'analyse linguistique.

(4) La sous-traitance épiscopale

Une fois admise et établie, la pratique de la sous-traitance ouvre les portes à des interrogations multiples. Ce ne sont pas moins de dix-sept documents que nous avons retenus, dans lesquels l'évêque de Toul (7x) ou bien l'évêque de Metz (4x) ou bien tous les deux (6x)¹⁵ pouvaient être rédacteurs sans être protagonistes de la charte en question:

¹⁵ EpToul: ch. 42, 49, 191, 202, 216, 255, 272; EpMetz: ch. 195, 240, 242, 284; EpToul ou EpMetz (dans un cas éventuellement aussi EpVerdun): ch. 18, 30, 94, 179, 226, 246.

n°	rédacteurs potentiels	transmission	auteur	bénéficiaire
18	EglMetz // SRiste // EpToul // CBar	LayBriey	SRiste	CBar
30	AbbGorze // EpToul // EpMetz // EpVerdun	[DLorr]	AbbGorze	AbbGorze
42	AbbSEpvreToul // EpToul	AbbSEpvreToul	SParroy // SBattigny // SHoudreville	SParroy // SBattigny // SHoudreville
49	EpToul // AbbDomToul	HopMDToul	VillToul	AbbDomToul
94	AbbNN // EpNN	SLouppy	SLouppy	SLouppy
179	EpMetz // CBar // EpToul // NN	[CBar ?]	SLaTour	CBar
191	EpMetz // CBar // EpToul // NN	[SVarsberg]	SVarsberg	EpMetz
195	AbbSArnMezt // EpMetz (Off)	VilgMorville	EglMetz [VilgMorville]	AbbSArnMezt
202	AbbPoussay // EpToul	[CBar]	AbbPoussay	AbbPoussay // CBar
216	EpToul // AbbSMBois	AbbSMBois	EpToul // EglMetz	AbbSMBois
226	EpMetz // CBar // EpToul // NN	CBar	SSailly	CBar
240	EpMetz // CBar // EpToul // NN	EpToul	ChevSBaslemont	EglSNicBrixey
242	EpMetz // CBar // EpToul // NN	EpToul	SDarney	SSBaslemont
246	EpMetz // CBar // EpToul // NN	[DLorr]	ChevSavWoever	EpVerdun
255	VillToul // CToul // DLorr // EpToul	DLorr	DLorr	VillToul // CToul
272	EpMetz // CBar // EpToul // NN	LayPMousson	EpMetz	SFlorange
284	AbbSMBois // AbbSArnMetz // EpMetz	AbbSMBois	SPreny // EglMetz	AbbSMBois

La typologie des documents et des interrogations est identique à celle des autres chartes en suspens, où l'un de ces deux évêques est l'auteur ou le garant de la transmission des documents; ce sont des documents émanant parfois d'une institution proche ou des documents peu caractéristiques et souvent courts.

Il est certain qu'une analyse paléographique plus poussée, ainsi que la prise en considération d'autres fonds d'archives lorrains ou encore de documents latins permettraient de trancher dans certains de ces cas. Mais nous nous en sommes tenu à cette première analyse paléographique de

notre corpus puisque l'élargissement de l'enquête aurait demandé de notre part un investissement de temps très important. Il nous a semblé plus intéressant d'utiliser ce temps pour mener des interrogations linguistiques, qui présentent l'avantage d'introduire une nouvelle catégorie évaluative et permettent d'apporter de nouveaux résultats.

(5) EpVerdun

Comme pour Metz, nous avons relevé pour l'EpVerdun onze chartes, dont quatre exécutées par sous-traitance (14, 27, 117, 127, 153, 175 [cf. *infra* ill. 7], 248; s.-t.: 97, 103, 178, 250). Le critère de la transmission est absent comme pour l'EpMetz et seulement trois des onze chartes retenues ont comme (co-)auteur (et bénéficiaire) l'EpVerdun (14, 153, 248). L'identification des chartes verdunoises a été toutefois très difficile et nous avons alors décidé de prendre exceptionnellement en considération la collection de la Meuse, contenant près de quarante chartes de ce *scriptorium*. Comme nous l'avions prévu, ce détour nous a coûté un temps notable, mais, ensuite, nous avons pu opérer comme pour l'EpToul une identification paléographique sûre¹⁶; l'analyse linguistique a confirmé ces résultats pour l'essentiel.

Les documents peuvent être regroupés en trois petits ensembles homogènes : trois chartes ornées (14, 103, 117), deux documents assez proches d'une chancellerie royale (127, 248), ainsi qu'un ensemble plus important, dû sans doute à plusieurs scribes (27, 97, 153, 175, 178, 250); ce dernier groupe nous a semblé à première vue peu caractéristique pour un chapitre cathédral, à cause de sa cursivité, mais il reste esthétique et professionnel ; les *scriptoria* épiscopaux ont produit de toute évidence plus de documents rédigés de façon relativement rapide que de documents d'apparat, coûteux en parchemin et en temps de travail.

Comme rédacteur potentiel, nous n'avons que très rarement retenu l'EpVerdun (les deux chartes déjà mentionnées 30 [cf. *supra* n° 4] et 85 [cf. *supra* n° 2]), d'autant plus que l'extension territoriale de son pouvoir reste aux marges de l'espace couvert par les chartes de notre corpus.

(6) DLorr

Les Ducs de Lorraine (DLorr) interviennent comme protagonistes dans de nombreux documents, parmi lesquels nous en avons regroupé

¹⁶ Nous remercions Anne-Christelle Matthey d'avoir mis à notre disposition ses matériaux pour cette révision.

trente pour des raisons paléographiques (ch. 13, 16, 23, 40, 50, 57-59, 62, 68, 78-80, 90, 105 *sq.*, 112, 125, 132 *sq.*, 140, 165, 168, 200, 206, 229, 237, 259, 277, 279) ; nous n'avons retenu dans un premier temps qu'une charte complémentaire en sous-traitance (134 [cf. *infra* ill. 11]), mais nous avons supposé bon nombre de sous-traitances possibles.

La reconnaissance des chartes ducales n'était pas commode. La plupart de ces documents se caractérisent par une série de traits externes peu saillants, dont seule la combinaison devient significative : la mise en page remplit le parchemin presque jusqu'aux marges à droite, avec une égalisation qui fait parfois appel à des traits finaux ; les lignes sont légèrement ondulées, des traits à la dernière ligne sont rares et les chartes sont toutes scellées sur double queue.

L'écriture connaît peu d'ornements – exprimés alors par le dédoublement des traits – et certaines lettres ont une forme individuelle (linteau allongé du *-t*, *-s(-)* long allant peu sous la ligne, trait final dirigé vers le haut dans *-e*, grande boucle fermée au-dessus de *d*- et en dessous de *(-)g*-).

Le trait le plus marqué de cette chancellerie semble être le haut degré de cursivité. Un élément probant pour l'exclusion des DLorr est, en revanche, l'apposition du sceau avec une autre technique qu'avec la double queue classique.

Nous avons relevé lors de notre étude bon nombre de documents qui montrent une intervention des ducs de Lorraine et qui connaissent parfois des caractéristiques calligraphiques semblables ; mais la combinaison de tous les traits retenus ne se vérifiait pas, ce qui nous obligeait à les laisser en suspens (comme les ch. 114 et 123) ou même à les exclure d'emblée (comme les ch. 19, 52, 238). Malgré son assez grande variabilité calligraphique, la chancellerie ducale est bien reconnaissable, une fois ses traits caractéristiques établis.

La plupart des chartes attribuées aux DLorr sont transmises par une layette du Trésor des chartes (23 des 31 documents), mais seulement six se trouvent dans une layette des ducs de Lorraine ; douze ont comme auteur la maison ducale et dix-huit l'ont comme (co-)bénéficiaire. La transmission est donc bien moins probante que pour l'évêché de Toul ; en revanche, l'auteur et le bénéficiaire ont une certaine importance, même si, dans la plupart des cas, le DLorr est accompagné d'autres bénéficiaires.

Les chartes de la chancellerie ducale comportent cinq documents dans lesquels intervient Catherine, duchesse de la Lorraine (ch. 68, 78-80, 106).

La duchesse apparaît au moment de la transition entre le gouvernement du père, Mathieu II, et celui du fils, Ferri III, notamment en 1250 et 1251. La mort de Mathieu provoque une baisse de fréquence dans la rédaction de chartes, au moins françaises, qui est reprise quatre ans plus tard, sous l'impulsion tout d'abord de Catherine (janvier 1255, ch. 106), suivie immédiatement par Ferri (mai 1255, ch. 112)¹⁷. La calligraphie et la mise en page de ces documents ne montrent toutefois aucune discontinuité dans la succession. La chancellerie est donc restée stable malgré le changement de son prince.

(7) CBar

Les comtes de Bar (CBar) comptabilisent, eux aussi, un ensemble important de documents. Notre premier regroupement paléographique comportait en tout 42 chartes, même si nous avons dû retrancher, suite à l'analyse linguistique, sept documents. Il s'avère que la chancellerie barroise est aussi puissante en tant que lieu d'écriture laïc que celle des Ducs de Lorraine (ont été confirmées par l'analyse linguistique les ch. 3, 15, 86, 92, 121, 144, 151, 155*sq.*, 160, 167, 184*sq.*, 190, 192*sq.*, 211, 214, 218, 227, 232, 243-245, 251*sq.*, 264, 266, 268-271, 274, 281, 287; ont été exclues par la suite les ch. 12, 32, 91, 174, 210, 263, 275).

La grande majorité de ces documents correspond à des contrats relativement courts et simples (hommages, assignations, reconnaissances, promesses : ch. 3, 15, 151, 155*sq.*, 167, 185, 192, 211, 214, 218, 243-245, 252, 268-270, 274); puisque les chartes de cette chancellerie ont pour l'essentiel une largeur de parchemin de 18 à 22 cm, ces documents se placent naturellement dans les formats larges. À cette grande série de petits textes s'opposent certains documents longs et denses, qui utilisent l'espace de manière très efficace (251, 287); étant donné que la largeur de ces chartes reste inchangée (*ca* 20/21 cm), ces parchemins se lisent dans le sens vertical et non plus horizontal¹⁸.

¹⁷ Mathieu apparaît comme rédacteur jusqu'en septembre 1249 (ch. 68); Catherine est nommée, à côté de lui, dans deux chartes rédigées par le Temple de Lunéville en déc. 1249 et mai 1250 (ch. 69 ; 71). Après, elle apparaît brièvement seule (avril et mai 1251 : ch. 75 [EpMetz] et 84), ensuite avec son fils (avril/mai 1251 : ch. 78-80, 88 ; de même 89), pour refaire surface, seule, en début d'année 1255 (janvier, 106 ; cf. aussi la ch. 108 qui mentionne Catherine, mais qui n'est pas rédigée par la chancellerie ducale). Le décès de Mathieu est évoqué en mai 1251 (ch. 80).

¹⁸ L'importance de la largeur des chartes a été identifiée par Dumitru Chihai, qui l'a étudiée très en détail pour les chartes françaises de la Meuse, en élargissant sa recherche pour deux lieux d'écriture aux documents latins (cf. Chihai [en prép.]); dans ces deux échantillons volumineux, les questions de mise en page montrent une concordance presque absolue entre les chartes françaises et latines.

Les documents comtaux sont surtout caractéristiques par (1) leur mise en page (remplissage jusqu'aux marges, mais sans ajustement à droite ; présence de traits [ondulés] observable chez différents scribes pour remplir la dernière ligne), (2) les traits généraux de leur écriture (cursive très régulière et dominée, petites lettres, espaces nets entre les mots, absence presque totale d'ornements) et (3) le mode de scellement (exclusivement sur double queue, comme les DLorr). La forme des lettres individuelles est moins significative en raison de leur grande variance (par ex. diverses formes de *g*-, de *p*- ou de *d*), même si certains éléments sont récurrents (linteau du *t* allongé et fin, *r* souvent allongé, abréviation *et* du type *cz*). La calligraphie ne permet pas, dans ce cas précis, beaucoup de regroupements (à l'exception de deux scribes, l'un à l'origine de quatorze chartes, l'autre de cinq). Il est par ailleurs probable qu'une quinzaine de scribes professionnels rédigeaient des chartes françaises pour les comtes de Bar entre 1235 et 1265. L'homogénéité de cette chancellerie réside donc plus dans les traits macroscopiques et se voit renforcée par l'absence totale de documents d'apparat.

Il en ressort une impression de modernité, grâce à une écriture efficace, sans ornements, remplissant la page pleinement (à l'exception de la déperdition, due au mode de scellement, qui devient forte dans les documents très courts). Les principes sont semblables à ceux qui gouvernent la chancellerie des DLorr, mais ils sont mis en œuvre de manière plus systématique¹⁹.

Lors de l'analyse paléographique, il nous restait une certaine insécurité dans la reconnaissance des chartes de cette chancellerie, que nous avons appris à saisir mieux suite à l'analyse linguistique. Notamment le polymorphisme des lettres individuelles, dû au grand nombre de scribes travaillant pour cette chancellerie, s'est avéré comme un facteur déroutant.

Sur les 67 documents dans lesquels les CBar interviennent comme protagonistes, nous avons retenu les 42 chartes citées, nous en avons exclu cinq pour leur mode de scellement (ch. 48, 142, 172, 189, 230) et laissé encore une vingtaine de chartes en suspens. Parmi les documents retenus, la très grande majorité se trouvent aujourd'hui dans des Layettes ducales (36/42), et presque autant (35/42) voient le CBar comme bénéficiaire ou comme co-bénéficiaire, ce qui met en relief, encore plus que pour les DLorr, ce critère pour l'identification des documents ; au contraire, les

¹⁹ Notons que pour la charte 47, par exemple, l'analyse calligraphique ne permettait pas de trancher pour l'une de ces deux chancelleries.

Bar ne sont auteurs que dans onze des chartes, ce qui rejoint de nouveau le pourcentage des DLorr.

3.2.2. Les lieux d'écriture mineurs et les scribes particuliers

Les trois évêchés et les deux grandes chancelleries principales forment des ensembles à part entière dans notre corpus. Ce sont des lieux d'écriture constitués, dont chacun emploie plusieurs scribes à la fois et forme aussi de nouveaux scribes. Tous les autres lieux d'écriture de notre région sont plus modestes : quelques grandes abbayes peuvent disposer de plusieurs scribes professionnels ; d'autres abbayes, moins importantes, ou encore quelques seigneurs laïques ont un scribe attitré qui travaille avec une certaine régularité. Dans la plupart des cas, en revanche, il ne s'agit pas de lieux d'écriture constitués : les rédacteurs, même ceux qui disposent d'un sceau, font alors appel à des scribes travaillant pour leur compte propre ou qui sont rattachés à une tierce instance ; la sous-traitance en est alors fortement intensifiée.

Pour nous orienter dans cet univers multiforme, nous avons procédé au regroupement des lieux d'écriture selon leur classe socioculturelle : (1) les abbayes et prieurés, (2) les différents comtes, en dehors des comtes de Bar, de même que les seigneurs mineurs et (3) les villages et paroisses.

(1) Les abbayes, ordres hospitaliers et prieurés

Les institutions ecclésiastiques se caractérisent par un certain nombre de traits récurrents dans la mise en page et dans l'écriture. Du point de vue du lecteur d'aujourd'hui, ce sont presque toujours des documents relativement faciles d'accès, avec des écritures souvent esthétiques. La mise en page est pour la plupart soignée, la marge droite est souvent respectée, parfois apparaissent même des lignes tracées.

Dans le détail, la variance est toutefois très forte : les écritures peuvent être plus ou moins cursives, plus ou moins ornées et, même, plus ou moins professionnelles. Un scribe professionnel peut produire autant une écriture livresque ornée qu'une écriture cursive et rapide, ce qui complique les regroupements. En ligne générale, il nous semble possible de distinguer, d'un point de vue paléographique, les chartes abbatiales et les chartes émanant d'une institution hospitalière ; par ailleurs, les prieurés se démarquent nettement par des rédactions peu professionnelles.

Devant ce constat, notre procédure a été la suivante : si une charte donnée n'avait qu'un seul rédacteur potentiel, si celui-ci correspondait à

une institution ecclésiastique et si la mise en page et la calligraphie s'inscrivaient dans le cadre paléographique identifié, nous avons attribué le document à cette institution ecclésiastique. C'est le cas, par exemple, de la charte 2, attribuée à l'abbaye de Salival (1234, AbbSalival, cf. *infra* ill. 13). Ensuite, nous pouvions espérer que d'autres chartes du corpus allaient confirmer un tel choix, comme, pour Salival, la charte 98 (1253, auteur : CSalm, bén./trans. : AbbSalival) dont l'écriture extrêmement simple et scolaire suit précisément le même modèle que la charte 2.

Quand nous étions en face de plusieurs rédacteurs potentiels, dont seulement un ecclésiastique, comme pour la charte 98, nous l'attribuions à l'institution ecclésiastique en question si elle montrait les éléments paléographiques identifiés, toujours en espérant une confirmation ultérieure par d'autres documents.

L'application de cette opposition binaire (« Abb » contre tout autre rédacteur) a donné des résultats réels. Elle ne permet toutefois aucune décision en présence de deux rédacteurs ecclésiastiques, sauf si pour l'un des deux nous disposons déjà d'autres documents semblables. Enfin, cette méthode laisse subsister un doute dans bon nombre de documents où une grande abbaye s'oppose à un évêché, d'autant plus que la plupart des scribes ecclésiastiques ont dû être formés dans les *scriptoria* épiscopaux. C'est particulièrement flagrant dans le cas des documents d'apparat, avec une *libraria* très soignée, dont la forme varie très peu sur l'ensemble du territoire d'où. Ici, seules les caractéristiques linguistiques peuvent intervenir pour permettre une différenciation solide.

Comme résultat de notre analyse paléographique, nous avons retenu 23 institutions ecclésiastiques ayant produit en tout 50 documents. Cinq lieux ont rédigé plusieurs documents et sont responsables de la moitié de ce corpus (27/50). Par ailleurs, trois rédacteurs connaissent le regroupement de deux chartes, ce qui pourrait plaider pour de (petits) *scriptoria* constitués (AbbClairlieu et, notamment, AbbSArnMetz ; un même *scriptorium* a produit une charte pour HopTLunéville et une autre pour HopTXugney). Trois autres rédacteurs réunissent deux chartes de type divergent (AbbBeaupré, AbbGorze, AbbSEpvreToul), ce qui plaide en revanche contre un *scriptorium* établi.

Onze rédacteurs, enfin, sont présents avec, chaque fois, un seul document, ce qui ne permet aucune décision entre un *scriptorium* établi, un scribe attitré ou une sous-traitance (AbbBelchamps, AbbLislBarrois, AbbRemiremont, AbbSMihiel, AbbSPNonains, AbbSVanneVerdun, AbbSennes, AbbSeptfontaines ; HopPSAnt, HopSAntJezainville ; PrNDChamps).

Les cinq rédacteurs qui regroupent plusieurs chartes semblables montrent des cas de figure assez différents :

- (a) Pour l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois (AbbSMBois) nous disposons de cinq documents, rédigés par un même scribe (1254-1262 : ch. 101, 102, 131 [cf. *infra* ill. 12], 201, 208) et d'une sixième charte (1264 : ch. 249) qui montre de claires ressemblances calligraphiques ; ici, nous pouvons supposer l'existence d'un petit *scriptorium* stable, sans doute en relation avec le *scriptorium* épiscopal de Metz.
- (b) L'abbaye de Salival (AbbSalival) fait appel à deux scribes, chaque fois pour deux documents (comme nous l'avons vu, ch. 2 et 98, ainsi que 95 et 96) ; les deux petits ensembles sont toutefois considérablement différents, ce qui n'exclut donc pas l'intervention d'un scribe rattaché à une autre institution.
- (c) L'abbaye de Saint Pierremont (AbbSPierremont) connaît trois documents d'une même main traitant une même affaire (ch. 33-35), ce qui ne plaide pas pour un *scriptorium* constitué.
- (d) La Maison-Dieu de Bar (HopMDBar) fournit le plus grand ensemble avec sept chartes dont trois d'un même scribe, très professionnel (ch. 63, 67, 162), trois autres avec des éléments paléographiques semblables (ch. 141, 163, 166) et une première (ch. 43), plus ornée qui laisse entrevoir une sous-traitance. Nous devons supposer ici par conséquent un *scriptorium* constitué depuis 1248 (= ch. 63).
- (e) Le prieuré de Saint Nicolas-de-Port (PrSNicPort) réunit quatre documents très semblables (ch. 21, 22, 126, 194), de même qu'une charte divergente (ch. 159) ; il est possible qu'il s'agisse, là encore, d'un *scriptorium* constitué qui travaillait en même temps pour le prieuré proche de Flavigny (ch. 66, très proche de ch. 21 ; par ailleurs ch. 108).

Notre première analyse n'a donc décelé de façon sûre que trois institutions ecclésiastiques disposant d'un *scriptorium* établi : une abbaye, une maison hospitalière et un prieuré. La prise en considération des corpus voisins, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges, permet certainement des identifications complémentaires ; mais comme pour les grands lieux d'écriture, nous nous sommes tenu ici à l'analyse de ce corpus défini, afin d'éviter de brouiller les pistes et afin de pouvoir mieux évaluer les résultats complémentaires de l'analyse linguistique.

(2) Les comtes, seigneurs et chevaliers

La moyenne et petite noblesse pose des problèmes encore plus épineux dans l'identification, puisqu'elle ne dispose que très exceptionnellement d'une chancellerie constituée ou ne serait-ce que d'un scribe attitré et stable. Pour la plupart, les seigneurs mineurs font appel à des scribes travaillant dans les grands lieux d'écriture, dans une institution ecclésiastique ou – ce qui peut se produire dans des villes comme Metz – pour leur propre compte. Il s'agit donc presque toujours de rédacteurs factices,

qui s'expriment par des modèles proposés par d'autres et non pas par des normes calligraphiques et linguistiques individuelles. Ce qui surprend néanmoins, c'est que les documents regroupés dans cette catégorie connaissent des caractéristiques paléographiques remarquablement uniformes et qu'ils semblent donc répondre à une logique unique, malgré la diversité évidente des intervenants.

Nous ne pouvons pas exclure que les scribes qui se mettaient au service de la petite noblesse répondaient à une attente définie de la part de leurs mandataires et qu'ils produisaient des documents avec une identité paléographique – et linguistique – reconnaissable. Sur la base de cette hypothèse, nous avons retenu un représentant de la noblesse comme rédacteur pour 43 chartes ; nous avons retenu comme critères que le noble en question intervienne comme protagoniste dans la charte, que celle-ci ne s'inscrive pas clairement dans l'un des ensembles auparavant identifiés et que le noble dispose d'un sceau.

Nous n'avons supposé que pour deux princes un lieu d'écriture constitué :

- (a) Le comte de Deux-Ponts disposait très probablement d'un scribe stable (six chartes depuis 1258 : ch. 143, 213, 219sq., 223, 238).
- (b) Le roi de Navarre (ch. 26) n'est responsable, dans notre corpus, que d'un document mais ce rédacteur est bien présent dans le corpus de la Marne.

Le cas est différent pour les seigneurs d'Apremont, de Joinville et de Passavant qui semblent être responsables de la rédaction, respectivement, de quatre (SApremont : ch. 37sq., 51, 164) et de trois documents (SJoinville : ch. 228, 233, 289 ; SPassavant : ch. 39, 87, 262). Toutefois, les écritures de ces petits ensembles sont toujours multiformes.

Par ailleurs, les nobles de notre corpus ne peuvent être mis en relation qu'avec un ou deux documents, dont les éléments paléographiques laissent la plupart du temps supposer un scribe ecclésiastique ; nous avons ainsi retenu, bien entendu dans l'optique d'une hypothèse de travail, les rédacteurs suivants :

- = CBlieskastel (ch. 104, 138), CSalm (ch. 76), CVaudémont (ch. 142, 282),
- = SAthienville (ch. 100), SBar (ch. 70), SBourlemont (ch. 247), SBourmont (ch. 205), SBriey (ch. 169), SChambley (ch. 81), SHayange (ch. 172), SLahycourt (ch. 217), SLeudemart (ch. 214), SMousson (ch. 28), SNonsard (ch. 145, 147), SNorroy (ch. 204), SRosieres (ch. 267), SValay (ch. 241), SVaucouleurs (ch. 53),
- = PrevBar (ch. 77),
- = ChevApremont (ch. 52), ChevNeufChatel (ch. 158), ChevJPalais (ch. 109), ainsi qu'un scribe éventuellement laïc, à Prény (ch. 207 [cf. *infra* 4.4.5. et ill. 14]).

Dans l'analyse linguistique, ces 23 rédacteurs hypothétiques (comptabilisant en tout 26 chartes) devront sans doute être traités comme une unité: il nous semble plus vraisemblable que ces documents répondent à une 'norme de groupe' qu'à une norme individuelle, possible pour les lieux d'écriture majeurs.

(3) Les paroisses et villages

Un dernier petit ensemble de neuf chartes peut être rattaché à des paroisses définies. Ce sont des documents individuels comme ceux des petits seigneurs et qui semblent répondre, eux aussi, à une norme de groupe. D'un point de vue paléographique, il s'agit d'écritures ecclésiastiques, mais peu professionnelles cependant. Il serait imaginable qu'un curé, peu habitué à la rédaction de chartes, ait rédigé de tels documents pour rendre service ou pour minimiser les frais. À cet ensemble appartiennent les églises de village suivantes:

- = EglBar (ch. 149), EglLaChalade (ch. 265), EglMorville (ch. 276), EglRevigny / EglBar (ch. 197/215), EglSHilairemont (ch. 258), EglToul (ch. 110), EglLuneville (ch. 135sq., une même main).

3.2.3. *Les documents en suspens*

Pour 23 % de nos documents (67/289), l'examen paléographique n'a pas permis une classification univoque. Les lieux d'écriture potentiels qui s'opposent appartiennent souvent à des catégories sociales proches comme dans les cas suivants :

- = un évêché et une abbaye, notamment pour des documents très soignés et par conséquent peu individuels: EpMetz vs AbbSVincMetz (ch. 128), EpMetz vs AbbSArnMetz (ch. 188, 195, 284), EpMetz vs AbbSMaxeBar vs NN (ch. 44); EpToul vs AbbDomToul (ch. 49), EpToul vs AbbSEpvrToul (ch. 42), EpToul vs AbbToul (ch. 83), EpToul vs EglToul (ch. 9), EpToul vs AbbPoussay (ch. 202), EpToul vs HopMDBar (ch. 129); EpNN vs AbbGorze (ch. 30);
- = exceptionnellement, deux évêchés: EpToul vs EpMetz (ch. 216);
- = deux institutions ecclésiastiques: AbbSMBois vs EglPreny (ch. 186), AbbSMBois vs PrBlanze (ch. 161), une abbaye non identifiée à Toul (ch. 198, 203);
- = rarement, deux chancelleries: CBar vs DLorr (ch. 47, 89);
- = une chancellerie et un seigneur majeur: CBar vs RNavarre vs CLuxembourg (ch. 88), CBar vs SApremont (ch. 4); DLorr vs CSalm (ch. 60sq., 114), DLorr vs CDeuxPonts (ch. 115, 154 [ou: VillMetz]);
- = deux laïcs: CSalm vs SHerbeviller (ch. 76), CLuxembourg vs SEsch (ch. 24sq.: une même main);

- = une institution ecclésiastique et un seigneur mineur : AbbMureau *vs* CFerrettes (ch. 107), EglBar *vs* PrevBar (ch. 93) ;
- = malgré tout aussi, une abbaye et une chancellerie : AbbSArnMetz *vs* DLorr (ch. 212), AbbSMBois *vs* DLorr (ch. 183), HopTLunéville *vs* DLorr (ch. 69, 71) ; AbbFlabemont *vs* CBar (ch. 119), AbbSVanneVerdun *vs* CBar (ch. 150) ;
- = exceptionnellement, un évêché et une chancellerie (ch. 122, en mauvais état).

Dans un certain nombre de cas, les caractéristiques paléographiques étaient très peu marquées, ce qui rend possible en même temps un rattachement aux DLorr et aux CBar, tout en permettant une autre identification, comme dans les chartes suivantes :

- = ch. 6 : rattachable éventuellement au SCommercy ou à l'HopSommière (sinon aux deux grandes chancelleries) ;
- = ch. 8 : éventuellement SLouppy ou SMousson (toujours à côté de l'hypothèse des DLorr et des CBar) ;
- = ch. 20 : éventuellement, CSalm (id.) ;
- = ch. 278 : rattachable éventuellement au SApremont, mais l'écriture n'exclut pas un ecclesiastique (id.).

Un ensemble de huit chartes provient sans doute d'un lieu d'écriture constitué, mais leur rédaction est chaque fois tellement neutre d'un point de vue paléographique qu'il est difficile de trancher (EpMetz, EpToul, CBar : ch. 179 *sq.*, 191, 226, 240, 242, 246, 272). Cet ensemble s'oppose en principe à notre idée qu'un lieu d'écriture devait être reconnaissable dans le processus communicatif ; il constitue en dernière instance un élément de neutralisation, au moins paléographique, dans un corpus de chartes, pour la plupart bien marquées.

Enfin, dix-sept chartes restent très difficilement classifiables (ch. 17-19, 31, 54, 73 *sq.*, 94, 118, 120, 123 *sq.* 142, 182, 189, 254 *sq.*) ; elles se trouvent à la périphérie de notre corpus, connaissent souvent des protagonistes mineurs, voire non identifiables, et des caractéristiques paléographiques difficiles à cerner. Nous avons renoncé alors à des attributions définies et avons introduit à plusieurs reprises les sigles « ScrLorr » (= scribe lorrain), « AbbLorr » ou « EglLorr ». Pour la plupart, il s'agit ici de documents (très) courts et stéréotypés ; c'étaient des documents d'une importance réduite, déjà au moment de leur rédaction et cela n'avait par conséquent pas beaucoup d'intérêt de les rendre reconnaissables.

4. Analyse linguistique – les premières variables

4.1. Principes de l'analyse linguistique

L'analyse linguistique a comme premier objectif de mettre en lien des caractéristiques linguistiques avec des rédacteurs définis. Cette opération poursuit plusieurs finalités :

(1) Elle doit permettre d'établir si les regroupements paléographiques sont confirmés par des éléments linguistiques. Notre idée selon laquelle il existe des lieux d'écriture reconnaissables et dotés d'une physionomie définie, repose sur la cohérence des deux paramètres. Dans le cas d'une réponse positive, nous disposerions d'une preuve que l'entité de 'lieu d'écriture' est pertinente et qu'elle détermine autant l'aspect extérieur des documents que leurs choix linguistiques.

(2) Si cette première hypothèse s'avérait juste, l'analyse linguistique devrait permettre de solidifier, de corriger et d'élargir les regroupements opérés précédemment à l'aide de la seule étude externe. Elle permettrait ainsi un meilleur ancrage spatial et diasystématique des textes.

(3) Une fois établis des ensembles de documents correspondant à des lieux d'écriture définis, il devient possible de caractériser plus en détail les choix linguistiques des divers rédacteurs et d'évaluer, parallèlement, la charge diasystématique des différentes variables linguistiques en question selon le prestige et les caractéristiques socioculturelles des rédacteurs qui font appel à ces variables. Une forme favorisée par des lieux d'écritures majeurs ou une autre forme propre aux scribes indépendants n'ont pas le même prestige à l'époque donnée.

Pour mettre en œuvre notre analyse, nous avons pris en considération tout d'abord les variables linguistiques connues pour être diatopiquement marquées dans notre région. Sur la base des *Skriptastudien* de Carl Theodor Gossen, des atlas d'Antonij Dees et des études scriptologiques de notre maître Max Pfister sur le territoire d'oïl, nous avons réuni un certain nombre d'*items* linguistiques dans le but de les appliquer à nos chartes. Cette procédure avait l'avantage d'utiliser le savoir scriptologique établi, ce qui facilite les choix et les solidifie en même temps.

Pour la mise en œuvre de cette opération nous avons utilisé le logiciel *Phoenix* que nous avons développé avec M. Kopp et M. Osthof. *Phoenix* permet de gérer des éditions de textes complexes et de faire des recherches autant lexicologiques que graphématisques ou morphologiques. Les résultats de nos regroupements sont réunis dans notre base de données scriptologique qui devra être disponible sur internet en 2009.

4.2. *Le choix et le classement des variables linguistiques*

Plusieurs paramètres ont guidé le choix de nos variables scriptologiques :

(1) La pertinence de la variable en question : est-ce que les chartes du corpus connaissent cette variable et – surtout – est-ce qu’elles connaissent des formes alternatives pour celle-ci ? En d’autres termes : quel est le rendement d’une interrogation définie dans le corpus ?

Un exemple : nous savons que l’absence de la consonne épenthétique dans le groupe consonantique secondaire *n’r* est caractéristique pour la partie Nord-Est du territoire d’oïl et pour la Lorraine (*genre* au lieu de la forme occidentale et centrale *gendre* < GENERU-). Étant donné que la variante lorraine est presque généralisée dans notre corpus, les formes en *-ndr-* sont tellement rares qu’elles ne permettent pas d’opposer certains rédacteurs à d’autres ; la variable n’est donc pas pertinente pour l’identification des rédacteurs, même si elle a une certaine importance pour décrire la physionomie de nos chartes (cf. Gleßgen 2005, 104-106).

(2) La fréquence de la variable : idéalement, une variable devrait paraître dans chaque charte et si possible à plusieurs reprises. Étant donné la faible longueur moyenne des chartes – entre une demi-page dactylographiée et une page et demie –, très peu de formes sont présentes dans la plupart des documents. Il s’ajoute que les contenus des chartes sont très variables, contrairement aux idées reçues. Seules les parties d’introduction et de conclusion sont stéréotypées ; mais puisque la distribution des variantes peut changer selon les parties de la charte, il est conseillé de choisir des variables présentes dans les différentes parties des chartes.

(3) La facilité de l’identification de la variable et de son balisage : la question du temps de travail à investir joue toujours un rôle particulier en linguistique de corpus, puisque celle-ci gère de grandes masses de données. Il vaut mieux appliquer au corpus cinq critères pertinents et fréquents, dont le balisage est rapide, qu’un seul critère, dont l’identification et la classification demandent le même investissement ; en même temps, il ne faut pas faire l’impasse sur des phénomènes très pertinents pour des raisons semblables. Dans notre cas, nous avons surtout pris en considération ce troisième critère lors de nos premières interrogations, destinées à déblayer le terrain. Par la suite, nous avons retenu aussi plusieurs critères demandant un effort important de balisage, toutefois toujours après une étude préalable sur le rendement et le temps à investir.

Très peu de paramètres répondent aux trois critères réunis, à savoir pertinence, fréquence et facilité d'identification. Après une première étude de vingt variables, nous n'en avons retenu que six (cf. *infra* 4.3.), dont quatre connaissent un très bon rendement et une haute fréquence : les variables grapho-phonétiques de (1) *chose ~ chouse* (395 occ.), (2) *lettres ~ lattres* (550 occ.) et (3) *estable ~ estau(v)le* etc. (240 occ.), contenues dans la *corroboration* (« por que ce soit ferme *chose* et *estable* ») et dans la *publicatio* (« a toz ceuz qui ces *lettres* verront »), de même que (5) les formes de l'article masc. sg. rég. *le* et *lo(u)* (1118 occ.). L'introduction ou l'absence d'un (4) -*e-* svarabhaktique dans *av(e)ra* ou *met(e)ra* est moins fréquente (185 occ.), mais toutefois significative ; enfin, les formes (6) du déterminant démonstratif *cels* (152 occ.) sont très éparsillées, mais permettent aussi certaines conclusions.

Toutes ces formes permettent une identification facile et rapide : il est infiniment plus aisé de repérer dans le corpus les formes *le*, *lo* et *lou*, même s'il faut distinguer alors l'article défini du déterminant personnel homonyme, que de repérer, par exemple, les marques nominales de cas sujet et de cas régime comme l'a fait très minutieusement H. Völker (2003, 169-192) ; de même, l'opposition entre *chose* et *chouse* peut être balisée en quelques minutes, alors que l'identification de toutes les formes impliquant /ɔ:/ coûte plusieurs journées de travail.

Par prudence, nous avons toujours opéré des distinctions très fines, notamment dans un premier temps. Selon les nécessités, il est facile de regrouper ensuite différentes variantes en vue d'une quantification (par ex. *-able* et *-aible* contre *-aule* et *-auvle*).

4.3. Les premières variables linguistiques étudiées

Nous présentons par la suite les six premiers critères scriptologiques, de nature assez différente :

(1) Afr. /'ɔ:/ > /'o:/ (<*chose ~ chouse*>) [527 occ.]

Genèse : fermeture, dans certains mots, de /'ɔ:/ accentué (exceptionnellement des mots en /'ɔ/ bref ou des positions prétoniques) en /'o:/ et, partiellement ou régionalement, fermeture ultérieure en /'u:/ <ou> (cf. *infra* 5.2. n° 19, *nos ~ nous*).

- | | | |
|------|---|------------|
| 1.1. | <p><o>: <i>chose(s)</i>, <i>chosse(s)</i>, <i>choze</i>
résultat héréditaire dans l'essentiel du domaine d'oïl</p> | [426 occ.] |
| 1.2. | <p><o>: <i>amosne</i>, <i>prevos(t)</i>; <i>povreté</i>
id. devant groupe consonantique ou en position prétonique</p> | [40 occ.] |

2.1.1.	<ou>: <i>chouse, chouze</i>	[38 occ.]
	forme régionale, probablement d'ascendance bourguignonne en Lorraine	
2.1.2.	<ou>: <i>chouce</i>	[5 occ.]
	variante peu habituelle avec -c-	
2.2.	<ou>: <i>amoune, prevouz; pouvretei</i>	[4 occ.]
3.1.	<oi>: <i>choise</i>	[10 occ.]
	forme avec allongement vocalique en -i- (phénomène traité par la suite séparément, ce qui rend le marquage ici redondant; cf. <i>infra</i> 5.2. n° 12)	
3.2.	<o>: <i>amoigne, prevois</i>	[4 occ.]

Distribution diatopique : épicentre dans le Sud-Ouest (Dees 1980, carte n° 136), avec un prolongement, nettement plus affaibli au XIII^e siècle, dans le Sud-Est (Bourgogne, cf. Gossen 1967, 203 : phénomène en croissance au XIV^e siècle) ; absence presque totale en pic. wall. (où le résultat de /'ɔ:/ est /oj/ <oi> ~ <oe>).

Bibliographie [minimale] : Dees 1980, carte n° 136 ; Gossen 1967, 200-203 ; Lausberg § 243, 246.

(2) Afr. /'e/ devant /tr/ > /'a/ (<lettres ~ lattres>) [550 occ.]

Genèse : ouverture de /'e/ accentué en /'a/ devant /tr/ primaire.

1.1.	-etr- (exclusivement <i>let(t)res, met(t)re</i>)	[493 occ.]
	résultat héréditaire de ī latin dans l'essentiel du domaine d'oïl (et de la Romania en général)	
1.2.	-eitr- (<i>leitres</i>)	[35 occ.]
	id. mais avec allongement vocalique en -i- (cf. <i>supra</i> , <i>chouse/chouse</i> , n° 3.1.)	
2.	-atr- (<i>latres</i>)	[21 occ.]
	évolution ultérieure dans le Sud-Est du domaine d'oïl (fr.-comt., lorr.)	
3.	-eatr-	[1 occ.]
	forme d'interférence isolée, probablement purement graphique	

Distribution diatopique d'après Dees (1980, carte n° 165) : *lattres, lotres* [vs. *lettres, leitres*] : Fr.-Comté 27 %, Vosges 7 %, MM/Mos 2 %, Meuse 1 % ; absent en dehors du Sud-Est du domaine d'oïl ; les pourcentages indiqués par Dees sont confirmés, pour l'essentiel, par notre corpus : 22/550 occ. appartiennent au type minoritaire -atr- (= 4 %), mais ces formes n'apparaissent qu'auprès de rédacteurs mineurs (cf. *infra* 4.4.5.).

Bibl. : Dees 1980, carte n° 165 ; Gossen 1967 (291 ; 297, 357 : seulement /e/ > /a/ devant /r/); Stark 1966, 98sq.

(3) Vocalisation d'afr. /b/ devant /l/ après syncope de la voyelle posttonique dans les proparoxytons [240 occ.]

Genèse : -ĀBULU-, -ĀBULA (parallèlement -IBIL-, -OBIL-) > -able, -auble, -au(v)le.

1.1.	-able: <i>estable, arable, feable</i> , etc., parallèlement <i>meuble</i> forme latinisante et du français supra-régional	[145 occ.]
1.2.	-able: <i>estaible, eitaible</i> id. mais avec un -i- indiquant l'allongement vocalique (cf. <i>supra</i> , <i>chouse/choose</i> , n° 3.1.)	[3 occ.]
2.	-auble: <i>estauble, creauble, feuble</i> forme d'interférence, bourg.	[52 occ.]
3.1.	-aule: <i>estaule, araule</i> , etc., parallèlement <i>paiseulement</i> forme lorr. [n.b. le type -avle serait un choix éditorial alternatif; mais puisque le type phonétique des dialectes modernes suppose une ancienne diphtongue, nous avons opté pour la transcription systématique -aule; le type -avele, mentionné par Gossen, n'apparaît pas dans notre corpus]	[28 occ.]
3.2.	-auvle: <i>estauvle, arauvle; rendeuvle</i> , etc. forme lorr.	[12 occ.]

Distribution diatopique d'après Gossen (1967, 237; 319-321) : bourg. épicentre pour -auble, fréquemment attesté aussi en lorr.; pic. -aule (= forme dialectale moderne).

Bibl. : Dees 1980: ø; Gossen 1967, 319-321; 237; Stark 1966, 78sq.; 83; 112; Pfister 1993, 110.

(4) /ə/ svarabhaktique dans des groupes de muta cum liquida [185 occ.]

Genèse : l'insertion d'un /ə/ svarabhaktique (ou e épenthétique) dans les groupes de *muta cum liquida* se présente au futur et au conditionnel des III^e et IV^e conjugaisons. Le phénomène concerne des formes avec labiodentale (*avra* > *avera*) et dentale (*metra* > *metera*), dont la distribution est semblable sans être identique dans notre corpus.

Il est possible que le phénomène graphématisque reflète éventuellement une tendance de prononciation, sans que celle-ci semble s'être généralisée (Gossen 1970, 121sq.).

1.1.	-vr- (<i>avra, avroit, devra, devront</i> , etc.): résultat héréditaire dans l'essentiel du domaine d'oïl	[49 occ.]
1.2.	-tr- (<i>metront, metreit, mestroit</i> , etc.): id.	[8 occ.]

2.1.	-ver- (<i>avera</i> , etc.): variante ultérieure attestée au Moyen-Âge dans le Nord-Est du domaine d'oïl	[107 occ.]
2.2.	-ter- (<i>metera</i> , etc.): id.	[21 occ.]

Distribution diatopique : l'épicentre du phénomène semble se trouver en Picardie (Gossen 1970, 103; 131sq.); d'après l'atlas de Dees (1980, carte n° 236: futur du verbe "avoir"; *aurai*, *averai* vs *aurai*, *avrai*, etc.), les formes épenthétiques concernent autant la Lorraine que la Picardie : forte présence (71-78 %) dans les quatre départements lorrains, Ardennes, Aisne et Nord, plus faible (29-40 %) en Haute-Marne, Marne, Wallonie et Oise ; ailleurs, le phénomène est absent ou très faible (10 % en Bourgogne).

Bibl. : Dees 1980, carte n° 236; Gossen 1970, 103; 131sq.; Stark 1966, 127.

(5) Grammème : art. le vs lo(u) [1118 occ.]

Genèse : deux résultats héréditaires interviennent pour l'article masc. sg. rég., *le* (< ILLE), de distribution large en fr. anc., et – seulement en fr. oriental – *lo(u)* (< ILLU- ; cf. *infra* 5.2. n° 16).

1.	art. <i>le</i>	[703 occ.]
2.1.	art. <i>lo</i>	[84 occ.]
2.2.	art. <i>lou</i>	[332 occ.]

Distribution diatopique : les deux types *lo* et *lou* dominent d'après Dees (1980, carte n° 35) en MM/Mos. (76 % *lo(u)* vs 24 % *le*), alors qu'ils sont moins présents en Meuse (19 % *lo(u)* vs 81 % *le*) ; ils apparaissent aussi en bourb., bourg., frcomt. et champ. or. (Gossen 1967, 322sq.).

Parmi les deux formes lorraines, *lou* est nettement dominant au XIII^e siècle (Dees 1980, carte n° 36: MM/Mos. 87 % *lou* vs 13 % *lo*, Meuse 85 % *lou* vs 15 % *lo*), comme aussi dans notre corpus (80 % *lou* vs 20 % *lo*) ; à Metz, *lo* domine jusqu'en 1275, puis *lou* (jusqu'à la fin du XIV^e siècle, Gossen ib.).

Bibl. : Dees 1980, cartes n°s 34-36; Gossen 1967, 322sq.

(6) Grammème : pron. dém. ceus [152 occ.]

Genèse : les résultats du pronom démonstratif provenant de ECCE + *ILLU sont extrêmement diversifiés dans l'ancienne langue, ce qui se mani-

feste clairement dans notre corpus. À côté de la forme primitive *cels* (1.1.) apparaissent des formes avec vocalisation de /l/_s (1.2./1.4.: *ceus*) et des formes d'interférence (*ceuls*, 1.3.). Une voyelle de transition /a/ provoque toute une série de formes divergentes, souvent purement graphiques (*ceals* et *ceaus* [2.], dont l'interférence produit *ceauls* [3.] et le type lorrain marqué *seas* [4.]); la voyelle de transition /o/, en revanche, est plus rare dans notre corpus et semble appartenir au fr. régional lorr. (5.: *ceous*).

1.1.	<i>cels</i>	[21 occ.]
1.2.	<i>ceus</i>	[36 occ.]
1.3.	<i>ceuls</i>	[2 occ.]
1.4.	variantes isolées: 1.4.1. <i>ceuz</i> 1.4.2. <i>ceux</i> 1.4.3. <i>seuz</i>	[1 occ.] [1 occ.] [3 occ.]
2.1.1.	<i>ceals</i>	[4 occ.]
2.1.2.	<i>seals</i>	[1 occ.]
2.2.1.	<i>ceaus</i>	[36 occ.]
2.2.2.	<i>sceaus</i>	[2 occ.]
2.2.3.	<i>ciaus</i>	[14 occ.]
2.2.4.	<i>ciam</i>	[2 occ.]
2.2.5.	<i>sauz</i>	[11 occ.]
3.	<i>ceauls</i>	[2 occ.]
4.1.	<i>seas</i>	[9 occ.]
4.2.	<i>seax</i>	[3 occ.]
5.	<i>ceo(u)s</i>	[4 occ.]

Bibl.: Dees 1980, cartes n°s 68-73; Gossen 1967, 175-180; 195; 208; 210; 333-338.

Une fois achevé le balisage des six phénomènes en question, notre base de données graphématisée permet de visionner pour chacune des variables catégorisées les occurrences dans le contexte de leurs chartes. Dans une certaine mesure, cela peut donner des indications sur la distribution des variables à travers les différents lieux d'écriture. L'interprétation s'est avérée toutefois nettement plus parlante après une transformation des données qui regroupait alors pour chacun des différents rédacteurs supposés toutes les variables qui le concernent.

Ce regroupement, mis en œuvre à l'aide d'un programme *x-query*²⁰, distingue les chartes pour lesquelles l'analyse paléographique nous a amené à retenir avec certitude un rédacteur défini et les chartes où le rédacteur restait en suspens; ce dernier cas correspond, pour la plupart, à la supposition de plusieurs rédacteurs alternatifs. Dans l'étude linguistique, nous avons d'abord étudié l'état linguistique des documents retenus de façon certaine, afin de pouvoir évaluer la cohérence de notre regroupement paléographique avant d'étudier les documents restés en suspens.

4.4. Application des premières variables linguistiques

4.4.1. Étude de la cohérence des regroupements

Parmi les rédacteurs retenus, nous avons distingué différentes catégories d'observation (cf. *supra* 3.2.):

- (1a) les grands lieux d'écriture qui emploient plusieurs scribes et se font fort de nombreux documents dans notre corpus (CBar, DLorr, EpToul),
- (1b) d'autres grands lieux d'écriture pour lesquels notre corpus ne fournit toutefois qu'une documentation restreinte, puisque le gros de leurs chartes est conservé ailleurs que dans le département de la Meurthe-et-Moselle (EpMetz, EpVerdun, certaines abbayes, notamment messines),
- (2) les petits lieux d'écriture constitués qui font appel essentiellement à un seul scribe,
- (3) des rédacteurs factices qui font appel à un scribe indépendant, comme il en a existé dans les centres urbains, ou qui remettent la rédaction à un lieu d'écriture constitué (un scribe rédige ainsi l'acte par sous-traitance).

La formation des scribes est assurée essentiellement par les grands lieux d'écriture. Les scribes des petits lieux d'écriture sont donc passés, pour la plupart d'entre eux, par ces endroits. Par ailleurs, les institutions ecclésiastiques connaissent souvent un roulement de leurs scribes qui se sont déplacés d'un lieu à un autre.

Pour démêler cette toile finement tissée, les grands lieux d'écriture fournissent le meilleur point de départ. Ils permettent des quantifications solides sur la base d'un nombre suffisant de documents. Une fois établis certains principes de base du fonctionnement d'un lieu d'écriture, il devient plus facile de reconnaître des documents produits par sous-traitance et d'identifier les éventuels stéréotypes propres aux lieux d'écriture avec une documentation plus restreinte ou, peut-être même, propres aux rédacteurs factices.

²⁰ Ce programme, assez bref mais complexe, a été écrit par Matthias Osthof sur la base d'une première tentative de notre part.

Le premier pas de l'analyse linguistique a été, par conséquent, l'application des six premières variables retenues sur les trois rédacteurs les mieux représentés dans notre corpus (CBar, DLorr, EpToul). La finalité de cette opération était de déceler si les chartes attribuées à un rédacteur défini montraient une quelconque cohérence linguistique interne ou si la variance des phénomènes linguistiques dans notre corpus était indépendante de la catégorie de 'rédacteur'. Uniquement dans le premier cas, les lieux d'écriture ont une existence linguistique réelle, dont il s'agira de comprendre ensuite les propriétés.

La réponse affirmative à cette interrogation permet aussi d'étudier plus précisément la cohérence de nos décisions opérées pour des raisons paléographiques. Si la distribution des variables linguistiques s'avère significative pour caractériser des lieux d'écriture, elle permet aussi de les identifier. Il est donc possible d'opposer les résultats de l'analyse linguistique à ceux de l'étude paléographique, ce qui est d'autant plus précieux que la linguistique permet, contrairement à la paléographie, des quantifications fiables. Enfin, l'établissement d'une physionomie définie pour certains rédacteurs permettrait l'attribution du dernier quart de nos chartes (70/289), resté en suspens²¹.

4.4.2. Les chartes rattachées aux CBar

La chancellerie des CBar représente le groupe numérique le plus important du corpus. La totalité des 41 documents rattachés lors de l'analyse paléographique aux CBar montre, pour cinq des six premiers paramètres linguistiques, une prédominance très forte d'une variante définie :

chose 61x (contre *chouse* 4x)
etr 70x (contre *atr* 1x)
abl 27x (contre *aubl* 1x)
meterons 9x, *avera* 22x (contre *mattront* 1x, *avra* 3x)
art. le 118x (contre *lou* 12x)

Sur les 329 occurrences réunies, seules 22 sont déviantes (= 6,7 %); une variance systématique existe seulement pour le déterminant démonstratif (*ceus* 5x ~ *cels* 3x ~ *ceauls* 4x).

²¹ Nous avons documenté très en détail toutes les étapes de notre recherche, en donnant à tout moment les chiffres dont nous disposions pour évaluer les formes linguistiques quantifiées; puisque notre étude linguistique a mené à de nouvelles identifications et parfois même à des corrections dans la transcription, les chiffres du présent chapitre 4 ne correspondent plus aux chiffres de notre actuelle base de données, reproduites dans le chapitre 5.

Dès le premier abord, ce lieu d'écriture se caractérise donc par une notable homogénéité linguistique. Le constat devient toutefois encore plus frappant lors de l'analyse en détail des différentes chartes : la grande majorité des documents retenus (33/41 chartes) connaît la présence unique et non-variante des cinq paramètres *chose, etr, abl, ter/ver* et *le*. La cohérence est donc maximale pour ce sous-ensemble.

En étudiant de plus près les huit chartes, dans lesquelles les formes dominantes sont concurrencées par d'autres, nous avons rencontré quatre cas de figure différents :

(1) Erreurs de transcription ou de balisage

De manière sporadique, l'analyse linguistique soulève certaines erreurs de transcription ou encore de balisage. Dans le cadre présent, nous avons dû corriger quatre formes erronées dans la charte 160, toutes dues à l'identification de la suite graphématisée *-tt-*, lue comme *-it-* (3x il fallait lire *lettres* et non pas *leitres*, 1x *mattront* et non pas *maitront*). Pour ne pas alourdir le raisonnement, nous avons corrigé de telles erreurs sans les indiquer par la suite ; mais l'exemple en question montre bien la nature des pièges omniprésents dans cette recherche.

(2) Variance ponctuelle

Dans deux chartes, dont le rattachement à la chancellerie des CBar ne peut pas faire de doute pour des raisons paléographiques, nous observons une variance linguistique ponctuelle :

= ch. 160 : 1x *atr* contre 3x *etr*, 1x *-tr-* contre 2x *-ver-* ; par ailleurs, 10x *le*, 1x *abl*, 1x *chose*, 1x *cels*

Le scribe du document est reconnaissable par une suite de traits très particuliers à la dernière ligne, qui ressemblent de loin à la forme d'un cygne (cf. *infra* ill. 9 de la ch. 268) : ce 'scribe aux cygnes' est le professionnel le plus prolifique de la chancellerie. La variance concerne un seul mot, *mattront* (*atr* et *-tr-*), ce qui souligne le caractère exceptionnel de ce choix, aussi à l'intérieur du document en question. Une interprétation cohérente serait de supposer que ce scribe ait choisi, pour des raisons de contexte (la charte notifie l'accord entre le comte et une abbaye après un différend), de faire appel, de manière très ponctuelle, à une forme qui est reconnue comme caractéristique des *scriptoria* ecclésiastiques pour se rapprocher symboliquement de l'autre partie impliquée (cf. aussi *infra* 5.3.2. n° 3).

= ch. 287: 1x *avra* contre 3x *avera*; par ailleurs 5x *le*, 3x *abl*, 2x *etr*, 1x *chose*

L'identification paléographique de la charte ne laisse pas de doute sur son attribution correcte. Une explication externe pour cette variation n'apparaît pas, mais il s'agit toutefois d'une alternance très peu marquée.

(3) Identification paléographique erronée

Dans trois cas, enfin, nous sommes revenu, suite à une vérification de la forme matérielle de la charte, sur notre attribution primitive. La variance linguistique est plus forte dans ces cas-ci que dans les deux chartes 160 et 287 vues auparavant; une nouvelle étude paléographique a alors confirmé le doute induit par les arguments linguistiques:

= ch. 91: 2x *lou* (exclusif); par ailleurs 1x *etr* (la charte ne contient que ces quelques formes puisqu'elle est très courte)

La charte avait été regroupée dans l'analyse paléographique avec la charte 12 (cf. aussi *infra* n° 4); une nouvelle comparaison montre toutefois que, si les formes des lettres de deux documents se ressemblent, leur alignement est très régulier dans la ch. 12, mais très perturbé dans la ch. 91; pour des raisons linguistiques autant que paléographiques, un rattachement de la charte au SMailly est donc plus plausible, d'autant plus que le rattachement de la ch. 12 aux CBar a été sujet à caution dès cette première analyse linguistique.

= ch. 263: 6x *lou*, 1x *chouse*; par ailleurs 1x *etr*

Le rattachement paléographique reste plausible, mais il n'est pas unique. D'un point de vue linguistique, les formes déviantes *lou* et *chouse* sont exclusives dans ce document, ce qui serait un cas unique dans la chancellerie à l'étude; en maintenant notre rattachement, il faudrait supposer qu'un scribe ait gardé dans cette chancellerie ses choix propres, en contradiction absolue et isolée avec ses pratiques habituelles. Il est plus plausible d'éliminer cette charte des documents des CBar et de supposer comme rédacteurs potentiels RenBar ou l'AbbTroisfontaines. Une comparaison paléographique plus détaillée avec un autre document de cette dernière abbaye dans notre corpus (ch. 30) et, surtout, avec les autres chartes abbatiales et avec le corpus de la Marne²² confirme notre conclusion: il s'agit sans doute d'une charte rédigée par ce *scriptorium*, contrairement à ce que nous avions pensé au début.

²² Indication de D. Chihaï.

= ch. 275: 1x *aubl*, 1x *chouse*; par ailleurs 1x *etr*

Notre regroupement paléographique initial avec la ch. 281 ne s'est pas avéré probant lors d'une nouvelle vérification; l'écriture de la ch. 275 est peu caractéristique. Le rattachement paléographique à l'AbbSMihiel est tout aussi cohérent et les formes linguistiques plaident contre le rattachement aux CBar.

(4) Cas de doute

= ch. 12: 2x *chouse*; par ailleurs 1x *avera*

Les deux formes en *chouse* sont surprenantes même si une nouvelle considération des paramètres paléographiques ne révèle pas d'incohérences fortes. En l'absence d'autres paramètres linguistiques, il nous semble prudent de changer le statut du CBar en ‘réacteur potentiel’ et de prendre en considération aussi la rédaction par l'autre protagoniste de la charte, le SApremont (cf. *infra* 5.3.2. n° 1).

= ch. 174: 1x *lou* contre 2x *le*; par ailleurs 1x *etr*, 1x *chose*

Le cas est délicat: il s'agit d'une charte très brève et paléographiquement peu caractéristique, dans laquelle de nombreux acteurs interviennent (en dehors du CBar, notamment les SAspremont et SEsch). Là encore, avant de procéder à une analyse linguistique plus poussée, il est difficile de trancher; nous avons donc introduit les deux autres protagonistes à côté du CBar comme réacteurs potentiels de la charte.

= ch. 210: 2x *lou* contre 3x *le*; par ailleurs 1x *abl*, 1x *etr*, 9x *ter/ver*, 4x *chose*

La variance porte sur un seul paramètre (avec deux occurrences) mais l'article *lou* est un paramètre très saillant. D'un point de vue paléographique aussi, la rédaction semble plutôt provenir d'un scribe ecclésiaslique.

Notre constat mène à plusieurs conclusions: dans un premier temps, nous pouvons retenir que sur les 41 chartes rattachées à la chancellerie des CBar, trois ont été attribuées à tort à ce lieu d'écriture lors de l'analyse paléographique, trois autres restent en suspens. Cela veut dire en même temps que dans les autres 85 % des cas, le rattachement paléographique est confirmé par l'étude linguistique. Par conséquent, nous devons supposer qu'il existe une cohérence intrinsèque et forte entre les deux entités de la forme externe et des choix linguistiques. Le lieu d'écriture forge de façon reconnaissable autant l'une que l'autre.

Si nous acceptons ce constat, nous pouvons conclure aussi que nos critères de regroupement paléographique sont appliqués avec des résultats satisfaisants, puisqu'au moins 35 chartes sur 41 ont été attribuées correctement à cette chancellerie.

Par ailleurs, les 35 chartes retenues comme sûres jusqu'ici montrent une homogénéité linguistique extraordinaire :

abl 27x
etr 66x (contre *atr* 1x)
chose 60x
meterons 9x, *avera* 21x (contre *mattront* 1x, *avra* 1x)
art. *le* 118x
ceus 5x, *cels* 3x, *ceauls* 4x

Mis à part le cas du déterminant démonstratif, 3 occurrences déviantes apparaissent contre 301 occurrences dominantes. Dans 34 des 36 chartes retenues, les cinq premiers paramètres ne montrent aucune variance ; dans les deux autres chartes, la variance porte chaque fois sur un seul paramètre.

Ces différentes observations permettent d'établir sans le moindre doute l'action d'un lieu d'écriture dans le paysage de l'écrit. La chancellerie des CBar a instauré une norme linguistique au delà des scribes individuels. Cette norme peut être souple sur certains points (comme *ceus*), mais très rigoureuse sur d'autres. Le cas de la chancellerie des CBar est extrême, comme nous le verrons par la suite. Mais il apparaît clairement, dès l'application des premiers éléments linguistiques, qu'il est légitime et utile de tenir compte de la dimension des lieux d'écriture en linguistique historique.

4.4.3. Les chartes rattachées à l'*EpToul*

Les 19 chartes rattachées lors de l'analyse paléographique au *scriptorium* de l'évêché de Toul connaissent d'emblée une variance plus importante que celle dans les documents des CBar. Les six variables retenues se distribuent globalement de la manière suivante :

chose 31x
etr 27x (contre *eitr* 2x)
abl 8x ~ *aubl* 11x (contre *aibl* 1x ~ *aul* 2x)
avera 10x (contre *avra* 1x)
art. *le* 26x ~ *lou* 54x
ceaus 4x (contre *ceauls* 1x, *seas* 1x, *seuz* 1x)

Le nombre de formes déviante (9/180 = 5 %) est même inférieur à celui retenu pour les CBar avant l'analyse linguistique, mais nous rencontrons ici des variantes régulières comme celles entre *abl* et *aubl* ou entre *le* et *lou*. La norme de ce *scriptorium* contiendrait donc autant l'utilisation de formes quasi-exclusives (comme *etr*, *chose* ou *avera*) que celle de formes alternatives, plus attendues dans une *scripta* médiévale.

Une analyse plus détaillée fait ressortir toutefois un phénomène nouveau par rapport à la chancellerie des CBar: nous pouvons distinguer, parmi les dix-neuf documents de l'EpToul, trois phases dans le temps; la première est liée à l'épiscopat de Roger, encore peu enclin à utiliser le français, la deuxième et la troisième relèvent de l'épiscopat de Gilles, qui peut être considéré comme l'évêque toulois qui a vraiment introduit le français dans son *scriptorium*. Le tableau suivant – qui ne relève que les formes variantes ou déviante de ces dix-neuf documents – fait apparaître les trois phases qui se caractérisent par un traitement différent des formes en *-able* et de l'article régime :

I. EpRoger: *abl* et *le* exclusifs

ch. 7		<i>le</i> 8	<i>ceauls</i> 1	<i>i</i> d'allongement vocalique:
ch. 11	<i>abl</i> 1	<i>le</i> 9	<i>ceauls</i> 2	<i>aibl</i> 1, <i>eitr</i> 1

II. EpGilles: variances *abl* ~ *aubl*, *le* ~ *lou*

ch. 148	<i>abl</i> 1 ~ <i>aubl</i> 1	<i>le</i> 6 ~ <i>lou</i> 2	<i>seuz</i> 1	
ch. 177	<i>aubl</i> 2	<i>lou</i> 9	<i>ceauls</i> 1	
ch. 187		<i>lou</i> 5		
ch. 196	<i>abl</i> 1 ~ <i>aubl</i> 1	<i>lou</i> 5		
ch. 199	<i>aubl</i> 1	<i>le</i> 2 ~ <i>lou</i> 2		
ch. 209	<i>aubl</i> 1	<i>le</i> 1 ~ <i>lou</i> 3		

III. EpGilles: alternance *abl* / *aubl*; *lou* exclusif

ch. 221	<i>aubl</i> 1	<i>lou</i> 4		= Officialité (même main que 236)
ch. 222	<i>aubl</i> 1	<i>lou</i> 4		
ch. 224	<i>abl</i> 1	<i>lou</i> 3	<i>seas</i> 1	
ch. 225	<i>aubl</i> 1	<i>lou</i> 1		= Off.
ch. 231	<i>abl</i> 1	<i>lou</i> 2		= Off.
ch. 235	<i>aubl</i> 1	<i>lou</i> 2		= Off.
ch. 236	<i>abl</i> 2	<i>lou</i> 2		<i>eitr</i> 1 = Off. (même main que 224)
ch. 253	<i>aubl</i> 1	<i>lou</i> 2		= Off.
ch. 265	<i>aubl</i> 1	<i>lou</i> 2		= Off.
ch. 273	<i>abl</i> 1			
ch. 280		<i>lou</i> 5		= Off.

Ce tableau appelle plusieurs constatations :

- (1) La première phase, comportant les deux chartes de l'évêque Roger, est caractérisée par l'usage exclusif des formes *abl* et *le*.
- (2) La deuxième phase introduit une variance pour l'article (dans une même charte apparaissent les deux formes *le* et *lou*: ch. 148, 199, 209) et pour *abl* ~ *aubl* (ch. 148, 196); cette variance concerne quatre des six chartes en question.
- (3) La seule vraie déviance dans cette phase concerne le mot *fiaule* (ch. 177), lié à la féodalité. Il s'agit donc d'une déviance de nature lexicale plus que graphématisque.
- (4) La troisième phase remplace la variance par l'alternance (certaines chartes connaissent *aubl*, d'autres *abl*) ou par l'exclusivité (*lou* dans toutes les chartes).
- (5) Les documents de l'officialité dominent dans la troisième phase, mais les trois autres chartes sont, elles aussi, caractérisées par l'exclusivité de *lou* et l'alternance entre *aubl* (ch. 221, 222.) et *abl* (273). Les différences paléographiques entre les chartes de l'officialité et les autres chartes de l'évêché ne sont donc pas confirmées par des éléments linguistiques particulièrement saillants, au moins pour les phénomènes retenus jusqu'ici.
- (6) La forme du pronom déterminant (*ceauls*, etc.) ne permet pas d'observation particulière.
- (7) Les formes avec *i* d'allongement vocalique apparaissent dans la toute première charte, mais aussi vers la fin de notre période (ch. 236), dans une charte qui est rattachée de façon certaine à l'officialité.

Trois conclusions s'imposent à partir de ces constatations :

- (1) Il est évident que le *scriptorium* épiscopal impose lui aussi à ses scribes des normes définies et définissables.
- (2) Ces normes évoluent, concrètement avec l'évêque en titre, mais aussi avec le temps : le premier évêque qui fait appel au français comme langue des chartes, Roger, favorise exclusivement des formes supra-régionales, tandis que le deuxième, Gilles, introduit des éléments régionaux.
- (3) Entre la première et la deuxième phase liées à l'évêque Gilles, les éléments régionaux se généralisent et, en même temps, la variance dans un document individuel est réduite. La variance, quant à elle, semble être liée à des scribes définis, les uns préférant *abl* (ch. 224 et 236 d'une même main ; ch. 231, 273), les autres *aubl* (ch. 221, 222, 225, 235, 253, 265). Nous pouvons donc identifier ici en détail les interactions entre les individus et la norme de groupe.

En dernière instance, les chartes de l'évêché de Toul permettent de suivre les étapes de l'élaboration d'une norme autant homogène que régionale. Les choix opérés sont différents de ceux que nous avons pu voir auprès des comtes de Bar ; mais dans les deux cas, l'institution impose aux scribes ses normes autant linguistiques que paléographiques.

L'analyse de la variance dans les documents épiscopaux permet aussi de mieux cerner le degré de présence des différents phénomènes. Il en

ressort que la forme *avra* dans la charte 196 est isolée auprès de ce rédacteur à côté de la forme exclusive *avera* dans les autres documents. Nous avons procédé par conséquent à une nouvelle vérification paléographique qui laisse supposer, en effet, que cette charte a été rédigée par un *scriptorium* messin, en l'occurrence celui de l'AbbSArnMetz. Cela change légèrement certains chiffres de notre réflexion précédente, mais celle-ci reste intacte par ailleurs.

En conclusion, l'analyse linguistique nous a amené à retirer du corpus de l'EpToul un seul document (ch. 196); 18 des 19 chartes retenues lors de la première analyse paléographique sont confirmées par l'analyse linguistique (= 95 %).

4.4.4. *Les chartes rattachées aux ducs de Lorraine (DLorr)*

Les chartes des ducs de Lorraine connaissent une physionomie encore différente de celles des comtes de Bar et de l'évêché de Toul. Les 31 documents retenus dans l'analyse paléographique montrent pour nos six paramètres linguistiques une grande prépondérance de 265 formes majoritaires, mais celle-ci est accompagnée d'une variance certaine dans de nombreuses chartes :

chose 36x (contre *chouse* 1x [ch. 237])
etr 58x (contre *eitr* 1x [ch. 132])
abl 19x (contre *aubl* 3x [ch. 57, 168, 277], *aul* 3x [ch. 90 (bis), 165])
ver 13x (contre *vr* 4x [ch. 59, 62]; *metra* 2x [ch. 40 (bis)])
le 127x (contre *lou* 3x [ch. 40 (bis), 140])
ceus 12x, *ceauls* 3x (contre *ceas* 2x [ch. 105])

Le constat le plus surprenant de cette variance est que les 19 formes minoritaires (= 6,7 % des 284 occurrences étudiées) se distribuent sur non moins de douze chartes (= 38,7 % des 31 chartes retenues). Nous partons de l'idée que les dix-neuf chartes sans aucune occurrence déviante forment un ensemble homogène et qu'il n'y a pas de raison de douter de leur rédaction par la chancellerie ducale. En revanche, les douze autres chartes sont *a priori* toutes suspectes; nous les avons donc reprises une par une, en vérifiant autant la cohérence des résultats linguistiques que les aspects paléographiques et les éléments de contenu.

Cette étude de détail fait ressortir un premier ensemble de huit documents qui se caractérisent tous par une assez grande cohérence linguis-

tique en comparaison avec les autres chartes duchales, mais aussi par la co-présence d'une variance régionale saillante et en même temps sporadique (pour la plupart, une seule occurrence) :

= ch. 90 : *chose, etr, le* invariants ; mais 2x *aul*

La forme lorraine marquée *aul* surprend dans ce document, qui suit par ailleurs pleinement la logique des chartes duchales ; cette charte est à prendre en considération avec la suivante :

= ch. 105 : *chose, etr, avra, le* invariants ; mais 1x *ceas*

Cette charte a été établie, comme la précédente, sous l'autorité du SBourlemont ; comme celle-ci, elle montre des caractéristiques bien reconnaissables de la chancellerie ducale, enrichies d'une forme régionale voyante (*ceas*). Il est possible d'imaginer que le scribe ducal ait voulu introduire une forme répandue parmi les scribes de la moyenne et petite noblesse (= notre catégorie des ‘seigneurs’), dont les usages sont plus fortement régionalisants (cf. *infra* 4.4.5.) ; l'introduction isolée d'une variable régionale aurait donc pour le scribe ducal une motivation pragmatique et communicative, s'inscrivant dans la volonté de se rapprocher de la norme linguistique du protagoniste principal de la charte.

La même explication pourrait aussi convenir dans les quatre chartes suivantes dont l'apparence autant que la langue prouvent une rédaction par la chancellerie ducale, mais qui incluent chaque fois une ou deux formes régionales marquées ; il s'agit dans tous les cas de contrats de fief, ce qui permet de supposer que la variance régionale en question était une concession aux usages seigneuriaux :

= ch. 140 : *chose, etr* invariants ; mais 1x *lou* (à côté de 2x *le*)

= ch. 165 : *chose, etr, le* invariants ; mais 1x *aul*

= ch. 168 : *chose, etr, le* invariants ; mais 1x *aubl* (à côté de 1x *abl*), 1x *ceas*

= ch. 237 : *etr, abl* invariants ; mais 1x *chouse*

Les deux chartes suivantes s'inscrivent, elles aussi, dans un contexte seigneurial ; malgré la variante *avra*, rare dans le corpus des DLorr, l'attribution des deux chartes à cette chancellerie ne peut pas faire de doute :

= ch. 59 : *etr, le, chose* invariants ; mais 3x *avra*

= ch. 62 : *abl, etr, le, chose* invariants ; mais 1x *avra*

Il reste quatre chartes qui demandent une attention particulière. Les deux premières ont sans doute été rédigées par un même scribe :

- = ch. 57 : *chose, etr, le, ceus* invariants ; mais 1x *aubl*
- = ch. 277 : *chose, etr, le* invariants ; mais 1x *aubl* (à côté de 2x *abl*)

Ces documents sont en principe parfaitement cohérents avec le premier ensemble de huit chartes de la chancellerie ducale connaissant une variance. Toutefois, le scribe fait appel à une même variante dans deux chartes différentes. La variante *aubl* apparaît aussi dans une troisième charte (ch. 278), que nous serons amené à rattacher par la suite à ce scribe (cf. *infra* 4.4.6. ; notons que ce petit ensemble se caractérise par d'autres particularités, notamment les types *-eur* et *nous* qui sont, comme nous le verrons, relativement rares chez les DLorr). Des choix linguistiques individuels sont peu fréquents à l'intérieur des grands lieux d'écriture de notre corpus ; un tel choix mérite par conséquent d'être relevé.

Un autre cas de figure concerne la charte 132 :

- = ch. 132 : *le, ceus* invariants ; par ailleurs 1x *eitr* [mais un doute paléographique est possible ; éventuellement, il faut lire *lettres*, non pas *leitres*]

L'attribution de la charte à la chancellerie ducale reste probable, mais le document contient de curieuses autres formes déviantes (*qui ces veirront* au lieu de **qui ces [le(t)tres] veirront*, et le latinisme rare dans notre corpus *mobile* pour *mueble*) ; il s'agit probablement d'une des nombreuses copies d'époque établies peu après la rédaction originelle de la charte. Dans ce cas concret, le fait d'être une copie semble réduire la cohérence autant textuelle que linguistique du document.

Le document le plus déroutant, enfin, est une charte d'arbitrage entre le DLorr et le CBar :

- = ch. 40 : *chose, etr* invariants ; mais 2x *lou* (à côté de 8x *le*), 2x *metra*, 2x *ciaus*

La variance dans cette charte est particulièrement développée (six occurrences déviantes), sachant que la charte est plus longue que la série des huit chartes réunies auparavant. Relevons surtout la forme *ciaus* qui apparaît dans notre corpus essentiellement dans le Barrois, auprès de rédacteurs divers ; par ailleurs, la datation de la charte fait appel à la forme *londemain*, peu fréquente dans notre corpus et utilisée par ailleurs uniquement par des rédacteurs ecclésiastiques.

D'un point de vue paléographique, en revanche, l'attribution de la charte à la chancellerie ducale ne peut pas faire de doute ; autant la mise en page que la physionomie générale de l'écriture et les formes calligraphiques des lettres plaident pour ce lieu d'écriture.

L'interprétation de ce constat singulier n'est pas facile. Notre hypothèse de départ était que le scribe du DLorr voulait se rapprocher des usages du CBar, puisqu'il s'agit d'un arbitrage entre les deux princes. Mais autant les formes *lou, metra* que *londemain* n'appartiennent pas du tout à la 'norme' de la chancellerie comtale. Éventuellement, le scribe a voulu rompre avec sa propre norme sans connaître suffisamment bien la norme de l'autre protagoniste, en introduisant alors des éléments déviants mal motivés ; un peu comme un locuteur de l'allemand standard en Suisse qui essaie d'introduire des éléments dialectaux de suisse alémanique sans bien connaître les lois phonétiques en vigueur. C'est, en tout cas, la seule interprétation reconnaissable dans l'état actuel de nos connaissances.

Nos différents relevés permettent en conclusion une nouvelle série d'observations :

- (1) En premier lieu, nous avons constaté, presque avec surprise, qu'aucune des 31 attributions retenues pour des raisons paléographiques n'a été infirmée lors de l'analyse linguistique, même si la charte 40 reste problématique. La méthode d'analyse s'est révélée parfaitement cohérente dans le cas de cette chancellerie.
- (2) En ce qui concerne la variance linguistique, l'immense majorité des formes étudiées jusqu'ici pour les DLorr correspondent à des types supra-régionaux et répond à un souci de normalisation évident.
- (3) Les variantes font apparition seulement de manière très ponctuelle. En même temps, elles sont diversifiées et concernent plusieurs variables. C'est donc une variance faible, mais imprévisible, voire chaotique. Enfin, si les variantes minoritaires sont peu nombreuses, nous avons vu qu'elles concernent presque deux documents sur cinq (12/31 chartes).
- (4) Par leur genèse, les variantes minoritaires représentent ou bien un type lorrain marqué (*lou, aul, ceas, chouse*) ou bien des types d'interférence (*aubl, ceauls*) ; à cela s'ajoutent quelques formes diatopiquement plus difficiles à évaluer (*vr, eitr* et *ciaus*). Une hiérarchie interne dans l'introduction de ces différents types n'est pas immédiatement reconnaissable.
- (5) Enfin, contrairement au *scriptorium* épiscopal de Toul, nous n'avons pas relevé de variation à travers le temps ; les deux ducs et la duchesse – qui garantissaient l'intérim entre son mari et son fils – ont suivi les mêmes usages dans leur chancellerie.

Du point de vue de l'évaluation linguistique, nous relevons surtout la combinaison entre une volonté de favoriser des formes normalisées et supra-régionales et une autre de marquer malgré tout une certaine régio-

nalité, faiblement mais souvent présente. On voit émerger une doctrine linguistique au sein de cette chancellerie qui induit ainsi une représentation définie du duc lorrain. Il est difficile de ne pas voir de liens entre les formes linguistiques relevées et les finalités politiques d'une telle représentation.

4.4.5. *Le contraste : les rédacteurs aux formes lorraines*

Avant de poursuivre notre analyse des grands lieux d'écriture, il nous semble utile de souligner que notre corpus contient un certain nombre de chartes qui font appel à des formes assez différentes de celles que nous avons vu jusqu'ici. Les chartes rédigées pour des seigneurs mineurs ou par des curés de villages connaissent des types diatopiquement assez marqués. Nous ne pourrons pas traiter ici plus en détail cet ensemble de documents rédigés souvent par des scribes indépendants ou semi-professionnels. Mais il est important de mettre en relief les choix des grands lieux d'écriture par le contraste avec les lieux mineurs ; en guise d'exemple, nous présenterons par la suite les résultats de quatre chartes choisies un peu au hasard parmi les rédacteurs mineurs (deux seigneurs et deux églises paroissiales).

Pour les trois paramètres *etr*, *abl* et *le*, les résultats sont alors pleinement déviants par rapport aux formes plutôt supra-régionales des grands lieux d'écriture :

- = ch. 158 (ChevNeufChâtel) : 1x *atr*, 1x *lou*
- = ch. 234 (SLeudemart) : 2x *atr*, 1x *aul*, 2x *lou*
- = ch. 136 (EglSRLunéville) : 2x *atr*, 1x *aul*, 1x *lou*
- = ch. 207 (EglPrény) : 1x *etr* contre 1x *eitr*, 1x *aubl* et 1x *auvl*, 1x *le* contre 3x *lou*

Les scribes en question font fréquemment appel à des formes régionales, voire locales : le type *lattres*, des formes vélarisées comme *estau(v)le*, l'article *lou* (parfois en alternance avec la forme supra-régionale *le*) ou encore des formes avec un *-i-* d'allongement vocalique comme *leitres*. Ces types graphématisques étaient donc en usage à notre époque, en Lorraine et dans le genre textuel des chartes, mais ils étaient de toute évidence diastratiquement marqués comme ayant un faible prestige social.

Il ne s'agit là que de quelques exemples qui demanderont une interprétation dans un cadre plus large. Mais il devient apparent dès maintenant que l'évaluation purement géographique des formes linguistiques, telle qu'elle a été mise en œuvre jusqu'ici par la scriptologie, doit prendre

en considération la dimension diastratique. Les études scriptologiques ne doivent pas s'intéresser seulement au pourcentage de formes régionales à l'intérieur des occurrences relevées en Lorraine. La distribution de ces formes parmi les différents lieux d'écriture est en dernière instance plus significative : au sein d'une même ville, comme Nancy, nous pouvons rencontrer à une même époque une charte diatopiquement très marquée et, par là, de faible prestige, à côté d'une charte faiblement marquée et de haut prestige.

Toutefois, ne nous méprenons pas : cela ne signifie pas que ce document de haut prestige soit influencé par un supposé standard du ‘français central’ ; il s’agit plutôt d’une volonté de dérégionalisation endémique dans le monde de l’écrit, ayant pour objectif une plus grande portée communicative dans l’espace et, probablement aussi, dans le temps.

4.4.6. L’extrapolation des résultats sur des chartes non attribuées avec certitude : l’exemple des CBar

Après avoir établi la cohérence des caractéristiques graphématiques dans les grands lieux d’écriture, nous avons voulu soumettre à l’analyse linguistique les chartes pour lesquelles nous n’avions pas pu identifier le rédacteur lors de l’analyse paléographique. Nous avons choisi pour cet examen en premier lieu le CBar, puisque sa chancellerie connaît le plus faible degré de variance linguistique parmi les lieux étudiés et puisqu’elle sera, par conséquent, la plus facile à reconnaître.

Nous avons donc réuni tous les documents dans lesquels ce rédacteur intervient d’une manière ou d’une autre comme protagoniste et où l’examen paléographique n’a pas exclu d’emblée une rédaction par la chancellerie comtale. Pour les 21 chartes en question, nous avons relevé les six paramètres étudiés et nous avons supposé que si les résultats étaient les mêmes que pour les 35 chartes sûres retenues auparavant (*abl*, *etr*, *le*, *chose*, *avera* [*avra*]), l’attribution à cette chancellerie était probable ; en cas de déviance, cette attribution devenait moins probable. Dans tous les cas, nous avons repris les chartes en question d’un point de vue paléographique et nous avons pris en considération leur contenu.

L’examen nous a amené à distinguer quatre catégories : deux chartes attribuables dorénavant au CBar ; trois chartes exclues pour le CBar et attribuables dès maintenant à un autre rédacteur ; neuf autres chartes, elles aussi à exclure pour le CBar, mais dont le rédacteur reste en suspens ; enfin, sept chartes où les six paramètres linguistiques ne sont pas suffisants pour trancher entre les rédacteurs potentiels.

(1) Décision en faveur du CBar :

= ch. 17: 1x *etr*, 4x *le*, 1x *avera*

Le CBar reste probable comme rédacteur ; parmi les deux autres rédacteurs potentiels, le seigneur de Riste est exclu (l'on aurait dû attendre d'après les observations en 4.4.5. des formes comme *atr* ou *lou*) ; l'EpToul reste en principe possible, mais étant donné le petit nombre de chartes rédigées pour l'évêque Roger et l'absence d'éléments paléographiques plaidant pour l'évêché, le CBar devient presque sûr comme rédacteur.

= ch. 245: *choose*, *etr*, *abl*, *le* invariants

La probabilité pour le CBar augmente par le constat linguistique ; en revanche, aucun argument spécifique ne plaide pour le deuxième rédacteur potentiel, Renaud de Bar, le frère du comte (RenBar).

(2) Décision contre le CBar et en faveur d'un autre rédacteur :

= ch. 4: 3x *choose*, 1x *atr*, 1x *avera* contre 3x *avra*, 1x *le* contre 1x *lou*

Les formes soulignées excluent une rédaction par le CBar et elles rendent plausible en même temps celle par un scribe travaillant pour le seigneur d'Apremont, l'autre rédacteur potentiel.

= ch. 119: 1x *etr*, 1x *aubl*, 1x *auvl*, 1x *avera*

Même constat : ni le type lorrain (*est*)*auvl(e)* ni la forme d'interférence *aubl* n'apparaissent dans aucun des documents sûrs du CBar ; ils correspondent bien, en revanche, à l'autre rédacteur potentiel, l'AbbFlabemont.

= ch. 278: 1x *etr*, 1x *aubl*, 2x *le*

Le type *aubl* plaide pour l'autre rédacteur potentiel, le DLorr ; un nouvel examen paléographique fait ressortir de surcroît les ressemblances entre cette charte et deux autres chartes duchales (ch. 57 et 277) que nous venons d'étudier (cf. *supra* 4.4.4.). Dans cet exemple, les indices linguistiques nous ont donc montré la voie pour un rapprochement paléographique.

(3) Décision contre le CBar mais sans attribution certaine pour le moment :

= ch. 8: 2x *choose*, 1x *abl*, 15x *lou*

= ch. 20: 1x *choose*, 2x *etr*, 1x *abl*, 1x *avera*, 9x *lou*

= ch. 179: 1x *choose*, 2x *etr*, 1x *aubl*, 1x *lou*

- = ch. 180/191: 3x/1x *etr*, 1x/3x *lou* (les chartes 179, 180 et 191 proviennent de la même main)
- = ch. 189: 1x *chose*, 1x *etr* contre 2x *eitr*, 3x *lou*
- = ch. 226: 1x *chose*, 1x *etr*, 1x *aul*, 1x *avera*, 2x *le*
- = ch. 240: 4x *chose*, 1x *abl*, 5x *le* contre 3x *lou*
- = ch. 272: 1x *etr*, 2x *aul*, 1x *le*

Le CBar est presque exclu pour toutes ces neuf chartes, compte tenu des variantes lorraines très marquées *estaule* et *lou*. Les arguments linguistiques sont par ailleurs confirmés par une nouvelle étude paléographique.

Le sous-ensemble le plus intéressant concerne les chartes 179, 180 et 191, d'une même main et qui sont certainement d'origine épiscopale ; l'interrogation subsiste encore entre Toul et Metz.

(4) Insuffisances des paramètres linguistiques étudiés (CBar reste possible):

- = ch. 6: *chose*, *etr*, *le* invariants, par ailleurs 1x *cel*s
- = ch. 18: 1x *chose*, 1x *etr*, 1x *abl*, 1x *lou*
- = ch. 47: *etr*, *abl*, *le* invariants
- = ch. 89: *chose*, *etr*, *le* (nombreux et) invariants ; 5x *avera* contre 1x *avra*
- = ch. 150: 5x *chose*, 1x *etr*, 2x *lou*
- = ch. 242: 1x *etr*, 1x *avra*
- = ch. 246: *etr*, *le* invariants

La plupart de ces sept chartes sont peu caractéristiques. Le CBar reste souvent possible comme rédacteur, sauf dans les chartes 18 et 246, où la cohérence paléographique est faible. La charte 150, avec l'article *lou*, pourrait même s'inscrire par la mise en page et l'écriture dans la chancellerie comtale.

Pour pouvoir trancher ici, de nouveaux paramètres linguistiques sont nécessaires. Un exemple : nous avons réuni lors de l'un de nos multiples sondages les variantes du mot *prière* dans nos chartes et nous avons pu constater que l'opposition entre les deux types majeurs *proiere* et *preiere* répondait à une distribution pour une fois purement géographique ; le premier étant plutôt occidental, le deuxième oriental. La charte 89 contient

le type *proiere*, ce qui la rapproche des CBar et l'éloigne de l'autre rédacteur potentiel, à savoir le DLorr²³.

En conclusion, nous avons pu clarifier le rédacteur pour 5 des 21 chartes dont le CBar était l'un des rédacteurs potentiels, grâce aux paramètres linguistiques étudiés jusqu'ici. Dans d'autres cas, nous avons apporté de nouveaux arguments pour l'identification du rédacteur, même si celui-ci reste encore en suspens.

En principe, l'extrapolation des résultats obtenus pour des chartes 'sûres' en les appliquant à des chartes 'incertaines' est donc possible et porteuse. Mais les chartes incertaines ne le sont pas sans raison : leurs caractéristiques paléographiques sont moins marquées que celles des chartes 'sûres' ; or, si notre hypothèse supposant une cohérence entre les éléments externes et les éléments linguistiques est juste, il ne serait pas surprenant que dans ces documents le marquage linguistique soit lui aussi peu saillant. Ces hypothèses restent à être vérifiées, mais elles permettraient d'expliquer ce dernier constat.

Notre sondage sur la chancellerie comtale montre la nécessité d'introduire de nouveaux paramètres linguistiques pour pouvoir aller plus loin dans l'identification des lieux d'écriture : si déjà pour le rédacteur le plus reconnaissable, les six paramètres peuvent ne pas être suffisants, les chartes incertaines des quatre grands lieux d'écriture seront encore plus difficiles à évaluer.

4.5. Résumé des premiers résultats

En guise de synthèse, rappelons notre procédure jusqu'ici :

(1) En premier lieu, nous avons identifié quelques paramètres externes (protagonistes, lieu de conservation) pour pouvoir regrouper les chartes en sous-ensembles (chap. 3.1.1.) ;

(2) ensuite, nous avons étudié les caractéristiques paléographiques des documents (mise en page, mode de scellement, forme des lettres) pour identifier non pas des scribes individuels, mais des lieux d'écriture ayant des traits reconnaissables (ce qui n'exclut pas de prendre en considération des scribes définis ; chap. 3.1.2. ; 3.2.) ;

(3) à partir de ces regroupements probables pour les plus importants lieux d'écriture, nous avons étudié leur cohérence linguistique, en nous

²³ Celui-ci est d'ailleurs aussi peu probable pour la charte 6 à cause du type *cels*, absent chez ce rédacteur.

basant sur six paramètres linguistiques choisis; cela nous a permis de confirmer un pourcentage important de nos choix préalables, mais aussi d'opérer certaines corrections (chap. 4.);

(4) enfin, nous avons évalué la possibilité d'extrapoler nos résultats linguistiques sur des chartes dont l'identification paléographique était incertaine (chap. 4.3.7.).

Les divers résultats concrets de cette étude bipartite, paléographique et linguistique, ont été établis tout au long de notre argumentation. Retenons les points les plus saillants :

(1) Dans plus de 90 % des cas, les regroupements ‘certains’ des grands lieux d’écriture ont été confirmés par la cohérence linguistique des ensembles obtenus.

(2) La dimension du ‘lieu d’écriture’ a donc une existence propre qui la place dans une position intermédiaire entre les individus des scribes et la dimension plus abstraite du diasystème avec ses différents paramètres.

(3) Les marquages externes (paléographiques) et internes (linguistiques) des chartes vont de pair et contribuent à une représentation définie, définissable et sans doute voulue par le rédacteur en question.

(4) Si nous avons pu constater une cohérence forte entre les caractéristiques paléographiques et linguistiques, nous avons aussi relevé des indices pour certains décalages entre la forme paléographique et les choix linguistiques; de tels décalages peuvent être le résultat d'une sous-traitance ou encore celui de volontés communicatives et politiques déterminées, liés à la nature et aux intervenants de l’acte. De tels choix tendraient à prouver l’existence d’une réelle conscience des rédacteurs dans leurs usages linguistiques.

Dans le détail, de nombreux phénomènes spécifiques complexifient le cadre d’observation que nous fournissent les chartes, mais les conclusions les plus générales se trouvent dans ces quatre points. Il s’ajoute un cinquième que nous avons brièvement mentionné (cf. *supra* 4.4.5.):

(5) La variation scriptologique répond parallèlement aux deux paramètres diatopique et diastratique et non pas seulement au premier. Si la scriptologie a pu identifier jusqu’ici la présence d’un trait défini en Lorraine avec une certaine intensité, dans nos lieux d’écriture ce trait peut avoir une distribution complémentaire; le type *estaule*, par exemple, est assez présent d’après Gossen en Lorraine (cf. *supra* 4.3. n° 3), mais il est

totallement absent de la chancellerie des CBar et fréquent en revanche auprès des scribes indépendants ou semi-professionnels ; le type *lattres* apparaît dans notre corpus comme dans celui de Dees avec une faible fréquence (4 %, cf. *supra* ib. n° 2), mais il se concentre chez nous exclusivement auprès des scribes mineurs.

Il nous semble par conséquent nécessaire de concevoir une nouvelle représentation cartographique des données scriptologiques. D'après l'état actuel de nos recherches, il faudra réfléchir sur une distinction possible d'au moins deux niveaux de prestige : (1) des lieux d'écriture à dimension supra-régionale et régionale, ainsi que (2) des scribes avec une visée essentiellement locale.

4.6. Suite de l'analyse

Grâce aux six premiers paramètres linguistiques étudiés, les ensembles des grands lieux d'écriture présents dans notre corpus se dessinent plus clairement. Nous avons confirmé l'identification de 95 chartes en tout et nous avons modifié l'identification ou introduit une nouvelle identification pour 10 chartes²⁴. Nous pouvons considérer que les résultats pour ces 105 chartes sont fiables et qu'ils sont dès à présent utilisables sans crainte par la linguistique historique.

Il reste néanmoins bon nombre de questions à résoudre concernant les chartes moins marquées des grands lieux d'écriture et concernant le phénomène central de la sous-traitance. Il est donc indispensable d'approfondir notre recherche et d'élargir le nombre des paramètres linguistiques étudiés. Auparavant, nous avons introduit dans le corpus de chartes les nouvelles identifications de rédacteurs obtenues grâce aux premières analyses linguistiques ; les nouvelles variables linguistiques ont donc été appliquées en dernière instance à un corpus différent des six premières.

5. Élargissement des variables linguistiques

5.1. Choix de nouvelles variables linguistiques

L'introduction de nouveaux paramètres ou de nouvelles variables linguistiques représente un effort considérable. Les principes suivis restent ceux que nous avons déjà exposés (cf. *supra* 4.2.). Toutefois, nous avons rencontré, dans le détail, de nombreux obstacles :

(1) Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de répertoire de référence des variables graphématisques et morphologiques en français ancien. De très

²⁴ Il s'agit des chartes 4, 17, 89, 91, 196, 245, 275, 278, 283, 263.

nombreuses informations sont disponibles, puisque c'est un domaine excellentement étudié, mais elles sont éparses en des lieux divers. Notre première source étaient les *Skriptastudien* de C. Th. Gossen, dont nous avons relevé l'intégralité des variables étudiées²⁵; ces 'études' ne sont pas structurées de façon rigoureuse, mais les indications étymologiques données par le premier successeur de W. von Wartburg comme directeur du FEW sont d'une extrême utilité.

En deuxième lieu, nous avons repris et synthétisé les formes réunies dans l'*Atlas des formes et des constructions des chartes* d'A. Dees; les choix retenus sont souvent utiles (même s'ils sont parfois surprenants), mais les motivations ne sont malheureusement jamais explicitées. L'atlas réunit en fin de compte des matériaux bruts, qui livrent parfois de simples sondages préliminaires comme ils sont inévitables en linguistique de corpus; il manque toutefois un tri pour mettre en relief les phénomènes significatifs.

Enfin, nous avons passé en revue d'autres études scriptologiques ciblées, concernant l'Est de la France, comme Pfister 1993 et 2001 ou Monjour 1989. Ainsi, passer d'un premier sondage à une étude équilibrée, basée sur un certain nombre de variables pertinentes, demandait un réel effort.

(2) Parallèlement à l'établissement d'un répertoire à l'aide des travaux disponibles, nous avons étudié plus en détail notre propre corpus, à travers la lemmatisation et de nombreuses interrogations ponctuelles. Nous avons essayé de relever des variables reconnaissables, qui pouvaient s'inscrire éventuellement dans la réflexion sur la variance régionale du français oriental, sur la présence de formes supra-régionales d'origine diverse ou encore celle de formes latinisantes.

(3) Enfin, le balisage de la plupart des paramètres demandait un travail de détail particulier. Notre but n'était pas simplement d'opposer des variables binaires, comme l'a fait A. Dees, mais plutôt de décrire du même coup la variance pour une forme linguistique donnée. De ce fait, un paramètre apparemment simple, comme la présence d'un <w-> initial d'origine germanique, a donné lieu à un descriptif complexe comprenant 18 sous-

²⁵ Grâce à l'aide amicale de Franz Rainer, nous avons pu consulter aussi la thèse dactylographiée de Hannelore Stark (1966), qui ne se trouve que dans la bibliothèque universitaire de Vienne; même si cette étude sur les documents lorrains médiévaux ne répond aucunement aux interrogations actuelles de la scriptologie, elle apporte des éléments précieux d'un point de vue empirique et elle a été largement utilisée par C. Th. Gossen.

catégories, tandis que le balisage du paramètre ayant pour objet les formes diphthonguées de /'a/ latin a nécessité 31 sous-catégories.

Nous avons intégré dans cette deuxième tranche dix-huit nouveaux paramètres concernant en tout 11'483 occurrences. Si l'on y ajoute les six paramètres initiaux (2772 occ.), notre inventaire comporte actuellement 24 paramètres portant sur 14'255 occurrences, avec une moyenne de 49 occurrences pour chacune des 289 chartes. Certains des paramètres réunissent plusieurs oppositions, ce qui nous a amené à retenir 33 entrées dans notre tableau récapitulatif (cf. *infra* 5.3.7.).

5.2. Présentation des nouvelles variables linguistiques

Nous n'avons retenu qu'un seul paramètre purement graphématisque :

(7) *Marquage de /k/ devant /e i/ [2584 occ.]*

Genèse : l'alternance entre <k-> et <qu-> en position initiale devant une voyelle ouverte est ancienne et endémique dans le système graphématisqué du français médiéval ; le type en <k> est plus fortement enraciné dans les *scriptae* nord-orientales.

1.1.	<i>que</i>	[1444 occ.]
1.2.	<i>qui</i>	[663 occ.]
2.1.	<i>ke</i>	[370 occ.]
2.2.	<i>ki</i>	[107 occ.]

Commentaire : les formes en <qu-> dominent largement dans notre corpus (81,5 %) et possèdent un prestige majeur (les CBar connaissent 277 occ. en <qu-> contre deux seules en <k->) ; parmi les formes en <k->, *ke* est légèrement plus fréquent (20 %) que *ki* (14 %).

Bibl. : Dees 1980 : ø ; Gossen 1967 : ø.

La majeure partie des paramètres sont de type grapho-phonétique et concernent essentiellement le vocalisme ; nous commençons par le phénomène de loin le plus complexe :

(8) *Diphthongaison de /a/ en syllabe ouverte > /ej/ [2953 occ.]*

Genèse : la diphthongaison de /a/ accentué en syllabe ouverte (lat. /'a:/ /\$_> /ej/ <ei>) est considérée parfois comme une évolution ultérieure de /e:/ (< lat. /'a:/ /\$_), parfois comme un reliquat de l'ancienne diphthongaison qui a mené de /a:/ à /e:/ (a > *ae > *ε: > ee > e:, cf. Gossen 1967, 140; 155-57).

Dans la distribution des formes, nous distinguons les types suivants:

- <ei ~ eir ~ eie> après phonème non palatal (1.1.1.1. / 1.1.2.1. / 1.1.3. / 1.1.4. / 1.1.5.1. / 1.1.6., de même que 1.2.1.) [1066 occ.]
- <ei ~ eir> après phonème palatal [ou après sibilante] (1.1.1.2. / 1.1.2.2. / 1.1.5.2.) [50 occ.]
- <iei ~ ieie> après phonème non palatal (1.1.1.3.; jamais *<ieir>, *<ieie>) [16 occ.]
- <iei> après phonème palatal (1.1.1.4. et 1.2.2.; jamais *<ieir>, 1x <ieie>) [18 occ.]
- <é ~ er ~ ee> après phonème non palatal (2.1.1.1. / 2.1.2.1. / 2.1.3. / 2.1.4.1. / 2.1.5.1. / 2.1.6., de même que 2.2.1.) [1034 occ.]
- <é ~ er ~ ee> après phonème palatal (2.1.1.2. / 2.1.2.2. / 2.2.2.) [336 occ.]
- <é ~ er> après <i> (2.1.1.3. / 2.1.2.3.; jamais *<ieie>) [137 occ.]
- <ié ~ ier ~ iee> après phonème palatal (3.1.1.2. / 3.1.2.2. / 3.1.5.2. / 3.2.2.) [249 occ.]

S'ajoutent deux types particuliers, un latinisant, l'autre fortement régionalisé:

- <-a(l)> <-ĀLE> après phonème non palatal (2.1.4.2.) [relevé partiel: 10 occ.]
- <-eit> <-ĀTU>, avec <-t> final conservé graphiquement (4.1.1.) [37 occ.]

Par ailleurs, nous sommes obligé de considérer séparément les différents cas de figure étymologiques, puisque leur distribution parmi les rédacteurs est variable (cf. *infra*):

1.1.1.1.	lat. -ĀTU > <-ei> (après phonème non palatal):	[692 occ.]
	a) noms en -ĀTU / -ĀTE: <i>ab(b)ei</i> (< ABBĀTE-), <i>blei</i> (<i>bleif</i> , -s, -z) (< BLATU-), <i>contei</i> (< COMIT-ĀTE-), <i>deleis</i> (-z) (< DE LATU-), <i>prei(s)</i> (< PRATU-) [+ toponymes <i>Belprei</i> , <i>Lonc Prei</i> , <i>Gran Prei</i> , <i>Prei Mairai</i>], etc.	
	b) part. passé en -ĀTU: <i>acordei(z)</i> , <i>acquit(t)ei(s)</i> , <i>aquestei</i> , <i>annei</i> “âné”, <i>apelei</i> , etc.	
1.1.1.2.	lat. -ĀTU > <-ei> (après phonème palatal):	[46 occ.]
	<i>acompaaignei</i> , <i>assegnei</i> ; <i>otroiei</i> , <i>paiei</i> , <i>priei</i> ; nom: <i>ligei</i> après sibilante: <i>devisei</i> , <i>passei</i> , nom: <i>fossei</i>	
1.1.1.3.	lat. -ĀTU > <-iei> (après -i-):	[16 occ.]
	<i>aidieei</i> , <i>esclariei</i> , <i>jurieis</i> ; nom: <i>moitiei</i> [conditions lexicales particulières]	
1.1.1.4.	lat. -ĀTU > <-iei> (après phonème palatal):	[17 occ.]
	<i>gagieei</i> , <i>peschiei</i> ; nom: <i>eveschiei</i> et var.	
1.1.2.1.	lat. -ĀRE (inf.) > <-eir> (après phonème non palatal):	[137 occ.]
	<i>acheteir</i> , <i>aleir</i> , <i>amendeir</i> , <i>aporteir</i> , <i>asseneir</i> , <i>awardeir</i> , etc.	

1.1.2.2.	lat. -ĀRE (inf.) > <-eir> (après cons. palatale): <i>gageir, pescheir</i>	[3 occ.]
1.1.3.	lat. -ATRE- (noms) > <ei> (après phonème non palatal): <i>freire(s), meire(s), peire(s)</i> + NP <i>Peire</i> (< PETRUS)	[48 occ.]
1.1.4.	lat. -ĀLE > <-eil> (après phonème non palatal): <i>banneis, hosteil(s), jorneil</i> , de même que <i>auteil</i> (< ALTARE); <i>queil(s)</i> et var. (< QUALEM), <i>teil</i> et var.	[120 occ.]
1.1.5.1.	noms divers (après phonème non palatal): <i>cleif</i> (< CLAVEM), <i>meis</i> “habitation; jardin” (< MA(N)SUM), <i>neif, neis</i> (< NAVEM), <i>outremeir</i> (< ULTRA·MAREM), <i>wei</i> (< VADUM)	[15 occ.]
1.1.5.2.	noms divers (après phonème palatal): <i>cheir</i> (< CARUM)	[1 occ.]
1.1.6.	lat. -ĀTIS > <-eiz>: <i>asseis</i> (< AD SATIS); 2 ^e pers. pl.: <i>voleiz, prenez</i>	[5 occ.]
1.2.1.	lat. -ĀTA > <-eie> (après phonème non palatal): noms: <i>abbeie, charreies, croveies, homeies, sodeie</i> ; part. pas.: <i>donneie, douweie, greveie, saeleie(s)</i> , etc.	[49 occ.]
1.2.2.	lat. -ĀTA > <-ieie> (après sibilante): <i>prisieies</i>	[1 occ.]
2.1.1.1.	lat. -ĀTU > <-é> (après phonème non palatal): noms: <i>ab(b)é, alué, fauté</i> (< FIDELITATE-), <i>pré, verité</i> , etc.; part. pas.: <i>aquté, clamés, doné, noumé</i> , etc.; prép.: <i>delés</i>	[228 occ.]
2.1.1.2.	lat. -ĀTU > <-é> (après phonème palatal): noms: <i>ligé; fié, niés</i> ; part.pas.: <i>escomenié, otroié, paié</i> ; après sibilante: <i>devisé</i>	[232 occ.]
2.1.1.3.	lat. -ĀTU > <-é> (après -i-, cas particuliers): <i>moitié, rafaitié</i>	[96 occ.]
2.1.2.1.	lat. -ĀRE (inf.) > <-er> (après phonème non palatal): <i>creanter, doner, jurer, prover</i> , etc.	[164 occ.]
2.1.2.2.	lat. -ĀRE (inf.) > <-er> (après -i-): <i>paier</i>	[58 occ.]
2.1.2.3.	lat. -ĀRE (inf.) > <-er> (après -i-, lexèmes particuliers) <i>aidier, affatier, escuminier, grevier</i>	[41 occ.]
2.1.3.	lat. -ATRE- > <-ere>: <i>frere, mere, pere</i>	[139 occ.]
2.1.4.1.	lat. -ĀLE > <-el>: <i>hostel, Noel; quel, tel</i>	[222 occ.]
2.1.4.2.	lat. -ĀLE > <-al>: <i>annal, bannal, communal</i>	[relevé partiel: 10 occ.]
2.1.5.1.	noms divers (après phonème non palatal): <i>gué, nef</i>	[relevé partiel: 3 occ.]
2.1.6.	lat. -ĀTIS > <-ez>: <i>assez</i>	[1 occ.]
2.2.1.	lat. -ĀTA > <-ee> (après phonème non palatal): noms: <i>annee, charree, croee</i> , etc.; part. pas.: <i>donnee, gardee, juree, nomees, seellee(s)</i> , etc.	[277 occ.]
2.2.2.	lat. -ĀTA > <-ee> (après phonème palatal): noms: <i>ligeie; masniece</i> ; part. pas.: <i>paiee, publiee</i> ; après sibilante: <i>devisee</i>	[46 occ.]

3.1.1.2.	lat. -ĀTU > <-ié> (après phonème palatal): noms: <i>congié, ligié, marchié</i> , etc.; part. pas.: <i>eschangié, ostegié; otriié</i> , etc.	[103 occ.]
3.1.2.2.	lat. -ĀRE (inf.) > <-ier> (après phonème palatal): <i>angagier, jugier, wagnier</i> , etc.; après sibilante: <i>denoncier, laisier, prisier</i> , etc.	[85 occ.]
3.1.5.2.	noms divers (après phonème palatal): <i>chier</i>	[27 occ.]
3.2.2.	lat. -ĀTA > <-iee> (après phonème palatal): noms: <i>chevauchiee, pargiee</i> ; part. pas.: <i>enwagiees</i> ; (après sibilante) nom: <i>faucieees</i> ; part. pas.: <i>fiancieees</i> , etc.	[34 occ.]
4.1.1.	lat. -ĀTU > <-eit>: noms: <i>abbeit, conteit, preit, veriteit</i> ; part. pas.: <i>acordeit, courteit, cranteit, devitezit</i> , etc.; par analogie: <i>doweit</i> (< <i>doweie</i> < DOTĀTA)	[37 occ.]

Distribution diatopique: les formes graphiques <ei ~ ey> sont présentes dans l'entièvre zone Nord-Est de la langue d'oïl, éventuellement avec une concentration particulière en norm. occ. et en wall. (cf. Gossen 1967, 140; 145); leur valeur phonétique est variable (/ɛj ~ ej ~ ε ~ e/), en fonction aussi de la position (ib. 146-149). La conservation graphique de <-t> final (-eit < lat. -ĀTU / -ĀTE) reste plus circonscrite dans l'espace (pic. wall., moins lorr. champ.) et rare dans notre corpus (ib. 326-331).

Commentaire :

= la fréquence des formes en <ei ~ ey> dépend du contexte infra-lexical: <ei> peut être suivi de consonne comme dans <eis ~ eiz>, dans <eir>, <eil>, etc. ou de voyelle comme dans <eie>; <ey> est, quant à lui, beaucoup moins fréquent et apparaît presque exclusivement en position finale absolue (notre corpus ne connaît aucun exemple de *<eys ~ eyz>, *<eyr>, *<eyl>, *<eyt>, *<eye>, etc.);

= la présence ou absence de <ei> est partiellement conditionnée par le phonème précédent: après phonème palatal (et après sibilante), <ei> n'apparaît que sporadiquement; les formes en <ié ~ ier> après phonème palatal ont par conséquent, en fr. régional oriental, la même apparence graphique et, sans doute, phonique qu'en fr. supra-régional, même si leur genèse n'est pas identique. Ce blocage, induit par l'entourage phonique, mène dans notre corpus à une distribution complémentaire du type: *abeit vs marchié* ou *aleir vs peeschier*. L'opposition est plus nette dans les infinitifs (= devant /-r/ final) que dans les noms ou participes.

= la genèse des formes en <-ié ~ -ier> n'est pas assurée: il est probable qu'elles sont nées à l'oral pour éviter des triptongues ou une trop grande concentration de phonèmes palataux; des formes en -chiei (comme

eveschiei) existent, mais elles sont très rares dans notre corpus ; des infinitifs en *<-ieir> sont par ailleurs totalement absents. À l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de décider si les formes de PAL[ATALE] + <-ié ~ -ier> représentent une réduction d'anciennes formes antérieures en <-iei ~ -ieir> ou bien si – ce qui nous semble plus probable – le blocage par le phonème précédent a d'emblée ralenti ou empêché la formation des triptongues ; les deux cas de figure répondent de toute manière aux mêmes contraintes phonologiques.

= d'un point de vue scriptologique, cette distribution permet les observations suivantes :

- (1) l'opposition la plus présente en fr. oriental est celle entre le type régional (sans doute phonétique) <-ei(r)> et le type supra-régional <-e(r)> après phonème non palatal [1066 vs 1034 occ.] ;
- (2) après phonème palatal, le résultat largement dominant <ie(r)> s'oppose aux formes régionales <ei(r)>, éventuellement sans valeur phonétique conséquente [249 vs 50 occ.] ;
- (3) les formes en <e(r)> après phonème palatal primaire ou secondaire représentent des résultats de fusion ayant pour objectif d'éviter un dédoublement de <i> (**paiier*, **aidiier*) ; nous avons été obligé de les baliser, mais elles ne sont donc pas pertinentes dans notre contexte ;
- (4) la rare présence de <iei> (après phonème palatal ou non) équivaut à des formes régionales très marquées (mais probablement purement graphiques) ;
- (5) cela vaut aussi pour les formes en <eit> ;
- (6) l'opposition de base entre <ei(r)> et <e(r)> montre des variations notables selon le contexte étymologique concret :

-ĀTU:	692x <ei> [75 %]	vs	228x <é> [25 %]	(à côté de 16x <iei>) ²⁶
-ĀRE:	137x <eir> [45,5 %]	vs	164x <er> [54,5 %]	
-ĀLE:	120x <ei(l)> [35 %]	vs	222x <el> [65 %]	(à côté de 10x <al>)
-ATRE-:	48x <ire> [26 %]	vs	139x <ere> [74 %]	
-ĀTA:	49x <ie> [15 %]	vs	277x <ee> [85 %]	

En finale absolue (ou devant -s/-z flexionnels), les résultats diphtongués sont nettement plus fréquents que devant une consonne ou encore dans la triptongue <iei>. Il est probable que ce constat ait des motivations partiellement phonétiques. Mais d'un point de vue purement scriptologique et descriptif, une forme en <ei> provenant de -ĀTU doit être considérée comme moins marquée régionalement qu'une forme en <iei> provenant de -ĀTA.

Bibl.: Dees 1980: ø; Gossen 1967, 139-157; 296; 326-331; Stark 1966, 61-70; Pfister 1993, 117sq.

²⁶ Aux formes en -ĀTU s'ajoutent les rares lexèmes définis en A (15x <ei> vs 3x <é>) et les quelques formes en -ĀTIS (5x <eiz> vs 1x <ez>).

(9) Lat. /'a/ devant nasale [311 occ.]

Genèse: la nasalisation du /'a/ latin en syllabe ouverte ou fermée mène en afr. à différents résultats avec ou sans les marques (au moins graphiques) d'une diphthongaison; dans notre corpus s'opposent <ain> et <ein>. Nous avons retenu en guise d'exemple les formes <saint> et <seint>, de loin les plus fréquentes pour ce phénomène.

1.1.	<i>saint</i> forme supra-régionale	[223 occ.]
2.1.	<i>seint</i> forme régionale (Sud-Est du domaine d'oïl)	[88 occ.]

Bibl.: Dees 1980: ø; Gossen 1967, 296 (cf. ib. 196-199).

(10) Lat. /'e/ devant palatale ou sibilante > /ej/ [207 occ.]

Genèse: diphthongaison conditionnée dont le produit est noté <ei> dans le Sud-Est du domaine d'oïl (et qui s'oppose à <i> en fr. supra-rég.).

1.	<ei> <i>dei(s)me(s)</i> (< DECIMA), <i>deis</i> , -x (< DECE-), <i>e(n)gleise</i> et var. (< ECLESIA), <i>leit</i> , -z (< LECTU-) [par analogie: <i>leitiere</i> , prétonique], <i>lei</i> (< ILLAEI), <i>mei</i> , <i>demei</i> , <i>parmei</i> (< MEDIU-), <i>seis</i> , -x, -t (< SEX) [suffixé: <i>seisime</i> , prétonique]	[53 occ.]
2.	<i> <i>demi</i> / <i>parmi</i> , <i>di(s)me(s)</i> , <i>dix</i> , <i>e(n)glise</i> et var., <i>lit</i> , <i>six</i>	[147 occ.]
3.1.	<eu>: <i>deumes</i>	[1 occ.]
3.2.	<e>: <i>eglese</i> , <i>englesie</i>	[5 occ.]
3.3.	<ei> hypercorrect pour <i>: <i>lundei</i>	[1 occ.]

Bibl.: Gossen 1967, 115-117; 151; Stark 1966, 85sq.; Pfister 1993, 109.

→ Afr. /'e/ devant /tr/ > /'a/ (<lettres ~ lattres>): cf. supra 4.3. n° 2

(11) Lat. /'ō/ en syllabe ouverte > /o ~ ow ~ ø/ [1118 occ.]

Genèse: différents résultats de la diphthongaison ou de la non-diphthongaison de /'ō/ lat.

1.	<-or>: <i>se(i)gnor</i> , <i>signor</i> , <i>monsegnor</i> [471 occ.]; <i>lor</i> [180 occ.]; var. [120 occ.]: <i>ances-sors</i> , <i>clamor</i> , <i>disor</i> , <i>honor</i> , <i>maior</i> , <i>menor</i> , <i>pastor</i> , <i>prior</i> , etc. forme traditionnelle en Lorr. (renforcée par une tendance latinisante)	[762 occ.]
----	---	------------

2.	<-our>: <i>se(i)gnour</i> et var. [91 occ.]; <i>lour</i> [72 occ.]; var. [111 occ.]: <i>ances-sour, aidour, allour, disours, eswardours, maiour, priour</i> , etc. forme intermédiaire	[274 occ.]
3.	<-eur>: <i>se(i)gneur</i> et var. [42 occ.]; <i>leur</i> [27 occ.]; var. [12 occ.]: <i>deseur, maieur, precheur</i> , etc. forme innovatrice du français central et septentrional	[81 occ.]
4.	<-er>: <i>segner</i>	[1 occ.]

Distribution diatopique pour les résultats de **ILLORUM** en position accentuée :

= Dees 1980, carte n° 16: l'innovation *leur* (contre *lor, lour*) a son épicentre dans l'Île-de-France et dans le Nord; la forme décroît avec la distance géographique (Meuse 20 %, MM/Mos. 1 %); l'Est (wall.-fr. comt.) ne la connaît presque pas encore au XIII^e siècle.

= Dees 1980, carte n° 17: la forme primitive *lor* et la forme intermédiaire *lour* sont généralement en équilibre en l'absence de *leur*; *lour* est toutefois peu présent en lorr. (MM/Mos. et Meuse 11 %, Marne 13 %), en opposition avec les régions plus au Nord et plus au Sud.

= cf. *infra* n° 19, déterm. pers. *nous*.

Bibl.: Dees 1980, cartes n° 16sq.; Gossen 1967, 88-115; Stark 1966, 105-107; Pfister 1993, 112sq.

→ *Afr. /ɔ:/ > /o:/ (<chose ~ chouse>)*: cf. supra 4.3. n° 1

(12) <i> comme signe d'allongement vocalique [122 occ.]

Genèse : l'apparition de <i> après une autre voyelle dans le domaine d'oïl nord-oriental (*i* ‘parasite’) n'est pas facile à expliquer. Nous avons retenu l'explication comme marque d'allongement vocalique (Gossen 1967, 151), tout en étant conscient que le phénomène nécessiterait une étude thématique.

Notre relevé est complet pour les formes en <ei> et (pour l'essentiel) <ai>, bien moins fréquent; nous n'avons pas encore introduit les occurrences de <oi> et <ui>, eux aussi moins fréquents que <ei>.

Le phénomène régional ne permet pas de quantification, puisqu'il faudrait l'opposer à toutes les formes pertinentes sans <i>, ce qui demanderait un effort de balisage démesuré.

1.1.	lat. /'ē/ > afr. /e/ > <ei>: <i>apreis, beites, deceis, eitre et var., meissent, requeiste, teirz, teire</i>	[26 occ.]
1.2.	lat. tard. /'e:/ > afr. /e/ > <ei>: <i>discreistes, juleit, junei, leit(t)res, meistre; seil (< ECCE ILLAM), ceite, meimes et var.</i>	[64 occ.]
1.3.1.	afr. /e/ initial ou médian > <ei>: <i>eiglise, eilui, eitable, outrement; critique : deis (< de les)</i>	[12 occ.]
1.3.2.	afr. /e/ final > <ei>: <i>frerei, proudomei, vilei; celei</i>	[3 occ.]
2.1.	lat. /'a/ > <ai> <i>achait, chaitre(s), estaible, faimme, graice, vaiche</i>	[16 occ.]
2.2.	<ai> non accentué: <i>aquest</i>	[1 occ.]

Bibl.: Gossen 1967, 142; 151; Stark 1966, 86sq.; 101sq.

(13) *Variation vocalique lexicale: preiere et var. [26 occ.]*

Genèse : le nom déverbal lat. tard. PRECARIA (afr. *preiere* n. f. /pre'jɛrə/, 1.) connaît trois évolutions ultérieures, par assimilation (2.) et dissimilation (4.) et par interférence avec les formes avec un hiatus, marqué par *-h-* (3.); l'assimilation et la dissimilation sont suivies, parfois, d'un amuïssement (2.2., 4.2.).

1.	<i>preiere /e'jɛ/</i>	[3 occ.]
2.1.	<i>priiere /i'jɛ/, par assimilation vocalique</i>	[1 occ.]
2.2.	<i>prie(i)re /jɛ(j)/, par amuïssement ultérieur</i>	[6 occ.]
2.3.	<i>praeire /aej/, par dissimilation vocalique ultérieure</i>	[1 occ.]
3.	<i>prehiere /e'ɛ/ ~ /e'hɛ/, à partir de (1.), forme d'interférence, née par rapprochement des formes avec marquage de hiatus</i>	[1 occ.]
4.1.	<i>proiere /o'jɛ/, à partir de (1.), par dissimilation vocalique</i>	[14 occ.]
4.2.	<i>proere /o'ɛ/, par amuïssement ultérieur</i>	[1 occ.]

Distribution diatopique : d'après notre corpus, les formes (1.) et (2.) se retrouvent plutôt à l'Est et au Nord du domaine (Metz, Nancy) et s'opposent géographiquement aux formes innovatrices de (4.), plutôt à l'Ouest et au Sud (Bar, Verdun, Remiremont).

Bibl.: FEW 9, 339 a/b s.v.

(14) *Consonantisme : w- d'origine germanique [458 occ.]*

Genèse : /w-/ dans des lexèmes d'origine germanique est normalement intégré en fr. sous la forme <g(u)>, mais il peut aussi être rendu par <w>; la coexistence des deux types grapho-phonétiques mène à différentes formes d'interférence.

Dans notre corpus, les oppositions diverses donnent lieu à dix-huit items dans quatre catégories ; les sous-catégories ne peuvent pas toutes être mises en relation immédiatement les unes avec les autres. Il est selon nous utile de retenir les corrélations suivantes :

1.1.1. <wa-> 128x (55 %)	vs	3.1.1. <ga-> 106x (45 %)	[234 occ.]
1.1.2. <wa-> NP 64x (85 %)	vs	3.1.2. <ga-> NP 11x (15 %)	[75 occ.]
1.2.1. <we-> 4x (13 %)	vs	3.2.1. <gue-> 26x (87 %)	[30 occ.]
1.2.2. <we-> NP 14x (50 %)	vs	3.2.2. <gue-> NP 14x (50 %)	[28 occ.]

Par ailleurs, nous avons relevé 60 occurrences d'un <w> non étymologique (2.) et 11 occurrences d'un <v> non étymologique (4.).

1.	<w-> étymologique (< germ. /w-/)	
1.1.1.	germ. /w-/ (devant -a-) > <w->: frcq. *WADDI > lat. tard. *WADIUM > <i>wa(i)ge(s)</i> , <i>wauges</i> ; <i>wa(i)giere</i> ; <i>enwagier/-es</i> , <i>anwagier</i> frcq. *WAIDANJAN > <i>wagnier</i> ; <i>wain</i> “mélange de céréales”; <i>wan(g)nage</i> (d'une charrue) germ. *WARDÔN > <i>warde(i)r</i> et var.; <i>warde(s)</i> ; <i>banwarde</i> ; <i>awardeir/-ent</i> ; <i>awart</i> ; <i>eswardons</i> ; <i>eswardours</i> ; <i>eswars/-t</i> frcq. *WÂRJAN > <i>warantir</i> et var.; <i>warantie</i> ; <i>warentise</i> ; <i>wazarantie</i> frcq. *WAHTÔN > <i>w[a]ite</i>	[118 occ.]
1.1.2.	germ. /w-/ dans des NP (devant -a-) > <w->: ont été retenus seulement les noms qui connaissent une variance entre <w-> et <g->: <i>Warin(s/z)</i> ; <i>Warnier(s)</i> , <i>Wernier(s)</i> ; <i>Wauch(i)er(s)</i> ; <i>Waut(h)ie(r)(s)</i> , <i>Watier</i>	[64 occ.]
1.2.1.	germ. /w-/ (devant fr. -e-) > <w->: germ. *WERRA > <i>werriroit</i> germ. *WAÐ × VADUM: <i>wei</i>	[4 occ.]
1.2.2.	germ. /w-/ dans des NP (devant fr. -e/-i-) > <w->: ont été retenus seulement les noms qui connaissent une variance entre <w-> et <g->: <i>Werri(s)</i> , <i>Willa(u)me(s)</i>	[14 occ.]
1.3.	<w-> × <gua-> > <wua-> (forme d'interférence): <i>wuages</i> ; <i>awuart</i> “garde”	[2 occ.]

2.	<w-> non étymologique d'origine diverse	
2.1.	lat. /v-/ ou /-v-/ > <w->: <i>wanrons</i> (< VENIRE), <i>warront</i> (< VIDERE), <i>welent</i> et var. (< VOLERE), <i>wliez</i> (< VETULUS), <i>woei(s)</i> (< VOCARE / ADVOCATUS), <i>wo(i)erie(e)</i> , <i>ewangelist(r)e</i> (< EVANGELISTA)	[29 occ.]
2.2.	lat. /-p-/ intervocalique > <w->: <i>awesques</i> , <i>awuec</i> , <i>neweu</i>	[4 occ.]
2.3.	<w-> comme marque de hiatus: (<i>e)awe(s/z)</i> , <i>iawe</i> , <i>awo(u)st</i> , <i>auwast</i> ; <i>do(u)ware</i> , <i>douweie</i> “dotaria”; <i>doweit</i> “id.”; par analogie: <i>ewssiens</i> “eussions”	[19 occ.]
2.4.	afr. /q-/ <w> dans OCTO: <i>wit</i> , <i>wyt</i> , <i>wyoit</i> ; <i>wytanz</i> (+ ANNUS)	[8 occ.]
3.	germ. /w-/ > <g(u)-> n. b. aucun lexème du corpus ne contient <g-> provenant de /v-/ latin ou servant de marque de hiatus	
3.1.1.	germ. /w-/ (devant -a-) > <g(u)->: <i>ga(i)ge(s)</i> , <i>gagier</i> , <i>engagier</i> et var.; <i>gaigneroit</i> ; <i>garder</i> et var., <i>garde(s)</i> , <i>gart</i> , <i>esgardeoint</i> , <i>esgardours</i> ; <i>garantir</i> et var., <i>garantie</i> , <i>garans</i>	[106 occ.]
3.1.2.	germ. /w-/ dans des NP (devant -a-) > <g(u)->: ont été retenus seulement les noms qui connaissent une variance entre <w-> et <g->: <i>Garins</i> ; <i>Garniers</i> ; <i>Gauch(i)er(s/z)</i> ; <i>Gautiers</i>	[11 occ.]
3.2.1.	germ. /w-/ (devant fr. -e-) > <g(u)->: <i>guer(r)e</i> , <i>guerroieir</i> , <i>guerro(i)er</i> , <i>guerrier</i> ; <i>gué</i>	[26 occ.]
3.2.2.	germ. /w-/ dans des NP (devant fr. -e-/ -i-) > <g(u)->: ont été retenus seulement les noms qui connaissent une variance entre <w-> et <g->: <i>Guerri</i> , <i>Gueuri</i> ; <i>Guillaume(s)</i>	[14 occ.]
3.3.	<g-> × <wa-> > <gua-> (forme d'interférence) <i>esguard</i> ; <i>garde</i> ; <i>garantie</i>	[5 occ.]
4.	germ. /w-/ > <v->, <-v-> non étymologique ou cas analogues	
4.1.	germ. /w-/ (devant -a-) > <v->: <i>varderont</i> ; <i>vaite</i>	[2 occ.]
4.2.	lat. /v-/ > <v-> dans des lexèmes connaissant une forte présence de <w-> ont été retenus seulement deux lexèmes où les formes en <w-> sont fréquentes: <i>voué(i)</i> , etc.; <i>voerie</i> , <i>vourie</i> ont été omis en revanche tous les lexèmes où les formes en <w-> sont rares dans notre corpus (ce qui ne permet donc pas d'établir une comparaison cohérente avec les formes héréditaires en <v->): <i>vouloir</i> (11 occ. en <w-> vs 116 occ. en <v->), <i>venir</i> (1 vs 44 occ.), <i>voir</i> (2 vs 134 occ.), <i>vieux</i> (1 vs var.), <i>evesque</i> et var. (1 vs >50 occ.), <i>avec</i> et var. (1 vs >20 occ.), <i>neveu</i> et var. (1 vs 10 occ.)	[23 occ.]
4.3.	<v> comme marque de hiatus: <i>auve(s)</i> ; <i>avo(u)st</i> , <i>auvoit</i>	[8 occ.]
4.4.	afr. /q-/ <w> dans OCTO: <i>vit</i>	[1 occ.]

Distribution diatopique : l'épicentre pour le maintien du <w-> d'origine germ. se trouve en wall., pic., lorr. ; <w-> est présent dans le Sud-Est du domaine d'oïl, mais absent du bourg., fr. centr. et fr. occ. ; <w-> peut être plus fréquent dans les NP (Gossen 1967, 323-326).

Bibl. : Dees 1980 : ø ; Gossen 1967, 323-326 ; Stark 1966, 122-125 ; Pfister 1993, 108sq.

→ *Groupes consonantiques : Vocalisation d'afr. /b/ devant /l/ : cf. supra 4.3. n° 3*

→ *Groupes consonantiques : /ə/ svarabhaktique dans des groupes de muta cum liquida : cf. supra 4.3. n° 4*

(15) Phénomènes phonétiques ponctuels : hiatus [38 occ.]

Genèse : l'insertion d'une marque d'*hiatus* comme <-h-> ou <-v-> se produit de façon spontanée dans la Romania, même si elle semble particulièrement fréquente en fr. oriental (avec, en plus, la graphie <-w->). Les résultats graphiques ne sont pas toujours aisés à interpréter d'un point de vue phonétique ; cf. par ex. :

- = dans *douaire*, il faut supposer une prononciation avec hiatus (contrairement au fr. mod. /dweR/), pour expliquer les formes avec marque de hiatus *do(u)waire* ;
- = dans *iawe* "eau", il semble s'agir d'une suite de diphtongues /ja/ et /we/ plutôt que d'un vrai hiatus ;
- = la forme *ewssiens* sera éventuellement à interpréter comme une évolution à partir de **ewussiens* avec un réel marquage de hiatus.

Les formes en <-v-> et en <-w-> ont été balisées aussi sous *w* germ. (cf. supra n° 14) ; par ailleurs, les formes avec *hiatus*, comme celles avec un <i> d'allongement vocalique ne sont pas quantifiables dans notre corpus.

1.	<-h->: <i>ahust, sahel, hahais, escuhiers, prehiere, enhahuz, recehues</i>	[12 occ.]
2.1.1.	<-v->: <i>avo(u)st, auve(s)</i>	[7 occ.]
2.1.2.	<-v->: <i>auvoit</i> "août"	[1 occ.]
2.2.1.	<-w->: <i>awo(u)st, (e)awe(s/z), iawe, do(u)waire, douweie</i> (< DOTARIA), <i>doweit</i> (id.)	[16 occ.]
2.2.2.	<-w->: <i>auwast</i>	[1 occ.]
2.2.3.	<-w->: <i>ewssiens</i>	[1 occ.]

Distribution diatopique : les marques d'*hiatus* en <-h-> sont plus fréquentes dans le Sud-Est du domaine d'oïl (bourg., bourb., frcomt.), celles en <-w-> sont caractéristiques pour le wall. et le lorr. (Gossen 1967, 338-342).

Bibl. : Dees 1980 : ø ; Gossen 1967, 300 ; 338-342.

→ Grammèmes : art. le vs lo(u) : cf. supra 4.3. n° 5

(16) Grammèmes : clitique pers. le vs lo(u) [131 occ.]

Genèse : la genèse et la distribution du clitique personnel se sont avérées très semblables à celles de l'article régime (les formes régionales étant avec 28 % un peu moins fréquentes que pour ce dernier avec 37 %). Nous avons balisé le clitique personnel dans la deuxième phase, suite au bon rendement de l'article lors de la première analyse linguistique.

D'un point de vue méthodologique, nous avons regretté après coup notre procédure, puisque la pénible distinction entre deux formes grammaticales homonymes s'est avérée sans grande utilité pour nos fins. Il reste un léger apport par le fait que le clitique *lo(u)* apparaisse comme une marque régionale un peu plus saillante encore que l'article.

1.	clit. <i>le</i>	[94 occ.]
2.1.	clit. <i>lo</i>	[7 occ.]
2.2.	clit. <i>lou</i>	[30 occ.]

(17) Grammèmes : dém. neutre ce [647 occ.]

Genèse : variantes héréditaires du démonstratif neutre < ECCE + HOC.

1.	<i>ce</i>	[518 occ.]
2.	<i>ceu</i>	[129 occ.]

Distribution diatopique : Dees (1980, carte n° 29) réunit différents types du démonstratif neutre, ce qui ne permet pas d'extraire clairement la distribution de *ce* ~ *ceu* ; il semble que *ce* soit la forme largement majoritaire dans le Centre et en Champagne (jusqu'en Meuse et HtMarne) alors que *ceu* domine en MM/Mos. (43 %), plus que dans les régions au Nord (wall. 25 %) et au Sud (Vosges 22 %, fr. comt. 19 %).

Bibl. : Dees 1980, carte n° 29 ; Gossen 1967, 180-184.

→ Grammèmes : pron. dém. ceus : cf. supra 4.3. n° 6

(18) *Déterminants personnels: je [841 occ.]*

1.	<i>je</i>	[671 occ.]
2.	<i>jeu</i>	[15 occ.]
3.	<i>ge</i>	[146 occ.]
4.	<i>geu et gié</i>	[7 + 2 occ.]

Distribution diatopique : l'opposition entre les types supra-régionaux *je/ge* et les formes de faible prestige *jeu/geu* ne ressort pas dans les cinq premières cartes de l'atlas de Dees, dédiées à ce déterminant.

Bibl. : Dees 1980, cartes n°s 1-5.

(19) *Déterminants personnels: nous [850 occ.]*

Genèse : le type concerne le déterminant pers. sujet et le pronom accentué, non pas le clitique personnel ("nos bêtes") qui reste invariable dans notre corpus. La distribution des formes ressemble en partie à celles de /'ō/ en syllabe ouverte (<-or ~ -our>, cf. *supra* n° 11).

1.1.	<i>nos</i>	[622 occ.]
1.2.	<i>noz</i>	[6 occ.]
2.1.	<i>nous</i>	[217 occ.]
2.2.	<i>nouz</i>	[5 occ.]

Distribution diatopique : d'après Dees (1980, carte n° 13) *nous* est largement dominant contre *nos* dans l'essentiel du territoire d'oïl, à l'exception de sa périphérie, du Sud-Ouest, du Nord et du Sud-Est (wall. 17 %, Vosges 5 %, fr. comt. 10 %, bourg. 18 %); le domaine lorrain central occupe une position intermédiaire (MM/Mos 48 %, Meuse 34 %), mais le Sud montre la forme périphérique.

L'évolution entre l'époque 1201-1275 (ib. 13 a) et 1276-1300 (ib. 13 b) est flagrante : *nous* avance très fortement, notamment en lorr. (*ca* 20 % → *ca* 60 %); seul le fr. comt. ne connaît pas cette évolution. L'ancienne forme *nos* dans notre corpus peut donc traduire un choix archaïque, éventuellement en lien avec la *scripta* fr. comt.

Bibl. : Dees 1980, cartes n°s 13-13 b.

(20) *Pronoms pers. accentués: moi [177 occ.]*

1.1.	<i>moi</i>	[149 occ.]
1.2.	<i>moy</i>	[2 occ.]
2.	<i>mi</i> (accentué)	[26 occ.]

Distribution diatopique (Dees 1980, carte n° 6sq.): *mi* (contre *moi*) est caractéristique du Nord-Est, avec l'épicentre dans le Nord (Somme/Pas-de-Calais 82 %, Hainaut 95 %) et un prolongement en Lorraine (MM/Mos. 23 %, Meuse 8 %).

Bibl.: Dees 1980, carte n° 6sq.

(21) *Pronoms pers. accentués: lor [279 occ.]*

Genèse: formes qui relèvent du changement de lat. /'ō/ en syllabe ouverte (< ILLŌRU- en position accentuée [non accentué: <lor>]; cf. *supra* n° 11); elles ont été nouvellement balisées ici pour prendre en considération le -s final, toutefois peu fréquent (21 occ.).

[Pour éviter une redondance, nous aurions pu distinguer ici simplement deux types *lo(u)r/leur* et *lo(u)rs/leurs*; mais puisque notre base de données scriptologique est évolutive, nous avons préféré en ce lieu comme ailleurs un balisage plus explicite.]

1.1.	<i>lor</i>	[176 occ.]
1.2.	<i>lors</i>	[4 occ.]
2.1.	<i>lour</i>	[66 occ.]
2.2.	<i>lours</i>	[6 occ.]
3.1.	<i>leur</i>	[16 occ.]
3.2.	<i>leurs</i>	[11 occ.]

(22) *Morphologie verbale: 3^e pers. prés. avoir [284 occ.]*

Genèse: notre corpus contient les quatre variantes <a ~ at ~ ai ~ ait>, donc les formes simple et diphthonguée avec et sans -t final. Le balisage des formes *ai* et *ait* suppose une lecture attentive de toutes les entrées pour identifier la personne (*ai*) et le mode (*ait*); dans un premier temps, nous n'avons relevé par conséquent que l'opposition entre le type supra-régional *a* et le type régional *at*.

1.	<i>a</i>	[156 occ.]
2.	<i>at</i>	[128 occ.]

(23) *Morphologie verbale: 3^e pers. parf. estre [165 occ.]*

Genèse: dans notre corpus, quatre variantes s'opposent <fu fut fui fuit>, à côté de quelques occurrences incertaines de <fu(i)st>.

1.1.	<i>fut</i>	[85 occ.]
1.2.	<i>fu</i>	[63 occ.]
2.1.	<i>fuit</i>	[11 occ.]
2.2.	<i>fui</i>	[6 occ.]

Distribution diatopique : les formes en *-i(-)* sont les plus marquées d'un point de vue régional ; d'après l'atlas de Dees (1980, carte n° 231), elles ne se trouvent que dans le Sud-Est du domaine d'oïl, toutefois comme formes minoritaires (11-17 % en fr. comt., Meuse, Vosges, HtMarne, Aube ; 6 % en MM/Mos.).

Les formes sans *-t* final sont presque exclusives dans le Nord et très dominantes en Île-de-France et dans le Sud-Est (ib.) ; elles sont minoritaires, en revanche, dans le Nord-Est (MM/Mos. 9 % ; Meuse en position intermédiaire 45 % pour *fu*).

Bibl. : Dees 1980, cartes n°s 231 *sq.*

(24) *Morphologie verbale : part. passé dire [292 occ.]*

Genèse : faibles variantes qui illustrent essentiellement l'opposition entre *-z* traditionnel (purement graphique) et *-s* phonétique.

1.	<i>ditz</i>	[2 occ.]
2.	<i>diz</i>	[174 occ.]
3.	<i>dis</i>	[116 occ.]

Distribution diatopique : l'épicentre de la forme plus récente *dis* se trouve dans le Nord, alors que l'Ouest, le Centre et le Sud du territoire d'oïl gardent au XIII^e siècle presque exclusivement *diz* (Dees 1980, cartes n°s 258 ; 266). En MM/Mos., *dis* passe de 60 % jusqu'en 1275 à 94 % au dernier quart du siècle ; en Meuse, l'évolution est parallèle, mais légèrement plus tardive (35 % → 80 %, ib. 266a/b).

Bibl. : Dees 1980, cartes n°s 258 ; 266-266b.

5.3. *Application des nouvelles variables aux grands lieux d'écriture*

Comme lors de notre première analyse linguistique, nous avons trié les résultats du balisage des 24 paramètres à l'étude : pour chacun des rédacteurs nous avons réuni dans une liste commune les résultats pour toutes les chartes considérées comme sûres et nous avons mis de côté les chartes à attribution incertaine. Ensuite, nous avons étudié en détail les cinq

grands lieux d'écriture (CBar, DLorr, EpToul, EpMetz, EpVerdun), en essayant de déterminer leurs caractéristiques scriptologiques à notre époque.

Concrètement, nous avons opéré chaque fois une étude de cohérence, y compris pour les ensembles considérés comme sûrs, afin de vérifier charte par charte si nos attributions antérieures restaient convaincantes à la lumière des nouvelles données linguistiques. Ensuite, nous avons comparé les chartes à attribution incertaine avec les résultats obtenus pour leurs différents rédacteurs potentiels, tout en prenant en considération l'éventualité d'une sous-traitance.

Au bout de cette recherche, nous avons intégré les résultats dans notre base de données pour pouvoir établir un nouvel inventaire des caractéristiques linguistiques pour les cinq lieux d'écriture majeurs étudiés.

Puisque nous avons documenté en détail notre procédure lors de la première analyse linguistique, nous renonçons ici à une nouvelle présentation de toutes les étapes. Par volonté de simplicité et de clarté, nous présenterons d'abord les caractéristiques scriptologiques des lieux d'écriture à l'étude, telles que nous les percevons *après* notre deuxième analyse linguistique. Ensuite seulement nous donnerons les résultats de l'évaluation pour chacune des chartes à attribution incertaine, même si nous avions mis en œuvre cette évaluation à partir des chiffres *d'avant* la deuxième analyse. Pour le CBar nous présenterons aussi, en guise d'exemple, l'étude de cohérence des chartes considérées comme certaines.

La deuxième analyse linguistique a donné les résultats les plus solides de notre étude : en fait, aucune charte n'a résisté à cet examen plus poussé ; nous avons pu déterminer, dans presque tous les cas, si l'un des grands lieux d'écriture était, oui ou non, responsable de la rédaction d'une charte donnée. Seulement pour trois chartes, nous sommes resté prudent en attendant d'élargir notre étude aux départements voisins.

Pour la même raison, nous concentrerons ici notre présentation sur les trois lieux d'écriture des CBar, des DLorr et de l'EpToul. Étant donné que l'essentiel des chartes des deux autres évêchés est conservé dans les départements de la Meuse et de la Moselle, il nous a semblé plus cohérent de réservier leur description à un moment où nous aurons étudié en détail les corpus correspondants. En attendant, nous avons établi une première description de ces deux *scriptoria* pour rendre possibles nos identifications (cf. *infra* 5.3.7.).

5.3.1. Les caractéristiques scriptologiques des CBar

Une fois réunies toutes les 38 chartes des CBar, les caractéristiques linguistiques de cette chancellerie ressortent avec une grande clarté. La plupart des paramètres étudiés paraissent de manière (presque) exclusive ou très dominante dans l'intégralité de ces documents ; il s'agit des 22 *items* suivants :

- qu-* 277x (contre 2x *k-*)
- ei* < ATU 72x (contre 2x *é*)
- ei* < ALE 38x plutôt que *e* 8x
- ee* < ATA 35x (contre 2x *eie*)
- ier* < PAL_ARE 20x plutôt que *er* 7x
- saint* 28x
- dime* 8x (contre 1x *deix*)
- etr* 66x (contre 1x *atr*)
- or* 74x plutôt que *our* 5x [*passim*] + 3x [dans la ch. 89]
- chose* 56x et *amosne* 2x
- ga-* < *w-* germ. 22x plutôt que *wa-* 6x
- wa-* < *w-* germ. NP 12x (contre NP 1x *ga-*)
- gue-/gui-* < *w-* germ. 8x et < *w-* germ. NP 6x (contre NP 1x *wi-*)
- abl* 27x
- le* 110x et *le* clit. 6x
- ce* 61x (contre 1x *ceu*)
- nos* 132x (contre 2x *nous*)
- moi* 11x (contre 1x *mi*)
- lor* 14x
- a* [3^e prés. *avoir*] 38x (contre 2x *at*, dont un en fin de ligne)
- diz* 28x plutôt que *dis* 4x [*passim*] + 7x [dans la ch. 89]

Dans sept cas, la chancellerie montre une variance établie qui ne suit aucune logique définissable à l'intérieur du corpus établi :

- ei* < ARE 17x/ATRE 8x ~ *e* 12x/6x
- é* < PAL_ATU 20x ~ *ei* 10x ~ *ié* 5x [+ 7x n. var.] ~ *iei* 2x
- iee* < PAL_ATA 9x ~ *ee* 6x
- ver-* 13x et -*ter-* 3x ~ -*vr-* 8x et -*tr-* 1x
- ceus* 5x ~ *ceaus* 4x ~ *cels* 3x ~ *ciaus* 2x
- je* 58x ~ *ge* 22x
- fut* [3^e parf. *estre*] 10x ~ *fu* 8x

Parmi les formes non quantifiables, nous relevons la forme d'interférence *gua-* qui pourrait être un effet de l'oscillation entre *ga-* pour les noms communs et *wa-* pour les noms propres :

proiere 1x [dans la ch. 89]
gua- < *w-* germ. 2x
w- dans OCTO 1x
-h- hiatus 5x
i ‘parasite’ 2x [dont 1x prétonique dans *meissiens*]

Les résultats de /'a/ et de *w-* germ. sont complexes : la chancellerie tend à choisir une forme définie pour un cas de figure étymologique donné, mais n'a pas de doctrine unique pour les phénomènes généraux. Dans les deux ensembles, nous rencontrons des formes régionales (*ei* < ATU/ALE, dans une moindre mesure < ARE/ATRE, de même que *wa-* NP, la forme d'interférence *gua-* et *w-* < OCTO). Par ailleurs, les formes avec /ə/ svarabhaktique sont d'ascendance picarde.

Mais en dehors de ces marques relativement circonscrites, les choix de la chancellerie comtale sont toujours supra-régionaux et normatifs. Nous verrons même que les rares occurrences de *k-* et de *nous* (comme de *ga-* NP) peuvent être interprétés comme le résultat d'une volonté de se rapprocher d'un autre protagoniste de la charte (cf. *infra* 5.3.2. n° 2).

5.3.2. Étude de cohérence pour le CBar

Comme pour la première tranche de l'analyse linguistique, nous avons relevé d'abord parmi les chartes rattachées au CBar toutes celles qui comportaient des formes déviantes ou minoritaires. Dans trois cas, déjà soumis à un doute (cf. *supra* 4.4.2. n° 4), cela nous a finalement amené à exclure le CBar comme rédacteur (1); dans les autres neuf cas, nous avons en revanche confirmé le rattachement à cette chancellerie, tout en évaluant par la même occasion le degré et les formes de sa variance interne (2 et 3) :

(1) Chartes exclues pour le CBar

= ch. 12 (→ SApremont)

Charte déjà soumise à interrogation suite à la forme *chouse* (2x); l'élargissement des paramètres ajoute une autre variable déviante avec valeur probante (la forme *abbeit* avec -*t* final restitué [à côté d'*abbei*], forme isolée dans le corpus des CBar) et deux variables très peu fréquentes chez les CBar : *at* (non pas *a*), *wa-* < germ. *w-* (non pas *ga-*). Le rattachement au SApremont semble alors assuré et il est aussi plausible d'un point de vue paléographique.

= ch. 174 (→ SApremont // SEsch)

L'analyse linguistique élargie ajoute une deuxième variable déviante à celle de l'article *lou*, déjà relevé auparavant : la forme *-eur* (jamais relevée dans les chartes certaines des CBar à côté de *-or* et *-our*). Malgré le faible marquage et la brièveté de la charte, nous pouvons exclure avec certitude la chancellerie comtale au profit d'un seigneur qui reste à définir (SApremont ou SEsch).

= ch. 210 (→ AbbSGengToul)

La charte avait déjà été soumise à interrogation auparavant à cause de l'article *lou* (2x) ; l'analyse détaillée confirme nos doutes (pron. *lou* 1x, *eur* 1x et, surtout, *nous* 15x isolé contre *nos*).

La rédaction est certainement due à un scribe ecclésiastique professionnel, qui pouvait dépendre autant de la collégiale Saint-Gengoult (AbbSGengToul) que de Saint-Epvre de Toul ; le dernier *scriptorium* est toutefois beaucoup moins impliqué dans l'acte juridique et donc moins probable.

(2) Variance fonctionnelle

= ch. 92

Brève charte sous l'autorité de Gauchier, comte de Rethel ; la seule forme déviante, *ga-* au lieu de *wa-* dans un nom de personne d'origine germanique, paraît précisément dans la dénomination de l'auteur de la charte. Il est probable que ce soit un choix conscient, lié aux habitudes de prononciation ou d'écriture du comte de Rethel. Nous serions alors en face d'une variance avec une fonction pragmatique, dans la volonté de la chancellerie des comtes de Bar de se rapprocher de l'autre protagoniste du document.

= ch. 121

Charte sous l'autorité de l'EpToul, mais rattachée par la mise en page et l'écriture à la chancellerie comtale. La déviance linguistique porte sur trois paramètres très saillants : 1x *ke* (à côté de 7x *qu-*), 2x *nous* (à côté de 1x *nos*), 1x *wa-* germ. (à côté de 1x *ga-*, habituel pour les lexèmes auprès des CBar). Ces trois variantes sont en même temps très caractéristiques pour le *scriptorium* de l'EpToul, comme nous le verrons plus loin (cf. *infra* 5.3.5.). De manière encore plus flagrante que dans la charte 92, il s'agit donc d'une variation consciente et dominée, motivée par les habitudes graphématisques du *scriptorium* épiscopal.

(3) Variance de fond

= ch. 151

Bref contrat féodal, sans aucun doute attribuable à la chancellerie comtale, autant pour des raisons paléographiques que linguistiques. Toutefois, nous relevons deux variantes saillantes, 1x *ki* (à côté de 5x *que*) et 1x *wa-* germ. La variance semble dominée et volontaire, éventuellement motivée par le contexte et les habitudes graphiques des chartes seigneuriales.

= ch. 160

Dans cette charte du ‘scribe aux cygnes’, déjà étudiée auparavant (cf. *supra* 4.4.2. n° 2), tous les paramètres linguistiques concordent avec la norme de la chancellerie, toujours en dehors de la forme *mattront* (au lieu de *mettront*), bien écrite et presque mise en relief par le scribe. Le verbe se trouve dans un passage central de la charte : « ne nules chievres il ne mattront em bois devant dit », dernier énoncé de la *dispositio*. Il serait possible de supposer une proximité particulière de l’oral (dont la forme *atr* faisait partie), étant donné l’importance pragmatique du contexte ; la forme reste néanmoins surprenante.

= ch. 232

Bref contrat féodal du même scribe que la ch. 160, rédigé de façon très consciente. La déviance porte sur le résultat de ATU-, rendu une fois par *-ei*, une fois par *-é*, donc sous une forme supra-régionale, même si celle-ci est inhabituelle dans cette chancellerie. Étant donné la tendance générale aux formes supra-régionales, cette variance est, certes, digne d’être relevée, mais ne pose pas de problèmes interprétatifs.

= ch. 264

Même déviance que dans la charte 232 (ATU- > 1x *ei*, 1x *é*) et même explication.

= ch. 266 [cf. *infra* ill. 8]

La charte appartient clairement à la chancellerie comtale, malgré la variante régionale *deix* pour *dix*.

= ch. 274

Charte comtale, toutefois très cursive et peu soignée ; la forme régionale *juleit* (avec *i* ‘parasite’) dans la *datatio* – le dernier mot de la charte – ressort fortement, même si sa motivation ne nous semble pas apparente.

= ch. 287

Charte rédigée comme les chartes 160 et 232 par le ‘scribe aux cygnes’, avec la forme déviante *Willaume (Malpetit)* s’opposant à *Guillaume (evesques de Mez)*. Il n’est pas exclu que ce scribe omniprésent ait développé l’habitude d’une variance très légère, un peu comme l’a fait la chancellerie des DLorr, sous une forme plus systématique.

(4) Résultats

L’étude de cohérence du corpus des CBar reposant sur nos paramètres linguistiques élargis fournit la preuve que cette nouvelle base garantit une sécurité de jugement nettement plus grande que la série des six premiers paramètres. En même temps, elle ne dément pas, pour l’essentiel, les résultats obtenus lors de la première analyse linguistique. Les paramètres retenus au début avaient donc une réelle représentativité et une utilité indéniable. L’importance de la deuxième tranche ne réside pas tant dans l’apport de nouveaux résultats que dans le passage d’une décision semi-intuitive vers une décision argumentée en détail. Elle ajoute la valeur de preuve à ce qui n’était pour nous au début qu’une hypothèse vraisemblable. Les trois chartes retirées du corpus comtal, par exemple, avaient déjà fait l’objet d’une interrogation auparavant mais nous n’étions pas en mesure de trancher définitivement.

L’apport le plus intéressant d’un point de vue scriptologique est la possibilité de saisir très précisément la variation microscopique dans les documents. Contrairement à toute attente, les variables mineures ne semblent pas être le fruit du hasard, mais plutôt le résultat de choix motivés par des finalités pragmatiques. Il est vrai qu’il reste une faible variation de fond qui doit être considérée comme constitutive du concept de norme en vigueur ; mais cette variation extrêmement faible ne concerne qu’un à deux pour cent des occurrences.

5.3.3. *Chartes auparavant incertaines des CBar*

Cinq chartes avaient été retenues auparavant comme incertaines et provenant éventuellement du CBar (ch. 6, 47, 89, 150, 242, cf. *supra* 4.4.6. n° 4) ; à celles-ci s’ajoutent les deux chartes 32 et 88, que nous n’avions pas discutées auparavant puisqu’elles nous semblaient trop peu claires ; deux autres chartes, 18 et 246, étaient paléographiquement peu proches de ce rédacteur mais nous n’avions pas d’arguments linguistiques pour confirmer nos doutes (cf. ib.).

L’analyse linguistique élargie permet de trancher dans tous ces neuf cas, au moins en ce qui concerne le rôle des CBar. Celui-ci ne doit être

retenu comme rédacteur que pour la seule charte 89 comme nous l'avions déjà annoncé auparavant :

= ch. 89 (= CBar)

Document volumineux (48 lignes sur une largeur de parchemin de 45 cm) et très professionnel, qui s'inscrit bien dans les caractéristiques paléographiques de la chancellerie comtale. Les paramètres linguistiques concordent pour l'essentiel avec celle-ci, malgré quelques déviations : la forme analogique *meissiens* (pour **messiens*), inhabituelle mais peu saillante, la forte présence de *dis* (7x contre seulement 4x dans les autres 37 chartes de ce rédacteur) au lieu de l'habituel *diz* (28x chez le CBar), la présence plus saillante de *-our* (3x contre 5x dans les autres chartes comtales) au lieu de *-or* (74x chez le CBar). Plusieurs variables (par ex. le traitement du *w-* germ.) plaident en revanche contre l'autre rédacteur potentiel, le DLorr. Il est probable qu'il s'agisse ici de nouveau d'une volonté de rapprochement linguistique de la part du rédacteur pour mieux impliquer le deuxième protagoniste de la charte : la chancellerie des DLorr connaît autant la variation entre *-or* (74x) et *-our* (40x) que la présence de *dis* (5x) à côté de *diz* (13x); par ailleurs, l'apparition de formes avec *i* d'allongement vocalique n'est pas exceptionnelle pour elle (8 exemples dans les 37 chartes retenues). En même temps, les variantes restent bien circonscrites et n'induisent pas de doutes forts sur le véritable rédacteur du document qui veut donc rester reconnaissable.

Pour les autres huit chartes incertaines, en revanche, l'analyse élargie nous a amené sans exception à les exclure de la chancellerie comtale :

= ch. 6 (→ HopSommière // SCommercy)

Lors de la première analyse, nous n'avions réuni que les quatre paramètres *chose*, *le*, *etr* et *cels*, parfaitement cohérents avec le CBar. Or, l'étude approfondie relève trois paramètres fortement déviants au sein de cette chancellerie : *seint* (non pas *saint*), *geu* (non pas *ge*), *ceu* (non pas *ce*); par ailleurs, trois paramètres représentent des formes minoritaires, que nous avons toutefois relevées avec une fréquence faible dans les chartes comtales : *at* (non pas *a*), *i* ‘parasite’, *ga-* NP < germ. *w-* (non pas *wa-*). L'intégralité de ces six paramètres déviants plaide contre le CBar ; restent les deux autres rédacteurs potentiels, le SCommercy et l'HopSommière. Le scribe semble avoir eu une formation ecclésiastique, ce qui plaide pour la dernière institution ou encore pour un clerc travaillant pour le seigneur de Commercy.

= ch. 18 (→ SRiste)

Brève charte de reconnaissance de fief, faiblement marquée, mais peu cohérente avec les usages paléographiques du CBar ; par rapport à la première analyse (cohérents : 1x *chose*, 1x *etr*, 1x *abl*, déviant : 1x *lou*), nous relevons la forme déviante *eie* < ATA (non pas *ee*), qui souligne la saillance de l'article *lou*, jamais rencontré par ailleurs auprès du CBar. Parmi les autres rédacteurs potentiels, l'EpToul peut être exclu pour des raisons calligraphiques et linguistiques (*cf. infra* 5.3.6.), d'autant plus que nous sommes encore à l'époque de l'évêque Roger qui fait très rarement appel au français dans les chartes, alors très soignées ; le dernier rédacteur possible reste SRiste, ce qui convient au caractère paléographique simple de ce document.

= ch. 32 (→ AbbTroisFontaines)

Charte peu marquée, tant du point de vue linguistique que paléographique ; les paramètres linguistiques induisent un doute sur l'attribution au CBar (3x *é* < ATU contre la dominance quasi-exclusive de *ei* dans cette chancellerie, 1x *at* comme dans la ch. 12) ; parallèlement, l'analyse du corpus de la Marne par D. Chihaï a permis de rapprocher l'écriture de cette charte à un scribe ecclésiastique, en particulier de l'AbbTroisFontaines, qu'il faudra par conséquent retenir comme nouveau rédacteur.

= ch. 47 (→ DLorr)

Charte de reconnaissance d'arrière-fief, très soignée. Tous les paramètres concordent avec la chancellerie comtale, sauf la forme *dis* (1x) et, surtout, la forme *signeur* (3x), parfaitement isolée dans les chartes du CBar. Nous avons vu que les chartes comtales n'admettaient des déviations qu'avec un faible nombre d'occurrences.

Juridiquement, le cas est très épineux : il s'agit d'un document qui avantage le DLorr contre le CBar. Même si le DLorr n'est pas mentionné dans la charte, il est probable qu'il ait fait rédiger le document par sous-traitance. Il est probable aussi que le scribe ait essayé de ne pas se mettre en opposition avec les usages de la chancellerie du CBar, mais il semblerait qu'il se soit trahi (volontairement ou non) par la forme *signeur*. D'un point de vue paléographique, le rattachement au DLorr est plus cohérent (pour l'analyse linguistique, *cf. infra* 5.3.4. n° 2).

= ch. 88 (→ CLux)

Grande charte laïque, cursive et relativement professionnelle. L'analyse linguistique réfute l'attribution aux CBar (cinq paramètres en opposition

forte avec cette chancellerie : *fui* 4x, *iei* 1x < ATU, *eir* 1x < PAL_ARE, *lou* 2x, *ceu* 3x, tous isolés contre *fu(t)*, *ei*, *er*, *le*, *ce*; par ailleurs, *dis* et *our* dominants et 1x *i* ‘parasite’; s’ajoutent deux formes lexicales absentes de toutes les autres chartes de la MM: *enter* 4x et *signoir* 20x).

En prenant en considération le corpus de la Marne, le RNavarre peut être exclu pour des raisons paléographiques et linguistiques. Le dernier rédacteur potentiel restant, le comte de Luxembourg (CLux), ne disposait pas d'une chancellerie constituée, ce qui peut bien convenir dans ce cas: le document est dû à un scribe professionnel, mais non pas habitué à rédiger des chartes de très grand format comme la présente (lettres penchant parfois à gauche, distance variable entre les lignes, bordure à droite mal dominée).

= ch. 150 (→ AbbSVanneVerdun)

Les deux analyses linguistiques réunies comptabilisent une série de paramètres déviants: 2x *lou*, 2x é < -ATU (à côté de 5x *ei*, par ailleurs généralisé pour CBar), *nous* (non pas *nos*); de moindre importance sont les variantes: *er* < -ARE, *el* < -ALE et -our. Après une nouvelle réflexion et étude paléographique, il nous semble probable de supposer une rédaction ecclésiastique, éventuellement par l'auteur de la charte (AbbSVanneVerdun) ou, par sous-traitance, par un autre *scriptorium* verdunois.

= ch. 242 (→ ChanSNBrixey [?])

La charte, peu spécifique, comporte toutefois deux formes fortement déviantes qui l'éloignent de la chancellerie du CBar: *seint* (non pas *saint*) et *deime* (non pas *dime*). L'attribution reste incertaine, même si les chanoines de Brixey (ChanSNBrixey) sont plus probables qu'un évêché (cf. *infra* 5.3.6.).

= ch. 246 (→ cf. *infra*)

La charte est, comme la précédente, peu spécifique, mais son marquage linguistique l'éloigne, elle aussi, de la chancellerie des CBar (paramètres forts: *eit* < ATU- [non pas *ei*], -w- comme marqueur de hiatus [non pas -h-], *mi* [non pas *moi*]; paramètre faible: *wa-* < *w-* germ. [non pas *ga-*]). Nos doutes paléographiques sont par là confirmés. L'attribution reste néanmoins en suspens, en attente de l'étude du *scriptorium* épiscopal de Toul (cf. *infra* 5.3.6.).

Une fois ces vérifications achevées, nous avons parcouru les différentes chartes de notre corpus pour identifier d'éventuelles ressemblances qui

étaient restées inaperçues auparavant. Nous avons relevé alors une dernière charte qui peut être rattachée à notre chancellerie :

= ch. 254 (→ CBar)

Charte très brève, que nous avions placée dans un premier temps dans la catégorie des rédacteurs incertains. Paléographiquement, rien ne s'oppose toutefois à un regroupement avec le CBar (qui est le bénéficiaire du document). L'analyse linguistique permet, malgré la brièveté du texte, de clarifier la question : les neuf paramètres présents dans la ch. 254 correspondent précisément à la norme comtale, très rigoureuse (*qu-*; *ei* < ATU-, *ee* < ATA, *saint*, *etr*, *-or*; *ce*, *je*).

L'étude des chartes incertaines des CBar souligne encore la cohérence linguistique extrême de ce rédacteur, dont la gestion des variantes est pleinement consciente et dominée. En fin de compte, nous avons dû retrancher sept des 42 chartes initialement réunies pour les CBar, en confirmant 35 chartes (83 %) de notre premier classement paléographique. En revanche, nous n'avons ajouté que trois documents et nous avons éliminé la grande majorité des chartes incertaines ; l'analyse paléographique constituait donc une première étape fiable pour exclure une attribution aux CBar.

5.3.4. DLorr

Les usages internes de la chancellerie ducale, tels qu'ils ressortent de l'étude de cohérence des chartes certaines, ressemblent en partie à ceux des CBar tout en admettant une variance plus développée ; celle-ci reste toutefois minoritaire et très contrôlée.

(1) Les ‘normes’ des chancelleries ducale et comtale

Les variables (presque) exclusives ou très dominantes représentent comme pour les CBar l'ensemble le plus important de ce que l'on peut identifier comme ‘norme’ ducale à notre époque. Voici les dix-huit paramètres exclusifs ou dominants des DLorr, accompagnés de leurs variantes minoritaires :

qu- 307x (contre 6x *k-*)
e < ALE 40x plutôt que *ei* 6x
ere < ATRE 13x
ee < ATA 45x (contre 4x *eie*) et < PAL_ATA 10x (contre 1x *iee*)
dime 18x (contre 1x *deime*, 1x *eglese*)

etr 69x (contre 1x *eitr*)
choose 46x (contre 1x *chouse*)
wa- < *w-* germ. NP 3x
we- < *w-* germ. 3x et < *w-* germ. NP 1x (contre 1x *gue-*)
abl 20x (contre 4x *aubl*, 3x *aul*, 1x *auvl*)
ver 17x (contre 4x *vr*, 2x *metra*)
le 139x (contre *lou* 5x + 7x [dans la ch. 61])
ce 87x (contre 10x *ceu*)
nos 48x (contre 7x *nous*, 1x *noz*)
moi 29x (contre 7x *mi*)
lor 15x (contre 1x *lour* ~ *leurs* 1x)
a 21x (contre 6x *at*)
diz 13x (contre 5x *dis*)

Pour onze paramètres, la chancellerie ducale connaît des variantes établies et régulières :

ei < ATU 51x ~ *é* 42x (contre 1x *eit*)
er < ARE 17x ~ *eir* 7x
é < PAL_ATU 50x ~ *ié* 19x
ier < PAL_ARE 4x ~ *eir* 2x ~ *er* 1x
saint 20x ~ *seint* 14x [jamais coprésents dans une même charte]
or 74x ~ *our* 40x ~ *eur* 10x
wa- < *w-* germ. 11x ~ *ga-* 10x
le clit. 6x ~ *lou* clit. 5x
ceus 11x à côté de *ceaus* 4x ~ *ceauls* 2x ~ *ciaus* 3x ~ *seas* 2x
je 108x ~ *ge* 54x
fut [3^e parf. *estre*] 7x ~ *fu* 4x (contre 1x *fui*)

S'ajoutent, comme pour les CBar, quelques formes non quantifiables :

i ‘parasite’ 8x
prieere 1x
w < *v* 2x
w- dans OCTO 2x
hiatus en -h- 1x

La ‘norme’ ducale établie par ces trente-cinq paramètres montre, comme celle des CBar, une nette préférence pour les formes suprégionales. Par ailleurs, comme la norme comtale, elle mise sur une certaine homogénéité (dans les deux chancelleries, dominance de *qu-*, *dime*, *etr*, *choose*, *abl*, *le*, *ce*, *je/ge*, *nos*, *moi*, *lor*, *a*, variance partagée pour les démonstratifs, très variables, *fut/fu* et *diz/dis*).

Les variances établies sont néanmoins plus fréquentes chez les DLorr : pour les CBar, nous avons retenu 22 paramètres exclusifs ou dominants et 7 paramètres avec une variante régulière ; pour les DLorr, ce sont 18 paramètres exclusifs et 11 variants (il s'ajoute notamment : *seint* à côté de *saint*, unique chez CBar ; *our* et *eur* à côté de *or*, dominant chez CBar ; *lou* clitique à côté de *le*, unique chez CBar).

Plus rarement, les deux chancelleries opèrent des choix différents :

= Les différents environnements qui déterminent les résultats du /'a/ latin montrent que les CBar se placent du côté de <ei>, les DLorr du côté de <e>. La distribution est étonnamment régulière pour les différents environnements, ce qui ressort du tableau correspondant (cf. *infra* 5.3.7.) :

Pour les résultats de ATU, les CBar connaissent uniquement <ei>, les DLorr <ei> et <é>; pour ARE, les CBar introduisent à côté de <eir> la forme minoritaire <er>, chez les DLorr, <er> domine sur <eir>; pour ATRE, les CBar gardent une variance entre <ere> et <ere>, alors que les DLorr choisissent la variante <ere>, etc. Il s'agit donc d'une distribution parfaitement rationnelle et cohérente, mais qui ne ressort que d'une quantification de tous les résultats obtenus à partir de l'intégralité de notre corpus.

Ce choix constitue une exception pour les CBar, qui misent par ailleurs toujours sur les formes supra-régionales plutôt que régionales ; en même temps, il est manifeste qu'il s'agit d'un choix partiel et instable.

= Pour le *w-* germ., les CBar favorisent <g->, les DLorr le type régional <w->; il reste l'exception de <wa-> auprès des CBar pour les noms propres, éventuellement motivé par le rattachement des lieux ou des personnages en question à une région définie.

= Pour les formes du futur, les CBar sont partagés entre la forme supra-régionale <vr> et la forme picarde <ver>, qui domine chez les DLorr.

= Pour les démonstratifs, fortement variants dans les deux chancelleries, seuls les CBar introduisent la forme supra-régionale *cels* et seuls les DLorr la variante régionale *seas*.

La différence principale entre les deux chancelleries réside, comme nous l'avons dit, dans le degré de la variance microscopique, c'est-à-dire dans le degré d'introduction de formes déviantes, essentiellement de type régional. Pour les paramètres dominants, les formes déviantes restent très faibles auprès des CBar (par ex., 2x *k-*, *eie* ou *nous* s'opposent à 277x *qu-*, 35x *ee* et 132x *nos*), alors qu'elles gardent toujours une importance certaine dans les chartes ducales (par ex., 6x *k-*, 4x *eie* et 7x *nous* s'opposent ici à 307x *qu-*, 45x *ee* et 48x *nos*).

La régionalité lorraine est par conséquent plus marquée chez les DLorr que chez les CBar, dont la norme a une apparence presque extra-territoriale. Par ailleurs, la ‘norme’ ducale est plus permissive que la norme homogène et ‘moderne’ des CBar.

Sur la base de ces résultats, nous avons repris les chartes incertaines une par une. Pour cette étude, une comparaison entre les deux grandes chancelleries laïques était indispensable, puisque celles-ci se ressemblent mutuellement plus qu’aucune d’entre elles ne ressemble à un autre lieu d’écriture dans notre corpus.

(2) Les chartes incertaines ou en suspens des DLorr

Nous omettons ici l’étude de cohérence des documents retenus déjà auparavant pour la chancellerie des DLorr afin de passer directement à la discussion des chartes incertaines ou restées en suspens. Puisque nous n’avions pas entrepris cette étude dans le cadre de la première analyse linguistique (cf. *supra* 4.4.6.), nous relèverons ici certaines chartes qui auraient déjà pu être exclues sur la base des six premiers paramètres, comme, par exemple, les deux premiers documents à l’étude :

= ch. 8 (→ SLouppy)

Fort décalage par rapport aux usages de la chancellerie ducale : 15x *lou*, ATA > *eie* (non pas *ee*), ATRE > *eire* (non pas *ere*), ALE > *eil*. Le corpus de la Marne permet un rattachement certain de la charte à la chancellerie du seigneur de Louppy, maréchal de Champagne.

= ch. 20 (→ CSalm)

Plusieurs formes déviantes : 9x *lou*, *cels*, *gue-* < *w-* germ., ALE > *eil*. C’est un document bien rédigé, mais il provient sans aucun doute d’un scribe rattaché à l’autre protagoniste de la charte, à savoir le comte de Salm.

= ch 47 (= DLorr)

Document déjà rattaché aux DLorr lors de l’étude des CBar (cf. *supra* 5.3.3.). La charte connaît une variance certaine (3 des 10 occurrences de *-eur* dans ce corpus, la seule occurrence d’un marquage de hiatus par *-h-* et aussi de *gue-* < *w-* germ.), mais tous les autres paramètres concordent parfaitement avec la chancellerie ducale qui a rédigé ce document par sous-traitance.

= ch 60, 61, 114 (= DLorr)

Les trois chartes ont comme rédacteurs potentiels le DLorr et le CSalm ; l'essentiel des paramètres linguistiques est parfaitement cohérent avec les habitudes de la chancellerie ducale ; dans les trois chartes apparaissent néanmoins l'article et le pronom clitique *lou* (ch 60 : 3x, ch 61 : 8x, ch 114 : 1x) ; par ailleurs, les chartes 60 et 61 (rédigées par le même scribe) connaissent la forme *wit* (< octo) et la charte 114 introduit la forme régionale *auvle*, les deux étant absentes des autres chartes ducales.

En revanche, la charte 114 contient la forme *lyge* avec *y* (*hom ~, segnor ~, lygement*), qui apparaît dans notre corpus seulement dans cinq autres chartes (à côté de la forme habituelle *lige*), dont quatre ont été attribuées aux DLorr (23, 58, 79, 80), une – contre le DLorr – aux CDeux-Ponts (115).

Une nouvelle comparaison paléographique avec l'intégralité du corpus ducal constitué après la deuxième étape de l'analyse linguistique montre plus clairement qu'avant les ressemblances de chacune de ces trois chartes avec les documents de la chancellerie ducale.

La cohérence des phénomènes plaide donc, sans hésitation possible, pour une attribution aux DLorr ; les formes déviantes et régionales, *lou*, *wit* et *auvle*, s'expliquent certainement par des motivations pragmatiques.

= ch. 69 (→ HoptTLunéville)

De nombreux paramètres plaident contre le DLorr : 1x *auble*, *ei* < PAL_ATU, 2x *lou* et, surtout, 5x *lour* (chiffre trop important pour une variance habituelle qui s'exprime toujours par des formes isolées) ; par ailleurs, la charte contient les variables mineures *at* et *ceu*.

D'un point de vue paléographique, un rapprochement avec le deuxième protagoniste de la charte, la maison du Temple de Lunéville, est parfaitement plausible.

= ch. 71 (= DLorr) [cf. *infra* ill. 10]

Les variables linguistiques et la forme paléographique sont en cohérence avec les usages duaux ; aucun indice ne fait supposer l'intervention du deuxième protagoniste, le Temple de Lunéville.

= ch. 115 (→ CDeuxPonts)

De nombreux paramètres s'opposent au DLorr (4x *k-*, *eie* < ATA, *atr*, *-aule*, article *lo*, *geu*, *-w-* comme marqueur de hiatus) ; la charte doit être attribuée au protagoniste alternatif, le comte de Deux-Ponts.

= ch. 122 (→ EpMetz)

Différents paramètres déviants (*ke, eie < ATA, auble, lou*) ; l'auteur de la charte, l'évêque de Metz, en est certainement aussi le rédacteur.

= ch. 123 (→ AbbMureau // AbbBelchamps)

Plusieurs paramètres en contradiction avec la chancellerie ducale (*deime, auble, 3x lou*; par ailleurs, *mi* et non pas *moi, -v-* comme marqueur de hiatus et une forme de *i* ‘parasite’ [qui serait possible pour les DLorr]). D'un point de vue paléographique, il faut relever le fait que les lignes sont tracées, ce qui est une caractéristique des (grands) *scriptoria* ecclésiastiques et ce qui exclut aussi l'auteur, le chevalier d'Autigny, comme rédacteur. Les deux abbayes de Mureau et de Belchamps ont apposé leurs sceaux à la charte et rien ne s'oppose à une rédaction par l'une des deux, sans qu'il soit possible, en l'état de nos recherches, de trancher.

= ch. 154 (→ VillMetz // CDeuxPonts)

Plusieurs paramètres déviants (12x *k-, choisie, 3x lou, 5x jeu*) ; il reste comme rédacteurs possibles, un scribe travaillant à Metz et un scribe du comte de Deux-Ponts.

= ch. 183 (→ AbbSMBois)

Brève charte d'arbitrage sous l'autorité du DLorr et au profit de l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois. D'un point de vue linguistique, le document contient plusieurs formes qui pourraient être expliquées à l'intérieur de la chancellerie ducale, même si leur concentration est forte (2x *ke ~ 3x qu-*, 1x *seas, mi, i* ‘parasite’). L'écriture et la mise en page ne sont pas très différentes des habitudes duchales, mais la charte est scellée sur lacs en soie et non pas sur double queue, ce qui indique plutôt une institution ecclésiastique. Nous avons donc retenu l'abbaye comme rédacteur, même si nous aurons à préciser les habitudes de son *scriptorium* lors de la continuation de nos recherches.

= ch. 212 (→ BailliMousson // AbbSArnMetz)

Charte très brève sans l'annonce de l'auteur. Elle ne contient qu'un paramètre divergent, mais d'une forte saillance (4x *ke*, en l'absence de *qu-*). Le DLorr n'est pas très probable d'un point de vue paléographique et n'intervient pas directement (seulement son bailli de Mousson). Compte tenu de l'état actuel de nos recherches, le bailli est plus probable comme rédacteur que le bénéficiaire, le couvent de Saint Arnoul de Metz.

= ch. 255 (cf. *infra* 5.3.6.)

Plusieurs paramètres divergents (*ke*, *eitr*, *lou*, *lour*, *fuit*) excluent le DLorr ; la mise en page et l'écriture sont trop frustes pour supposer une sous-traitance par l'évêque de Toul ; nous reviendrons toutefois sur cette charte lors de la discussion des documents épiscopaux.

En conclusion, la prise en considération de notre trentaine de paramètres linguistiques n'a pas laissé un seul document en suspens pour la chancellerie des ducs de Lorraine. L'intégralité des quinze chartes en suspens a pu être positionnée assez clairement par rapport à ce lieu d'écriture, et le corpus dorénavant constitué montre une réelle cohérence autant paléographique que linguistique.

(3) La variance dans les deux grandes chancelleries laïques

L'étude en détail des deux chancelleries des DLorr et des CBar prouve combien la ‘variance’ graphématisée médiévale est un phénomène conscient et combien elle peut être dominée par les scribes. Il est même possible qu'une chancellerie donnée, comme celle des CBar, fasse le choix de réduire presque complètement la variance. Nous sommes donc très proches d'un concept ‘orthographique’, dont l'introduction est supposée appartenir à une époque bien plus tardive.

S'il est vrai que les CBar font appel à des variantes régionales dans leurs chartes (opération encore plus marquée chez les DLorr), celles-ci sont l'effet de choix qui répondent à des finalités pragmatiques et à des contextes définis ; autrement dit, elles sont conditionnées par une situation médialisée reposant elle-même sur une série de règles complexes : la variance régionale est introduite volontairement pour rapprocher la forme linguistique d'un document donné à une partie de son public afin d'éviter de choquer celui-ci par des formes trop éloignées de lui. En même temps, le choix d'une norme supra-régionale répond à une volonté de se distinguer des normes locales et de souligner cette distinction.

La variance dans ces chartes n'est en aucun cas le résultat d'une incapacité de produire des textes homogènes à l'intérieur d'une chancellerie et à travers plusieurs décennies. Elle répond à une situation sociolinguistique donnée et une à utilisation définie des médias que sont autant le genre textuel des chartes que la langue vernaculaire.

5.3.5. *La ‘norme évolutive’ de l’EpToul*

Le corpus de l’évêché de Toul représente un autre cas de figure que les deux chancelleries laïques. Les vingt chartes réunies se répartissent d’emblée dans deux sous-ensembles très disparates : un microcorpus comportant une charte (ch. 7, 1237) et son *vidimus* (ch. 11, 1239), rédigés tous les deux pour l’évêque Roger, et un ensemble dense de dix-huit chartes rédigées entre 1258/59 et 1265 par le *scriptorium* épiscopal de Gilles et par l’officialité de Toul. Le premier ensemble, précoce et isolé parmi les chartes latines de cette époque, se démarque dans ses choix linguistiques du deuxième, de vingt années plus tardif. Il existe toutefois une continuité certaine entre les deux ensembles, malgré leur distance dans le temps.

Le deuxième ensemble, le véritable corpus de l’évêché de Toul au XIII^e siècle, se caractérise à son tour par une nette évolution dans le temps : les sept premières chartes (ch. 148, 177, 187, 198, 199, 202, 209) s’échelonnant entre mars 1261 et juillet 1262 (après un document précurseur en 1258/59) sont différentes sur plusieurs paramètres par rapport aux onze chartes suivantes, rédigées entre janvier 1263 et octobre 1265 (ch. 221, 222, 224, 225, 231, 235, 236, 253, 265, 273, 280). Ici, il s’agit d’une continuité évolutive, d’une ‘norme’ qui se cherche et se constitue peu à peu.

L’opposition entre les deux tranches chronologiques (1261/62 et 1263/65) ne coïncide curieusement pas avec l’opposition entre les chartes rédigées par l’évêque et celles rédigées par l’officialité qui, pourtant, sont nettement distinctes d’un point de vue paléographique. Mais les documents très cursifs de l’officialité comportent les mêmes formes linguistiques que les chartes plus livresques de l’évêque. Il faut supposer que, pour la constitution de la norme linguistique, ces deux institutions sous le même toit de l’évêché ne formaient en effet qu’un seul ensemble.

La description de la norme épiscopale de Toul pose des problèmes de présentation en raison de la complexité des cas de figure où chaque charte a son importance. Nous avons essayé d’en clarifier la présentation, mais la réalité linguistique est, dans ce cas, assez complexe.

Un premier groupe de neuf paramètres montre une homogénéité certaine de la chancellerie épiscopale à travers le temps. Nous avons indiqué par trois chiffres le nombre d’occurrences (1) à l’époque de Roger, (2) dans la première tranche de Gilles et (3) dans sa deuxième tranche ; par deux chiffres, nous nous référons uniquement à l’épiscopat de Gilles (les deux chartes de Roger ne contiennent que la moitié de nos paramètres) :

<i>e < ARE / ATRE / ALE</i>	4x (Roger) + 16x (GillesI) + 14x (GillesII) = 34x (contre 4x <i>eir</i> GillesI)
<i>ee < ATA</i>	2 + 5 + 10 = 17x
<i>saint</i>	7 + 6 = 13x (contre 1x <i>seint</i> GillesII)
<i>etr</i>	4 + 12 + 11 = 27x (contre <i>eitr</i> 1 + 0 + 1 = 2x)
<i>chose / amosne</i>	3 + 19 + 13 = 35x (contre <i>choise</i> 2 + 2 + 0 = 4x, <i>amoune</i> 1x GillesII)
<i>avera</i>	2 + 2 + 6 = 10x (contre 1x <i>vr</i> GillesI)
<i>ceaus 4x ~ ceauls 1x ~</i> <i>seuz 1x ~ seas 1x</i>	<i>ceaus</i> 3x Roger, <i>seuz</i> 1x, <i>ceauls</i> 1x GillesI, <i>ceaus</i> 1x, <i>seas</i> 1x GillesII
<i>je</i>	2 + 2 = 4x
<i>at</i>	2 + 3 + 0 = 5x
<i>fut 5x ~ fui(t) 5x</i>	<i>fuit</i> 2x Roger, <i>fut</i> 1x GillesI, <i>fut</i> 4x, <i>fui</i> 3x GillesII

Ce premier groupe connaît parmi les paramètres dominants une variance semblable à celle de la chancellerie ducale : la norme est généralement suivie, mais environ 10 % des occurrences peuvent représenter des variantes plus régionales. Le démonstratif se caractérise par une variance systématique comme dans les chancelleries laïques.

Le plus grand nombre de paramètres (15) connaissent toutefois une évolution dans le temps. On observe parfois certaines ruptures entre Roger et Gilles, mais aussi parfois entre la première et la deuxième phase de l'épiscopat de ce dernier :

<i>k- → qu-</i>	<i>ke</i> 27x et <i>qui</i> 12x ~ <i>que</i> 3x et <i>ki</i> 4x → <i>qu-</i> 64x GillesI, 69x GillesII
<i>ATU > ei → ei ~ é</i>	<i>ei</i> 7x Roger // <i>ei</i> 21x (contre 1x <i>é</i>) GillesI → <i>ei</i> 21x ~ <i>é</i> 12x ~ <i>iei</i> 1x Gilles II
<i>PAL_ATU et</i> <i>PAL_ARE > é → é ~ ié</i>	<i>é</i> 4x Roger → <i>e(r)</i> 9x ~ <i>ié</i> 2x ~ <i>ei</i> 1x GillesI → <i>e(r)</i> 12x ~ <i>ié</i> 4x GillesII
<i>dime ~ deime → id. ~</i> <i>deume</i>	<i>dime</i> 7x ~ <i>deime</i> 3x GillesI → <i>dime</i> 6x ~ <i>deume</i> 2x, <i>deime</i> 1x GillesII
<i>or → or ~ our</i>	<i>or</i> 9x Roger → <i>or</i> 5x ~ <i>our</i> 3x GillesI // <i>or</i> 17x ~ <i>our</i> 7x [sans les formes de <i>lor</i>]
<i>i 'parasite' → φ</i>	9x Roger → 1x GillesI, 2x GillesII
<i>w- germ. > ga- → wa-</i>	<i>ga</i> 3x + NP 4x Roger → <i>wa</i> 2x GillesI // <i>wa</i> 5x + NP 5x GillesII

lat. v > w → ø	w < lat. v 2x Roger → 1x GillesI, 0x GillesII
abl → abl ~ aubl	abl 2x Roger [dont 1x aibl] → abl 2x ~ aubl 5x ~ aul 2x GillesI → abl 5x ~ aubl 6x [sans coprésence dans une même charte]
le → lou	le 17x Roger → lou 26x ~ le 9x GillesI → lou 26x GillesII
le clitique ~ lo → le	le clitique 9x, lo 2x Roger → le 4x GillesI
ce → ceu ~ ce	ce 12x Roger → ceu 10x ~ ce 8x GillesI → ceu 16x ~ ce 6x GillesII
nos → nous	nos 7x Roger → nous 22x (contre 1x nos) GillesI // nous 41x ~ nouz 5x (contre 2x nos)
lor → lour → lor ~ lour	lor 8x Roger → lours 5x ~ lour 1x ~ lor 1x GillesI → lor 14x ~ lors 1x ~ lour 4x ~ lours 1x GillesII
dis ~ diz → diz	dis 19x ~ diz 5x GillesI → diz 23x [contre 1x dis]

S'ajoutent par ailleurs quelques formes isolées :

PAL_ATA > 1x iee GillesI, 1x ee GillesII

proiere 1x GillesII

va < w- germ. 1x GillesI

-v- marqueur de hiatus 1x GillesI

moi 1x GillesI

La prise en considération de tous les paramètres fait ressortir des tendances nettes, mais non pas unidirectionnelles, dans l'évolution de la norme touloise. La tendance dominante – et opposée aux chancelleries laïques – est celle d'une régionalisation croissante :

= la forme supra-régionale *ga-* < *w-* germ. chez Roger est remplacée par la forme régionale *wa-* auprès de Gilles ;

= de la même manière, *nos* latinisant et supra-régional est remplacé par *nous*, presque exclusif chez Gilles ;

= comme nous l'avons déjà vu, l'article *le* chez Roger devient minoritaire dans la première phase de Gilles à côté de *lou* et disparaît au profit de la forme régionale dans la deuxième phase de Gilles (cf. *supra* 4.4.3.) ;

= l'évolution est semblable pour le déterminant *ce* chez Roger qui devient minoritaire chez Gilles à côté de *ceu*, tendance qui se renforce par la suite ;

= d'une manière un peu plus complexe, *abl* chez Roger devient d'abord minoritaire chez Gilles à côté de *aubl* et de *aul* ; dans la deuxième

phase, la forme lorraine *aul* disparaît de nouveau et les deux variantes *abl* et *aubl* – supra-régionale et bourguignonne – interviennent de manière alternative (cf. *supra* 4.4.3.);

= l'alternance de *dis* et de *diz* lors de la première phase de Gilles se résout dans la deuxième phase au profit d'un emploi quasi-exclusif de la forme considérée comme régionale, *diz* ;

= la deuxième phase de Gilles ajoute la variante lorraine *deume* à côté de la forme supra-régionale *dime* et de la variante régionale plus répandue *deime*, présentes dès la première phase.

Une évolution apparemment contraire est celle de ATU latin, dont la représentation graphématisque passe de *ei* chez Gilles et dans la première phase de Roger à l'alternance *ei* ~ *é* dans sa deuxième phase (avec une occurrence de la triptongue régionale *iei*). Mais la forte présence de *ei* < ATU dans la chancellerie barroise soulève la question de savoir si cette forme est véritablement perçue comme régionalisme lorrain.

En contradiction avec la tendance de régionalisation, les deux chartes de l'évêque Roger contiennent toutefois quelques traits régionaux saillants qui sont absents des chartes de Gilles :

= l'utilisation du *k-* dans *ke* (27x contre 3x *que*), qui disparaît entièrement à l'époque de Gilles (notons toutefois la distribution complémentaire de *ke* contre *qui* chez Roger) ;

= la très forte présence d'un *i* ‘parasite’ (9x dans les deux chartes contre 3x dans les dix-huit chartes de Gilles) ;

= le clitique *lo* (2x à côté de 8x *le*), très régional, qui n'apparaît pas chez Gilles (celui-ci oppose le clitique *le* à l'article régime *lou*; de la même manière, l'on pourrait considérer que le scribe de Roger opposait, au moins partiellement, le clitique *lo* à l'article régime *le*)²⁷ ;

= la graphie *w* introduite à deux reprises pour *v* latin (une seule occurrence chez Gilles).

D'un point de vue interprétatif, il nous semble que les chartes de Roger s'inscrivent dans une logique supra-régionale, mais qu'elles sont en même temps parsemées d'éléments régionaux très marqués. Les chartes de Gilles reflètent en revanche l'élaboration d'une norme régionale organique.

²⁷ La distribution complémentaire de *ke* contre *qui* et de *le* contre *lou* semble répondre à une volonté de grammaticaliser certaines oppositions graphématisques.

Une deuxième tendance, plus faible, renforce des formes supra-régionales modernes contre des formes traditionnelles (mais aussi supra-régionales). C'est le cas des résultats du /a/ latin après palatale, qui passe de é chez Roger à l'alternance entre é et ié chez Gilles, avec une légère croissance pour cette dernière forme (notons une occurrence de la forme régionale ei).

Cette opposition caractérise aussi *lor* qui passe au type plus moderne – et supra-régional – *lour(s)* (parallèlement à l'évolution de -or vers -our) ; dans ce cas, l'évolution est curieusement inversée dans la deuxième phase de Gilles (*lor(s)* 15x ~ *lour(s)* 5x). Le champ des forces entre tradition et innovation semble donc moins bien dominé par les scribes que celui entre régionalité et supra-régionalité.

Si nous comparons l'évolution diachronique de la norme touloise avec celle des normes plus stables des deux chancelleries laïques, les différences sont, certes, reconnaissables mais elles ne concernent qu'un tiers des paramètres (cf. le tableau *infra* 5.3.7.). Dans la plupart des cas, nous sommes en face d'une norme élaborée avec une nette volonté de s'inscrire dans une logique supra-régionale. Les éléments régionaux dans le *scriptorium* épiscopal concernent certains paramètres choisis et bien identifiés, mais non pas l'intégralité des formes. De façon exclusive apparaissent les formes *wa-*, *lou*, *nous*, *at* et *diz* (contre *ga-*, *le*, *nos*, *a* et *dis* ~ *diz* dans les deux chancelleries) ; en alternance sont utilisés *aubl*, *ceu*, *lour* et *fuit* à côté des formes des deux chancelleries *abl*, *ce*, *lor*, *fut* ; plus rarement interviennent *choise* à côté de *chose* et *deime* ~ *deume* à côté de *dime*. Ces formes suffisent largement à rendre tout document des évêques de Toul reconnaissable par rapport à un document des ducs de Lorraine ou des comtes de Bar (et là résidait certainement une finalité des scribes) ; mais nous sommes loin des chartes très régionalisées de certaines (petites) institutions ecclésiastiques ou rédigées pour des seigneurs peu puissants.

Le corpus de l'EpToul permet en dernière instance de poursuivre dans le détail comment s'élabore concrètement la norme linguistique d'un lieu d'écriture. Le cas est particulièrement complexe puisqu'il s'agit de la constitution d'une norme qui se veut régionale, sans être locale (les formes lorraines très marquées et de faible prestige sont évitées), tout en gardant le prestige d'une variété linguistique supra-régionale. Les choix sont alors plus difficiles à réaliser que ceux dictés par la volonté de créer une norme supra-régionale, parsemée éventuellement de quelques élé-

ments régionaux: il semblerait que la question du prestige sociolinguistique se pose en plein pour chacune des formes. Il est plus facile pour un scribe d'identifier une forme latinisante ou supra-régionale que de choisir des formes qui correspondent à une position définie dans un continuum réunissant des variantes de divers prestige linguistique. La régionalité dominée demande un effort particulier de conscience linguistique.

5.3.6. Chartes auparavant incertaines de l'EpToul

Lors de l'étude de cohérence des chartes attribuées à l'EpToul, nous avons démêlé très en détail les trois ‘normes’ consécutives de ce lieu d'écriture. Sur cette base, nous avons pu comparer toutes les chartes incertaines avec l'état linguistique du *scriptorium* au moment de leur rédaction. Cela a été particulièrement difficile pour les chartes antérieures à la charte 85, puisque nous ne disposions que de deux chartes certaines pour l'époque de l'évêque Roger. En même temps, nous avons vu qu'il y avait toutefois une réelle continuité entre Roger et Gilles, ce qui a pu guider nos décisions.

Nous avons dû exclure du corpus épiscopal de Toul les six chartes en suspens qui étaient antérieures à Gilles :

= ch. 9 (→ EglToul)

De nombreuses variables régionales absentes du corpus de l'EpToul : ATA > *eie*, *seint* 1x, *auvle* 1x, *geu*, par ailleurs *our* 3x ~ *or* 1x, etc. Le document provient d'un lieu d'écriture ecclésiastique mais mineur ; il s'agit sans doute d'une rédaction du voué de Toul qui intervient dans la charte.

= ch. 18 (→ SRiste)

Charte déjà attribuée auparavant au seigneur de Riste (cf. *supra* 5.3.6.) ; ajoutons ici les éléments linguistiques qui plaident contre l'évêque Roger : ATA > *eie*, PAL_ATU > *ei*, *lou*, *que*.

= ch. 30 (→ EpMetz)

Charte livresque, rédigée dans le cadre d'une opposition entre le duc de Lorraine et l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois ; les évêques de Toul et de Metz interviennent dans un document parallèle (ch. 29). De nombreux paramètres linguistiques concordent avec les chartes touloises ; les déviations sont néanmoins fortes par rapport à Roger (PAL_ATU/_ARE > é 2x ~ *ié* 2x, *our* 1x, *ce* 1x ~ *ceu* 1x) et même par rapport à la norme de Gilles (ARE > *eir* 4x ~ *er* 5x, *le* 1x ~ *lo* 1x, *ge* 1x). La mise en page extrême

mément soignée plaide contre une attribution à l'abbaye ; l'EpMetz en revanche est parfaitement possible comme rédacteur par sous-traitance. La comparaison linguistique (et paléographique) avec le corpus toujours croissant de l'EpMetz permet une attribution certaine à ce dernier.

= ch. 42 (→ AbbSEpvreToul)

Acensement qui ne mentionne que des acteurs laïques, mais qui est conservé dans le fonds de l'abbaye de Saint-Epvre de Toul. L'analyse paléographique fait supposer un rédacteur ecclésiastique ; nous supposons donc une sous-traitance. Plusieurs paramètres déviants (*seint, PAL_ATU > ié, que, lo*, etc.) excluent l'EpToul et l'abbaye à laquelle le document était destiné reste très probable comme rédacteur.

= ch. 49 (→ AbbDomToul)

Donation aux Dominicains de Toul sous le sceau de l'évêque. Celui-ci est très improbable comme rédacteur d'un point de vue linguistique (ATRE > *eire, PAL_ATA > ieie, ceous, lo, amoune*), mais aussi paléographique (document aux lignes tracées mais simple dans la calligraphie). L'autre rédacteur potentiel, le couvent des Dominicains, est, en revanche, très probable ; il faudra supposer sans doute que le *scriptorium* épiscopal ait préparé le document en traçant les lignes (pratique qui semble avoir été réservée aux grandes institutions ecclésiastiques dans notre corpus).

= ch. 83 (→ AbbSGengToul)

La charte est linguistiquement très proche des EpToul, mais la présence de *-v-* comme marqueur de *hiatus* et l'emploi massif de la forme *chouse* (3x) s'éloignent des normes épiscopales. La mise en page est celle des EpToul, même si l'écriture est moins dominée que dans ses autres documents. Comme pour la charte 49, nous pouvons supposer que la charte a été préparée dans le *scriptorium* épiscopal (tracé des lignes et bordures) et rédigée par un scribe de la collégiale Saint-Gengoult qui a apposé son sceau.

= ch. 85 (→ EpVerdun)

Document particulièrement soigné et orné, qui serait à placer au tout début de l'égide de Gilles, mais qui diverge par différents paramètres des normes touloises :

- dominance de *le* 9x contre *lou* 1x, contrairement aux autres chartes de Gilles ;
- la forme régionale *iei* 1x (< ATU), presque absente du corpus toulois ;

- dominance de *ié* 13x contre *é* 3x (< PAL_ATU/_ARE), alors que les chartes de Roger et celles de la première phase de Gilles ne connaissent que le type *é* dans cette position ;
- dominance de *nos* 26x contre *nous* 6x, alors que cette dernière est la forme presque générale des chartes de Gilles ;
- variance entre *ei* 5x et *é* 8x (< ARE/ATRE/ALE), alors que notre corpus favorise par ailleurs nettement la forme non diphtonguée.

La comparaison calligraphique avec les chartes de la Meuse, prises en considération dans un deuxième temps, a montré la cohérence de ce document avec le *scriptorium* épiscopal de Verdun. Si nous avions fait appel d'emblée à la collection de la Meuse, nous aurions sans doute regroupé la charte immédiatement avec celles de Verdun, mais notre corpus ne contient que peu de spécimens de l'évêque de Verdun et aucun n'est aussi soigné que la charte 85. L'exemple montre qu'il est indispensable de disposer d'un certain nombre de documents pour pouvoir établir des regroupements cohérents.

= ch. 129 (→ HopMDBar)

Arbitrage sous l'autorité de l'EpToul et des CBar entre la paroisse de Bar-le-Duc et la Maison-Dieu de la même ville. C'est un document ecclésiastique, dont les formes linguistiques correspondent pour la plupart à celles de l'EpToul, avec, toutefois, certaines déviations (*seint* 1x à côté de *saint*, *ei* 5x < ARE/ALE/ATRE, *lou* clitique, *nos* 3x, *chouse* 2x). La cohérence avec les paramètres retenus jusqu'ici pour l'HopMDBar n'est pas parfaite (relation entre *or* ~ *our* et *le* ~ *lou*), mais l'inventaire des formes correspond mieux et il n'y a pas de contre-indication forte. D'un point de vue paléographique, la Maison-Dieu convient aussi mieux qu'EpToul.

= ch. 179 / 180 / 191 (→ EpMetz [= même main])

Trois chartes de garantie, par conséquent des documents de la pratique (cf. *infra* ill. 3 : ch. 180). Nous avions exclu, lors de la première analyse linguistique, un rattachement au CBar (cf. *supra* 4.4.6. n° 3). En considérant toutes les variables, ces documents rédigés par un même scribe se trouvent aussi en opposition avec l'EpToul (PAL_ATU > *ei* 2x, *or* 8x, *ge* 3x à côté de *je* 5x, *ke* 9x à côté de *que* 1x, *lou* clitique), mais en cohérence avec l'EpMetz. Nous avions hésité à rapprocher ces chartes de Metz à cause de leur mise en page : l'élément perturbant est l'absence d'une marge à droite, puisque les documents livresques que nous avions retenus dans un premier temps pour l'EpMetz sont tous bien centrés. Mais le fait qu'il

s'agisse de documents peu exigeants peut expliquer facilement leur mise en page peu soigneuse ; par ailleurs, lors de l'analyse linguistique, nous avons pu identifier d'autres documents semblables à cette série et provenant du *scriptorium* épiscopal de Metz.

= ch. 198 (= EpToul)

Charte que nous avions rattachée dans un premier temps à une institution ecclésiastique de Toul sans pouvoir préciser laquelle ; d'un point de vue paléographique, elle pourrait émaner de l'EpToul, ce qui est confirmé très précisément par les caractéristiques linguistiques (*que, ALE > el, deime, aubl, le ~ lou, nous*, etc.).

= ch. 202 (= EpToul), cf. *infra* ill. 5

Accord entre le couvent de dames de Poussay et le comte de Bar. L'EpToul n'intervient pas dans ce document, dont la forme paléographique laisserait cependant penser à une sous-traitance. L'essentiel des formes linguistiques correspond en effet à celles de l'EpToul (tout en s'opposant aux deux autres évêchés) ; la charte contient dans la *datatio* la forme *syxante* qui apparaît dix fois dans le corpus de la Meurthe-et-Moselle et toutes les autres neuf occurrences se trouvent dans des chartes de l'EpToul. Il reste néanmoins trois formes déviante et isolées : la seule occurrence de *ei* < PAL_ATU pour ce lieu d'écriture, le seul -v- comme marqueur de *hiatus* et la seule forme de *va-* < w- germanique. S'ajoute une forme lexicale unique dans le corpus de la Meurthe-et-Moselle : *coie(e)ns* "comte" 4x. Ces régionalismes pourraient s'expliquer par la sous-traitance et donc par une volonté de s'éloigner partiellement de la norme du rédacteur qui reste toutefois reconnaissable.

= ch. 216 (→ EpMetz [Off])

Les éléments linguistiques de cette charte à l'apparence épiscopale sont très proches de l'EpMetz et s'opposent à l'EpToul (*ke* 1x à côté de *qu-* 7x, PAL_ATU > *ei, seint, nos, dis*).

= ch. 226 (→ EpMetz)

De nouveau, plusieurs formes inhabituelles pour Toul (ARE > *eir, aul, le, dis*) et une bonne cohésion avec l'EpMetz (notamment avec les chartes simples 179sq. et 191).

= ch. 240 (→ EpMetz ?)

L'EpToul est exclu par plusieurs paramètres (ARE/ALE/ATRE > *ei*, PAL_ATU > *ei* 2x à côté de *é* 1x, *le* 5x à côté de *lou* 3x, *nos* 11x, *dis*), l'EpMetz est en revanche possible, même si les formes de la charte ne

correspondent pas toujours aux formes majoritaires de ce *scriptorium*. Le couvent des chanoines de Saint Nicolas de Brixey serait aussi imaginable, mais la calligraphie reste éloignée de la prochaine charte à étudier (ch. 242), très vraisemblablement rédigée par cette institution.

= ch. 242 (→ ChanSNicBrixey)

Donation aux chanoines de Brixey sous le sceau de l'évêque de Toul. Le document très cursif pourrait éventuellement émaner de l'officialité, mais les formes *seint* et *nos* sont très déroutantes. Une rédaction par le couvent des chanoines est par conséquent plus probable.

= ch. 246 (→ AbbSBenWoëvre)

Hommage lige à l'évêque de Verdun sous le sceau de l'abbaye de Saint Benoît-en-Woëvre. Les ressemblances paléographiques avec différentes chartes de l'officialité nous ont amené à prendre en considération les *scriptoria* des Trois Évêchés. D'un point de vue linguistique, l'EpToul est toutefois exclu (ATU > *eit*, ARE > *eir*, *ciaus*, *w* < lat. *v*, *w* comme marqueur de *hiatus*, *le*, *mi*, *nos*), de même que l'EpMetz. En revanche, une comparaison finale avec la collection de la Meuse montre une ressemblance paléographique nette avec les chartes de l'abbaye de Saint Benoît.

= ch. 255 (→ VillToul)

Transaction financière entre différents personnages de la ville de Toul, sous l'autorité du DLorr. Ce dernier est exclu (cf. *supra* 5.3.4. n° 2), de même qu'une sous-traitance de l'EpToul, autant pour des raisons paléographiques que linguistiques (*ke* 1x à côté de *que* 1x, *le* 2x à côté de *lou* 1x). Puisque le comte de Toul – qui a scellé le document – ne disposait pas de chancellerie, il devait s'agir d'un scribe non identifiable exerçant son métier dans la ville de Toul ; nous supposons alors la ville en tant que telle comme lieu d'écriture.

= ch. 272 (→ EpMetz)

Charte simple, mais très dominée, garantissant une importante dette de l'EpMetz envers le seigneur de Florange. Une sous-traitance de l'EpToul est exclue (ARE > *eir*, *eur*, *aul*, *le*, *nos*), mais les formes sont en cohérence avec celle de l'EpMetz, à l'exception du régionalisme *aul* (2x). Ce dernier pourrait toutefois s'expliquer par une finalité pragmatique, étant donné que le document a été rédigé pour un seigneur mineur.

= ch. 286 : copie tardive

Ce document de vente, excellemment réalisé, doit avoir été exécuté par le *scriptorium* de l'évêque de Toul, dont les fonds conservent aujourd'hui

la charte. Il s'agit toutefois à l'évidence d'une copie postérieure d'au moins un siècle (cf. *supra* n. 11). D'un point de vue linguistique, le décalage temporel se manifeste par la coprésence d'une série de traits cohérents pour l'époque de l'original (*qu-*, ATU > *ei*, ALE > *el*, ATA > *ee*, PAL_ATU > *é ~ ié*, *etr*, *or ~ our*, *fut*) et de quelques formes vraisemblablement modernisées (*ga- < w-* germ. NP, présence de *abl* à côté de *aubl* dans ce même document, *le* 3x à côté de *lou* 1x, *nous* 4x, *ce* [peu fréquent sous GillesII]). S'ajoutent toutefois deux formes lorraines peu habituelles au XIII^e siècle (*seuz* et *chouse*), ainsi que l'archaïsme *lor*.

Le scénario grapho-phonétique est donc considérablement perturbé, même s'il est possible d'expliquer les formes de la copie à partir des usages du *scriptorium* à l'époque de la rédaction originale. En revanche, il serait très difficile d'extrapoler à partir de la seule copie – et même d'une grande série de copies – les formes précises de l'époque d'origine. Pour notre finalité, l'identification et la description graphématisque des lieux d'écriture, il est donc difficile de travailler avec des copies tardives, même si celles-ci respectent en partie les formes originales. Il est clair que la question se pose en d'autres termes pour d'autres interrogations, d'ordre lexicologique, syntaxique ou encore onomastique.

5.3.7. Tableau récapitulatif: les scriptoria épiscopaux de Metz et de Verdun

Tout au long de notre étude, nous avons pris en considération les deux autres *scriptoria* épiscopaux, Metz et Verdun. Nous ne sommes pas entré dans le détail de leur description puisque nous ne disposons que d'une partie réduite de leur production. Pour permettre néanmoins une première orientation, nous avons réuni les résultats graphématisques des chartes que nous avons rattachées à ces deux grands lieux d'écriture dans un tableau; celui-ci résume en même temps les caractéristiques du *scriptorium* toulois et des deux chancelleries de Bar et de Lorraine :

CBar	DLorr	EpToul	EpMetz	EpVerdun
<i>qu-</i>	<i>qu-</i>	<i>k- → qu-</i>	<i>ke ~ que // qui ~ ki</i>	<i>qu- [k-]</i>
ATU > <i>ei</i>	ATU > <i>ei ~ é</i>	ATU > <i>ei</i> → <i>ei ~ é</i>	ATU > <i>ei</i> [<i>eit ~ é</i>]	ATU > <i>ei ~ iei ~ é</i>
ARE > <i>eir ~ er</i>	ARE > <i>er ~ eir</i>	ARE > <i>er</i> [<i>eir</i>]	ARE > <i>er ~ eir</i>	ARE > <i>eir ~ er</i>
ALE > <i>ei</i> [<i>e</i>]	ALE > <i>e</i> [<i>ei</i>]	ALE > <i>e</i>	ALE > <i>e ~ ei</i>	ALE > <i>e ~ ei</i>
ATRE > <i>eire ~ ere</i>	ATRE > <i>ere</i>	ATRE > <i>ere</i>	ATRE > <i>ere</i> [<i>eire</i>]	ATRE > <i>ere ~ eire</i>

CBar	DLorr	EpToul	EpMetz	EpVerdun
ATA > ee	ATA > ee	ATA > ee	ATA > ee ~ eie	ATA > ee [eie]
PAL_ATU > é ~ ei ~ ié ~ iei	PAL_ATU > é ~ ié	PAL_ATU > é → é ~ ié	PAL_ATU > é ~ ei ~ ié	PAL_ATU > ié ~ iei ~ é ~ ei
PAL_ARE > ier [er]	PAL_ARE > ier ~ eir ~ er	PAL_ARE > er → er ~ ier	PAL_ARE > er ~ ier	PAL_ARE > ier ~ er
PAL_ATA > iee ~ ee	PAL_ATA > ee	PAL_ATA > iee 1x ~ ee 1x	PAL_ATA > iee [ee]	PAL_ATA > iee ~ ee
saint	saint ~ seint	saint	saint ~ seint	saint ~ seint
dime	dime	dime ~ deime ~ deume	dime [deime]	dime [deime]
etr	etr	etr	etr	etr
or [our]	or ~ our ~ eur	or → or ~ our	or [our ~ eur]	or ~ our ~ eur
chose	chose	chose [choise]	chose [chouse]	chose ~ chouse
i 'parasite' 2x	i 'parasite' 8x	i 'parasite' passim → 3x	i 'parasite' 13x	i 'parasite' 3x
proiere 1x	prieere 1x	proiere 1x	proiere ~ preiere ~ priiere 1x	proiere 2x
w- germ. > ga [wa]	w- germ. > wa ~ ga	w- germ. > ga- → wa-	w- germ. > wa ~ ga [wua ~ va]	w- germ. > wa ~ ga [cf. v- > w- 4x]
w- germ. NP > wa [ga]	w- germ. NP > wa		w- germ. NP > wa ~ ga	w- germ. NP > wa
w- germ. > gue	w- germ. > we [gue]			
w- germ. NP > gue [we]	w- germ. NP > we		w- germ. NP > gue 1x	
abl	abl [aubl, au(v)l]	abl → abl ~ aubl	abl ~ aubl ~ aul	abl ~ aul
ver/ter ~ vr/tr	ver [vr/tr]	ver	vr ~ ver/ter	ver/ter ~ vr/tr
le	le [lou]	le → lou	le ~ lou ~ lo	le ~ lou [lo]
le clitique	le clit. ~ lou clit.	le clit. ~ lo clit. → le	le clit. ~ lou clit.	lou clit. ~ lo clit.
ce	ce [ceu]	ce → ceu ~ ce	ce ~ ceu	ce [ceu]
ceus ~ ceaus ~ cels ~ ciaus	ceus ~ ceaus ~ ciaus ~ ceauls ~ seas	ceaus ~ ceauls ~ seuz ~ seas	saus ~ cels ~ ceus	ceaus ~ ceus ~ cels ~ ceals ~ ciaus

CBar	DLorr	EpToul	EpMetz	EpVerdun
<i>je ~ ge</i>	<i>je ~ ge</i>	<i>je</i>	<i>je ~ ge</i>	<i>je</i>
<i>nos</i>	<i>nos [nous]</i>	<i>nos → nous</i>	<i>nos</i>	<i>nous ~ nos</i>
<i>moi</i>	<i>moi [mi]</i>	<i>moi 1x</i>	<i>moi ~ mi</i>	<i>moi</i>
<i>lor</i>	<i>lor</i>	<i>lor → lour → lor ~ lour</i>	<i>lour ~ lor(s) ~ leur</i>	<i>lor ~ leur ~ lour</i>
<i>a</i>	<i>a [at]</i>	<i>at</i>	<i>at ~ a</i>	<i>a</i>
<i>fut ~ fu</i>	<i>fut ~ fu</i>	<i>fut ~ fui(t)</i>	<i>fu(t) [fui(t)]</i>	<i>fu 1x</i>
<i>diz ~ dis</i>	<i>diz ~ dis</i>	<i>dis ~ diz → diz</i>	<i>diz ~ dis</i>	<i>dis ~ diz</i>

forme unique dans le tableau = forme exclusive ou presque exclusive (les variantes déviantes de 0 à ca 9 % ne sont pas mentionnées ici ; il faut se reporter aux chapitres respectifs)

forme suivie d'une variante entre crochets = variante (fortement) dominante et variante mineure (ca 10 à 25 %)

deux (ou plusieurs) variantes séparées par ~ = variantes concurrentes en ordre décroissant de fréquence (quand aucune variante ne dépasse ca 70 %)

Le tableau fait ressortir au moins en partie les différences dans la distribution des variables graphématisques entre les cinq lieux d'écriture. Les trois évêchés sont généralement plus régionalisants que les deux chancelleries ; nous pouvons relever un continuum allant du plus supra-régional, les CBar, puis les DLorr, l'EpToul et l'EpVerdun vers le plus régional, à savoir l'EpMetz.

Plus concrètement, le *scriptorium* messin opère une série de choix régionaux qui lui sont propres :

- dominance de *ke*
- présence de *ATU* > *eit*
- forte présence de *ATA* > *eie*
- présence de *chouse*
- forte présence de *i* ‘parasite’
- présence de *aul*
- dominance de *vr*

Certains de ces choix se retrouvent, avec d'autres fréquences d'usage, à Verdun :

- présence de *ATU* > *iei*
- présence de *ATA* > *eie*
- forte présence de *chouse*
- présence de *aul*

Les deux *scriptoria* connaissent l’alternance *le ~ lou ~ lo* et partagent avec le *scriptorium* toulois la (faible) présence du type *deime*. Enfin, les deux évêchés partagent avec la chancellerie ducale la forte présence de *seint*, la variance de *or ~ our ~ eur* et celle de *wa ~ ga < w-* germ.

Chacun des cinq grands lieux d’écriture développe une physionomie propre et bien identifiable, au moins si l’on prend en considération un nombre suffisant de paramètres. En même temps, la comparaison avec toutes les variantes relevées dans notre corpus de Meurthe-et-Moselle (cf. *supra* 4.3. et 5.2.) montre que les cinq lieux majeurs opèrent des choix partiels à l’intérieur de la variance graphématisque de leur région. Tous les cinq font, par exemple, appel à la forme *etr* (*lettres*), alors que notre corpus intégral comporte aussi 4 % de formes en *atr* (cf. *supra* 4.3. n° 2). Il serait par conséquent insuffisant de se baser sur les seuls lieux d’écriture majeurs pour décrire les propriétés graphématisques d’une région – comme il serait erroné de ne pas prendre en considération leurs tendances supr régionales dans les études scriptologiques.

5.3.8. *Nouvel examen des chartes restées encore en suspens*

Avant de clore notre étude linguistique, nous avons parcouru une nouvelle fois le corpus de nos chartes pour vérifier si certaines d’entre elles pouvaient être identifiées sur la base de nos résultats. Dans deux cas, cette vérification a été couronnée de succès :

= ch. 203 (→ AbbSGengToul)

Charte rattachée jusqu’ici aux Dominicains de Toul ou à une autre institution ecclésiastique de la ville. Paléographiquement, le document s’éloigne nettement de la seule charte des Dominicains dans notre corpus (ch. 49), très fruste ; il correspond en revanche aux caractéristiques externes de la ch. 210, plus professionnelle et cursive, rédigée par le *scriptorium* de la collégiale Saint-Gengoult ; le *ductus* très individuel de certaines lettres (comme -g- ou -g final) est identique pour ces deux chartes 203 et 210.

D’un point de vue linguistique, l’EpToul ne serait pas exclu pour la charte 203 mais aucun document de ce *scriptorium* ne montre des traits cursifs semblables. Par ailleurs, la charte 210 s’oppose clairement dans ses traits linguistiques à la norme épiscopale (*abl* non pas *aubl*, ARE/ALE > *ei* non pas *e*, *a* non pas *at*, *-eur* à côté de *-our*, *lou* comme pronom clitique et non pas *le*, *nous* 15x à côté de *nos* 9x). Malgré le petit nombre de

documents dont nous disposons pour la collégiale, le rattachement des deux chartes en question à cette institution nous semble probable.

= ch. 142 (→ EpMetz)

Notre hésitation entre SMussy et EpMetz (Off) s'est résolue grâce à l'attribution de plusieurs chartes cursives au corpus de l'EpMetz lors de l'étude linguistique. Nous pouvons rapprocher par conséquent cette charte du *scriptorium* épiscopal. Linguistiquement, les formes sont parfaitement cohérentes avec celles relevées jusqu'ici pour EpMetz.

À la fin de notre étude, trente de nos 289 chartes restent encore en suspens. Pour mener à terme leur identification et, surtout, pour confirmer la cohérence de nos regroupements pour les lieux d'écriture mineurs, nous devrons creuser dans deux directions: (1) nous devrons étudier de plus près les documents messins – lacune contingente dont l'étude pourra s'inscrire dans la logique de celle que nous avons développée ici – et (2) nous devrons développer notre interprétation des lieux d'écriture mineurs. Parmi les cas de figure que nous avons distingués (cf. *supra* 3.2.2.), les abbayes comme Sainte-Marie-au-Bois ou comme la Maison-Dieu de Bar et les seigneurs d'une importance certaine, comme le comte de Deux-Ponts, ne posent pas de problèmes interprétatifs. En revanche, les seigneurs mineurs, les paroisses ou les villages de même que les couvents auxquels nous n'avons attribué qu'une seule charte, demandent une réflexion particulière.

Nous avons déjà pu entrevoir que ces lieux mineurs ont des comportements linguistiques sinon uniformes, du moins très semblables et qu'ils s'inscrivent dans une logique très régionale. Même si nous devons supposer que les documents en question ont été rédigés par un nombre important de scribes différents, ceux-ci se sont visiblement conformés à une ‘norme’ de faible prestige sociolinguistique, mais tout aussi réelle que les normes des grands lieux d'écriture. Nous poursuivrons ces interrogations sur la base des corpus de plusieurs départements, ce qui facilitera la formulation de règles générales.

5.4. Résumé de la deuxième analyse linguistique

Le déroulement de la deuxième tranche de l'analyse linguistique a suivi les mêmes étapes que la première:

- (1) Nous avons introduit les résultats de la première tranche dans le corpus et établi une nouvelle liste complète, rédacteur par rédacteur et charte par charte, des formes graphiques et morphologiques balisées auparavant.

-
- (2) Nous avons évalué les résultats pour les chartes d'attribution certaine et celles provenant des grands lieux d'écriture ; cette étude de cohérence a confirmé dans l'immense majorité des cas les attributions antérieures, mais elle a amené néanmoins quelques corrections et elle a permis, surtout, d'identifier les 'normes' graphiques et morphologiques en vigueur dans les différents lieux d'écriture.
 - (3) Nous avons soumis ensuite les chartes incertaines à la comparaison avec les corpus constitués, avec comme résultat que presque aucune charte n'est restée en suspens.
 - (4) En dernier lieu, nous avons vérifié la cohérence paléographique des ensembles nouvellement constitués.
 - (5) En conclusion, nous avons posé les jalons pour une meilleure évaluation de la valeur diasystématique des variables à l'étude : nous partons de l'hypothèse qu'il existe un lien entre les rédacteurs définis et le degré de marquage diatopique et diastratique des formes linguistiques auxquelles les rédacteurs font appel. C'est un sujet que nous étudierons de plus près dans la suite de nos recherches.

Nous avouons que la précision des résultats à la fin de l'analyse nous a surpris, puisque dans les premières phases de l'analyse autant paléographique que linguistique, nous sommes souvent resté dans l'impossibilité de nous prononcer sur un document défini. De toute évidence, il est indispensable de faire appel à un nombre important de paramètres linguistiques pour atteindre une sécurité de jugement satisfaisante, d'autant plus que les chartes n'ont qu'une longueur réduite et qu'elles ne réunissent jamais qu'une partie des variables. Cela n'enlève rien au fait que l'application des six premières variables linguistiques avait déjà donné de bons résultats : selon les cas de figure et les finalités, il est possible de choisir le degré d'interrogation. Pour notre finalité, celle de confirmer (ou d'infirmer) l'existence linguistique des lieux d'écriture, une étude approfondie était nécessaire.

6. Conclusions

6.1. La prise en considération des lieux d'écriture

Tout au long de notre étude, nous avons été amené à formuler de nombreuses observations et conclusions partielles à propos des lieux d'écriture (cf. par exemple *supra* 4.5. ou 5.3.2. n° 4) et nous souhaiterions ne pas nous répéter ici. L'existence des lieux d'écriture comme entités linguistiques et paléographiques dans le paysage de l'écrit et dans l'architecture linguistique médiévale nous semble désormais acquise. Notre plus grande surprise a été la découverte des 'normes' en vigueur auprès des différents rédacteurs, dont les choix linguistiques se caractérisent par un haut niveau de conscience. La conception de la variance dans les textes

médiévaux s'enrichit ici d'une nouvelle facette qui permettra certainement aussi de nouvelles interprétations sur le changement linguistique, intimement lié aux lieux d'écriture.

Il est évident qu'il ne s'agit pas d'une entité facile à identifier. Nous avons développé en 2001 l'hypothèse de leur existence et cela nous a coûté de longues recherches pour passer de l'intuition à la preuve. En même temps, nous supposons qu'il sera plus facile de travailler avec une entité une fois admise que de devoir prouver son existence. Autant pour l'étude des chartes que pour celle des textes non-documentaires et transmis par copies, nous sommes convaincu de l'utilité de cette nouvelle notion, même si son identification demandera toujours un effort certain.

6.2. La relation entre rédacteur et protagonistes d'une charte

Comme nous l'avons vu, il existe une relation étroite entre les protagonistes d'une charte et son rédacteur, même si cette relation n'est pas univoque. Jusqu'ici, la tradition diplomatique a pris en considération exclusivement les protagonistes des chartes – l'auteur, le disposant et le bénéficiaire –, tout en distinguant les documents conservés par leurs auteurs et ceux conservés par leurs destinataires. La catégorie du rédacteur ne rentrait pas en ligne de compte, d'autant plus que les documents en latin ne permettent pas les interrogations linguistiques sur lesquelles s'appuient nos identifications.

Or, on espère avoir montré la nécessité de prendre en considération le rédacteur, d'autant plus qu'il était reconnaissable par ses contemporains et que cette reconnaissance était voulue. En regardant ou en lisant une charte, le récepteur alphabétisé pouvait identifier le rédacteur du document et l'identité du rédacteur devait contribuer au prestige du document.

Tous les types de protagonistes que nous avons retenus dans nos chartes se trouvent toutefois en décalage avec le rédacteur, pourtant si présent dans l'acte communicatif : sur les 127 chartes identifiées pour les cinq grands lieux d'écriture (38 CBar, 37 DLorr, 20 EpMetz et EpToul, 12 EpVerdun), seulement 52 ont été rédigées par l'auteur du document en question (10x CBar, 13x DLorr, 8x EpMetz, 15x EpToul, 6x EpVerdun) ; le pourcentage de coïncidence varie entre un quart pour le CBar et trois quarts pour l'EpToul.

Le paramètre du bénéficiaire est un peu plus présent : précisément dans la moitié des documents, le bénéficiaire de l'acte en est aussi le

rédacteur (64x), mais souvent (25x) comme co-bénéficiaire à côté d'autres protagonistes (30x CBar, 21x DLorr, 2x EpMetz, 5x EpToul, 6x EpVerdun). La coïncidence avec le rédacteur varie entre un dixième pour l'EpMetz et trois quarts pour le CBar.

La variation devient extrême pour la transmission : nous avons vu qu'elle est inexistante dans nos documents pour les évêchés de Metz et de Verdun, alors qu'elle concerne 15 sur 20 chartes pour l'évêché de Toul ; dans les deux chancelleries, elle intervient dans un document sur cinq (7x DLorr, 8x CBar).

Enfin, 28 des 128 documents (22 %) ont été rédigés par sous-traitance (11x EpMetz, 5x EpVerdun, 2x EpToul) ; leur rédacteur ne fait donc aucunement apparition dans ces chartes.

Ces quelques chiffres montrent que le rédacteur représente un paramètre à part dans le paysage diplomatique : il n'est pas directement corrélé avec l'un des autres paramètres, mais il entretient une relation avec l'ensemble. Cela veut dire (1) que le rédacteur n'est pas prédictible à partir de l'auteur ou du bénéficiaire d'une charte et (2) que l'identification du rédacteur est pleinement significative pour pouvoir évaluer la genèse et l'action de la charte dans son contexte. Si un document sous l'autorité du DLorr et au bénéfice de l'Abbaye de Sainte-Marie-au-Bois peut avoir été rédigé autant par l'un de ces deux protagonistes que par l'évêque de Metz, l'impact du document change en fonction de son rédacteur.

Nous ne sommes qu'au début de nos recherches dans ce domaine et nous n'avons pas encore entrepris l'analyse des contenus de nos chartes dans leur contexte pragmatique – autrement dit dans leur ‘situation médialisée’ –, mais la prise en considération du rédacteur à côté des autres protagonistes de la charte ouvre de nouvelles perspectives à la recherche linguistique autant textuelle qu'historique.

6.3. Les lieux d'écriture dans le diasystème

Si nos résultats s'inscrivent dans la tradition scriptologique, ils nuancent sensiblement notre vue sur les phénomènes d'élaboration à l'écrit. Comme nous l'avons vu, les cinq lieux d'écriture étudiés ont développé chacun une norme rédactionnelle propre dans le domaine des formes graphiques et morphologique ; or, ces normes s'inscrivent toutes dans une tendance supra-régionale et latinisante forte : les formes régionales sont minoritaires et interviennent souvent avec des finalités pragmatiques définies. Il s'agit,

bien entendu, d'une tendance à la supra-régionalisation et non pas d'une tendance à l'imitation du français central (cf. *supra* 4.4.5.; 4.5.). Des variables picardes (comme *ver*) ou bourguignonnes (comme *aubl*) disposent de suffisamment de prestige pour être introduites en Lorraine tout comme des variables parisiennes dont la description précise fait d'ailleurs toujours défaut (cf. Videsott [s. p.]²⁸). La formation des normes d'oïl au XIII^e siècle (et certainement encore au XIV^e siècle) s'inscrit dans la logique des normes pluricentriques que nous connaissons dans les langues standard actuelles comme l'anglais, l'espagnol ou encore le français. Cela ne veut pas dire que Paris, ses grandes abbayes et les institutions de la Royauté n'ont pas joué un rôle privilégié parmi les modèles de l'époque ; mais de la même manière que le Roi était avant l'Ancien Régime un *primus inter pares* parmi les princes du royaume, Paris et les nombreux lieux d'écriture de la capitale ne formaient qu'un centre d'irradiation linguistique parmi d'autres.

L'élaboration d'une tradition de l'écrit vernaculaire est un processus ancien. Nous avons toutes les raisons de croire que celle-ci commence de manière systématique dès le IX^e siècle à travers la mise à l'écrit des toponymes vernaculaires en contexte latin, comme cela a été démontré récemment pour l'occitan d'Auvergne (cf. Carles [s. p.]). Ces formes ponctuelles constituent un véritable laboratoire d'expérimentation graphématisante pour les scribes depuis la Réforme carolingienne. Le réseau scriptologique de la langue d'oïl se constitue très probablement comme celui de la langue d'oc dès l'époque pré-textuelle, bien avant les textes écrits pleins du XII^e siècle, de nature littéraire et religieuse. En français, les chartes n'interviennent qu'après ces deux premières étapes (toponymes en contexte latin, puis textes littéraires). On comprend mieux le degré de développement des conceptions de norme dans les grands lieux d'écriture, dans la mesure où celles-ci ont été forgées à travers plusieurs siècles déjà, avant de se trouver cristallisées dans ces documents juridiques.

Une fois introduites dans l'univers de l'écrit, les chartes ouvrent de nouvelles perspectives à l'étude de la langue médiévale. Elles enregistrent avec une précision unique les effets des conceptualisations diverses des normes linguistiques vernaculaires. Même si leur apparition est relativement tardive en langue d'oïl, les chartes créent un ancrage stable pour les analyses linguistiques ; nous supposons que les résultats obtenus peuvent être extrapolés, au moins en partie, à d'autres genres.

²⁸ P. Videsott a entrepris en 2005/2006 une étude approfondie des archives parisiennes et relevé pour le XIII^e siècle 3600 documents liés de manière immédiate ou indirecte à la Royauté, dont un septième en français.

Deux éléments interdépendants nous semblent particulièrement remarquables dans la distribution des variantes dans les chartes : (1) la conception sous-jacente de l'espace et (2) l'acquisition d'une valeur diastratique par les variantes à l'origine diatopiques. Quant au premier point, nous supposons que les rédacteurs opéraient des choix parmi les variantes diatopiques disponibles en fonction de la portée communicative qu'ils souhaitaient attribuer aux documents ; plus précisément, nous croyons que la nature des variantes diatopiques présentes dans les chartes était liée à l'extension territoriale que les rédacteurs souhaitaient donner à leur influence politique en domaine d'oïl. Par conséquent, si le comte de Bar produisait autant de chartes en français que le duc de Lorraine et s'il faisait appel à une norme plus fortement supra-régionale, cela contribuait à sa représentation en tant qu'acteur politique. Il exploitait en cela les catalyseurs médiaux qu'étaient les chartes et la langue vernaculaire.

Il est vraisemblable que le choix des variantes linguistiques permettait aux acteurs de l'écrit d'encoder des informations au delà des contenus dénotatifs pour se positionner les uns par rapport aux autres.

Quant au deuxième point, il prend appui sur la valeur diatopique qu'ont les variantes graphématisques et morphologiques (cf. *supra* 4.4.5.) : nous avons vu que les cinq grands lieux d'écriture introduisent avec une conscience reconnaissable des formes régionales lorraines comme *lou*, *wa*, *ceu* ou caractéristiques d'autres régions comme *aubl* ou *avera*, de même que des graphies secondairement régionales comme *ke*²⁹. À travers ces choix, les rédacteurs ont pris des décisions liées au prestige linguistique. Ils font appel à des formes régionales dans une mesure restreinte et selon des motivations variables mais identifiables. Par ailleurs, les grands lieux d'écriture évitent les formes plus marquées comme *seas*, *deume* ou *lo*, qui n'apparaissent qu'auprès des rédacteurs mineurs. Les formes diatopiques gagnent donc une valeur diastratique qui détermine en fin de compte leur présence ou absence dans les documents (cf. Völker 2003, 187-190).

6.4. Perspectives

Nous avons l'intention de poursuivre nos études sur les lieux d'écriture lorrains, en prenant en considération l'édition des corpus voisins dans la

²⁹ Notons que la distribution des variantes est indifférente s'il s'agit de formes ayant une dimension diatopique à l'oral ou de formes propres à l'écrit, comme les latinismes ou certaines formes d'interférence graphématisque, dont la dimension diatopique dépend alors, de manière secondaire, des lieux d'écriture qui font appel à elles.

collection des *Plus anciens documents linguistiques*. Nous souhaiterions évaluer, par ailleurs, en quelle mesure cette même méthodologie peut être appliquée aux manuscrits du *Nouveau Corpus d'Amsterdam*, qui réunit des textes de différents genres de la même époque (cf. Gleßgen/Gouvert 2007). Enfin, les lieux d'écriture devront être identifiés pour l'intégralité des chartes à l'étude, sachant que l'analyse de la chancellerie royale, entreprise par Paul Videsott, aura une importance toute particulière.

Mais au-delà de ces recherches ponctuelles, la prise en considération des lieux d'écriture ouvre des perspectives nouvelles pour les études sur les anciennes langues galloromanes. L'action des lieux d'écriture est nette entre le IX^e et le XV^e siècle, avant de se fondre dans l'architecture pré-moderne de l'écrit (impression, humanisme, recul du latin, etc.). Ces nouvelles entités devraient s'avérer d'une utilité réelle pour reconsidérer les conditions de genèse des manuscrits et textes médiévaux. Notre étude scriptologique, par exemple, pourrait mener à mieux cerner le rôle des différents acteurs impliqués dans la genèse de nos chartes et à évaluer, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le rôle catalytique des chartes en tant que genre textuel et la place qu'occupe la langue dans ce scénario médialisé. De telles réflexions peuvent s'appliquer aussi à d'autres constellations de la production textuelle au Moyen Âge.

Enfin, nous souhaiterions répéter notre conviction que les chartes et, plus généralement, les textes documentaires représentent un vaste terrain à explorer pour la linguistique historique. Nous n'avons pu toucher ici qu'une petite parcelle de cet univers qui réserve sans doute à notre discipline de nombreuses découvertes.

Université de Zurich

Martin-D. GLESGGEN

Références bibliographiques

La bibliographie concernant la scriptologie, la paléographie, l'histoire et l'histoire textuelle de la Lorraine et de l'Est de la France, la médialité et l'histoire des genres textuels est très étendue. Depuis 1999, nous avons constitué un répertoire volumineux que nous publierons sur la page web des *Plus anciens documents linguistiques de la France*. La présente bibliographie restera par conséquent extrêmement succincte.

Alletsgruber, Julia (en prép.). *Le vocabulaire agricole dans les chartes françaises du XIII^e siècle*.

Carles, Hélène (s. p.). *L'émergence de l'occitan pré-textuel. Analyse linguistique d'un corpus auvergnat (IX^e – XI^e siècles)*.

- Chihaï, Dumitru (en prép.). *Analyses paléographique, diplomatique et linguistique des chartes françaises du XIII^e siècle.*
- Dees, Antonij, 1980. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle*, avec le concours de Pieter Th. van Reenen et de Johan A. de Vries, Tübingen, Niemeyer.
- Gärtner, Kurt / Holtus, Günter / Rapp, Andrea / Völker, Harald (éd.), 2001. *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen* (Beiträge zum Kolloquium vom 16. bis 18. September 1998 in Trier), Trier, THF.
- Gärtner, Kurt / Holtus, Günter (éd.), 2005. *Drittes Trierer Urkundensprachekolloquium* (20.-22. Juni 2001), Trier, THF.
- Gleßgen, Martin-D., 2001. «Das altfranzösische Geschäftsschrifttum in Oberlothringen: Quellenlage und Deutungsansätze», in: Gärtner / Holtus / Rapp / Völker, 257-294.
- Gleßgen, Martin-D., 2005. «Editorische, lexikologische und graphematische Erschließung altfranzösischer Urkumentexte mit Hilfe von TUSTEP. Stand der Arbeiten», in: Gärtner / Holtus, 91-107.
- Gleßgen, Martin-D., 2007. *Linguistique romane. Domaines et méthodes en linguistique française et romane*, Paris, A. Colin.
- Gleßgen, Martin-D., (s. p.). «Architecture et méthodologie du projet des *Plus anciens documents linguistiques de la France*», à paraître in: *Bibliothèque de l'École des Chartes*.
- Gleßgen, Martin-D., (en prép.). «Église et puissance temporelle en terre lorraine: une charte épiscopale de Toul de 1237».
- Gleßgen, Martin-D. / Gouvert, Xavier, 2007. «La base textuelle du Nouveau Corpus d'Amsterdam: ancrage diasystématique et évaluation philologique», in: Kunstmann, Pierre / Stein, Achim (éd.), *Le Nouveau Corpus d'Amsterdam* (Actes de l'atelier de Lauterbad, 23-26 février 2006), Stuttgart, Steiner, 51-84.
- Gossen, Carl Theodor, 1967. *Französische Skriptastudien. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Wien, Sitzungsberichte der Österr. Akademie der Wissenschaften (Phil.-Hist. Klasse, 253).
- Kiening, Christian, 2007. «Medialität in mediävistischer Perspektive», *Poetica* 39, 285-352.
- Monjour, Alf, 1989. *Der nordostfranzösische Dialektraum. Lauthistorische Studien auf toponomastischer Basis*, Frankfurt a.M., Lang.
- Pfister, Max, 1993. «Scripta et koinè en ancien français aux XII^e et XIII^e siècles?», in: Knecht, Pierre / Marzys, Zygmunt (éd.), *Écriture, langues communes et normes* (Actes du Colloque tenu à l'Université de Neuchâtel du 21 au 23 septembre 1988), Genève, Droz, 17-40.
- Pfister, Max, 2001. «Nordöstliche Skripten im Grenzbereich Germania-Romania vor 1300», in: Gärtner / Holtus / Rapp / Völker, 223-244.
- Pitz, Martina, 2001. «Volkssprachige Originalurkunden aus Metzer Archiven bis zum Jahr 1270», in: Gärtner / Holtus / Rapp / Völker, 295-392.

- Stark, Hannelore, 1966. *Untersuchungen zur lothringischen Urkundensprache*, thèse de doctorat dactylographiée, Université de Vienne.
- Videsott, Paul, 2009. *Padania scrittologica. Analisi scrittologiche e scrittometriche di testi in italiano settentrionale antico dalle origini al 1525*, Tübingen, Niemeyer.
- Videsott, Paul, (s. p.). «À propos du plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne», à paraître in: *Bibliothèque de l'École des Chartes*.
- Völker, Harald, 2003. *Skripta und Variation. Untersuchungen zur Negation und zur Substantivflexion in altfranzösischen Urkunden der Grafschaft Luxemburg (1237-1281)*, Tübingen, Niemeyer.

Annexe 1: liste des paramètres linguistiques traités

Graphématicque

Marquage de /k/ devant /e i/ → 5.2. n° 7

Vocalisme

Diphongaison de /'a/ en syllabe ouverte > /ej/ → 5.2. n° 8
 Lat. /'a/ devant nasale → 5.2. n° 9
 Lat. /'ě/ devant palatale ou sibilante > /ej/ → 5.2. n° 10
 Afr. /'e/ devant /tr/ > /'a/ (<lettres ~ lattres>) → 4.3. n° 2
 Lat. /'ō/ en syllabe ouverte > /o ~ ow ~ ø/ → 5.2. n° 11
 Afr. /'ɔ:/ > /'o:/ (<chose ~ chouse>) → 4.3. n° 1
 <i> comme signe d'allongement vocalique → 5.2. n° 12

Variation vocalique lexicale

preiere et var. → 5.2. n° 13

Consonantisme

w- d'origine germanique → 5.2. n° 14

Groupes consonantiques

Vocalisation d'afr. /b/ devant /l/ → 4.3. n° 3
 /ə/ svarabhaktique dans des groupes de *muta cum liquida* → 4.3. n° 4

Phénomènes phonétiques ponctuels

Hiatus → 5.2. n° 15

Grammèmes

Art. *le vs lo(u)* → 4.3. n° 5
 Clitique pers. *le vs lo(u)* → 5.2. n° 16
 Dém. neutre. *ce* → 5.2. n° 17
 Pron. dém. *ceus* → 4.3. n° 6

Déterminants personnels

je → 5.2. n° 18
nous → 5.2. n° 19

Pronoms personnels accentués

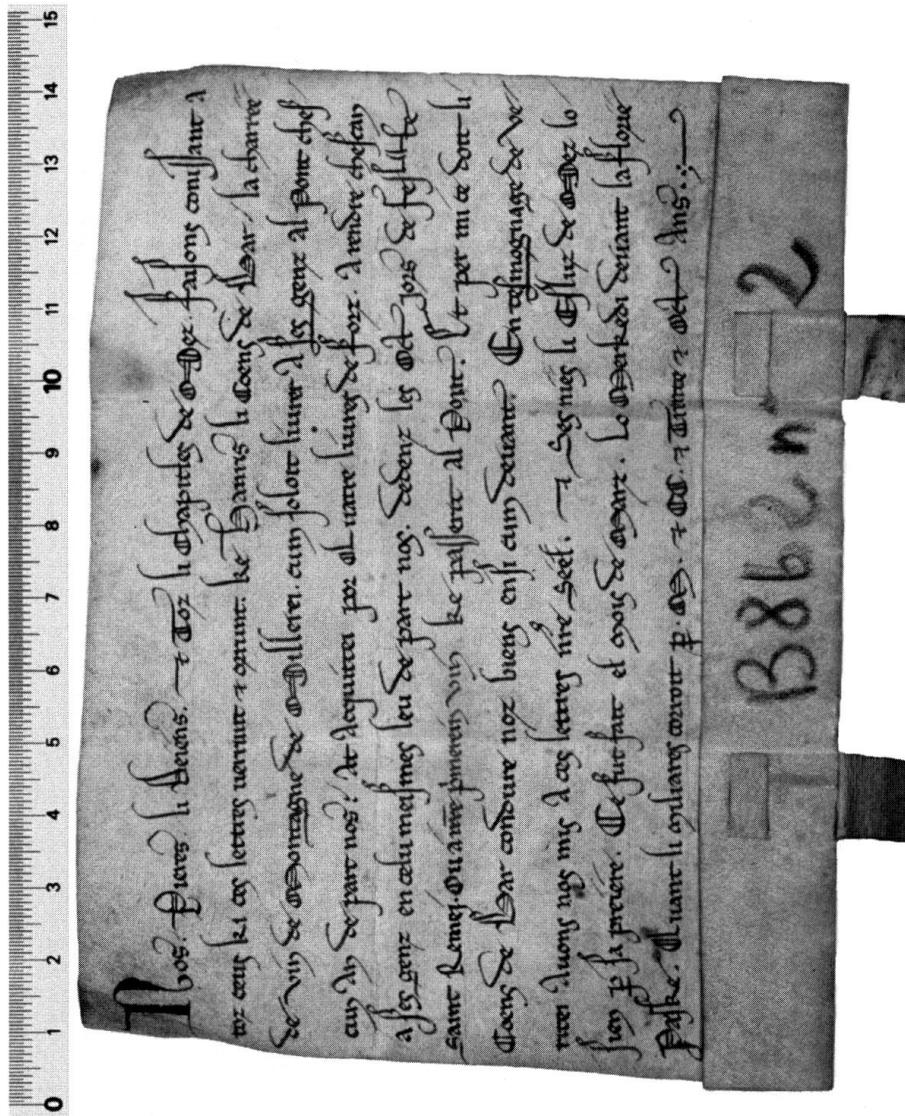
moi → 5.2. n° 20
lor → 5.2. n° 21

Morphologie verbale

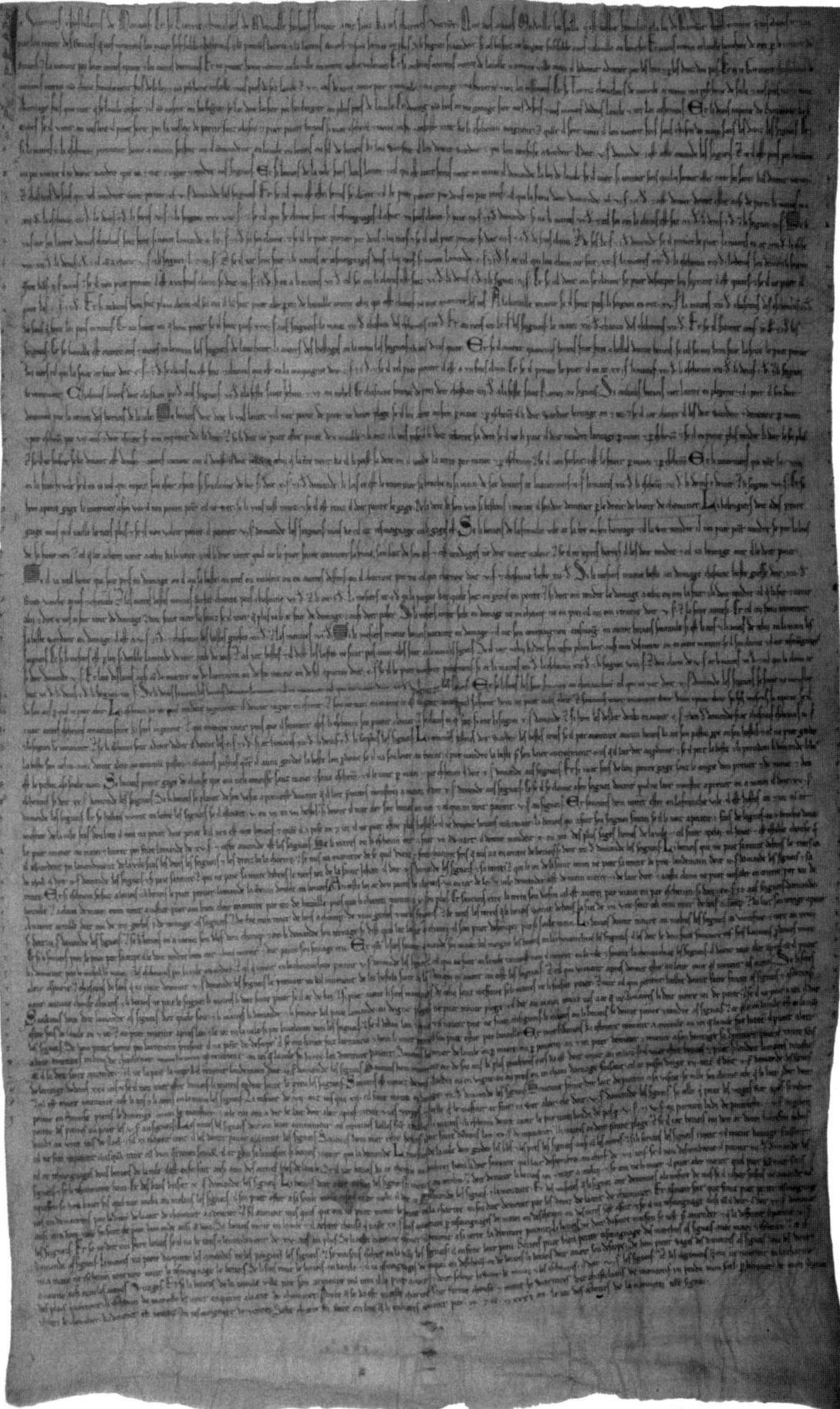
3^e pers. prés. *avoir* → 5.2. n° 22
 3^e pers. parf. *estre* → 5.2. n° 23
 Part. passé *dire* → 5.2. n° 24

Annexe 2: reproduction de chartes choisies

Tous droits de reproduction réservés aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle ; les photos ont été prises avec beaucoup de soin par le photographe des Archives, M. Carton.

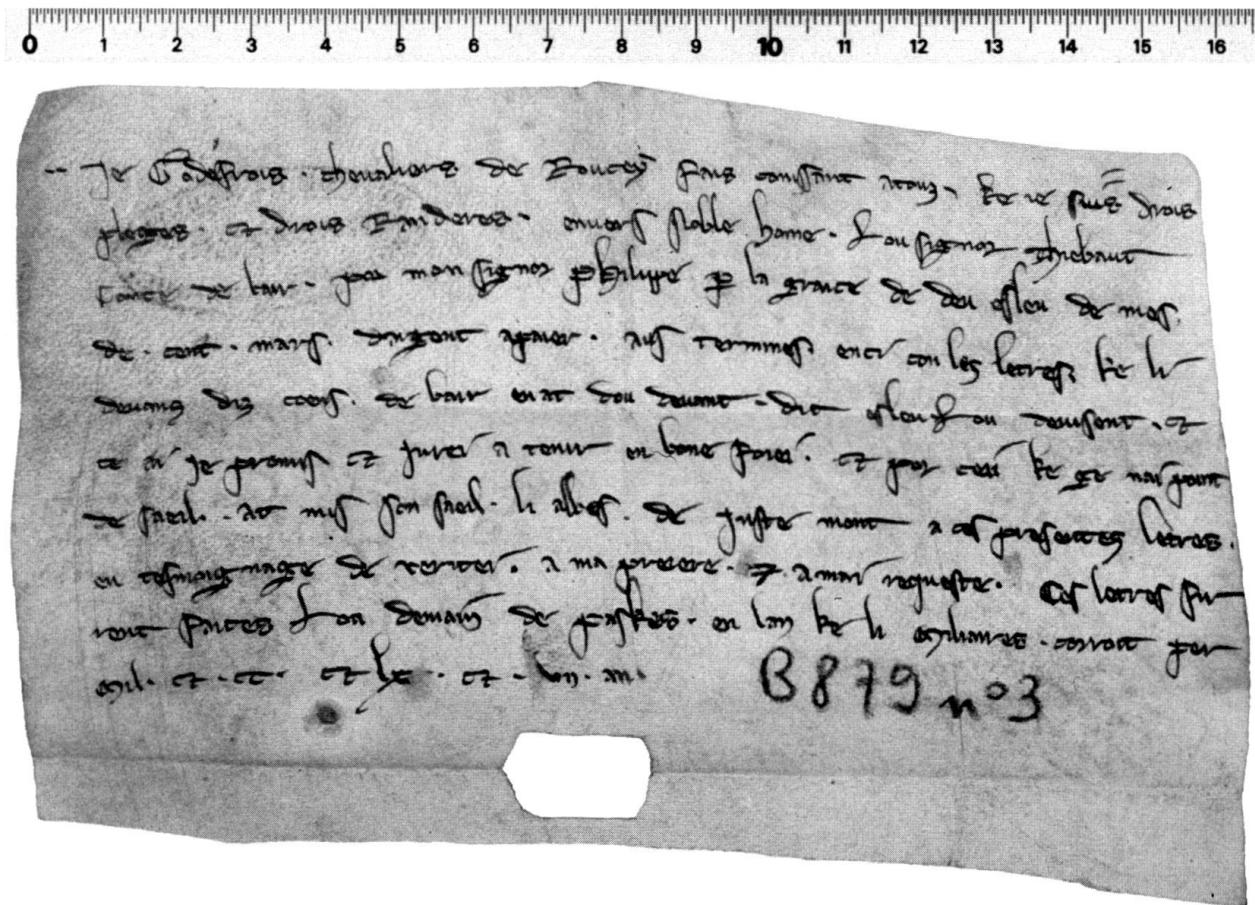


III. 1 – Charte épiscopale de Metz
Ch. 10 (1239) : petite charte soignée et ornée, avec des lignes tracées,
deux sceaux sur double queue (cf. *supra* 3.2.1. n° 3; éd. Gleßgen 2007, 419-422).



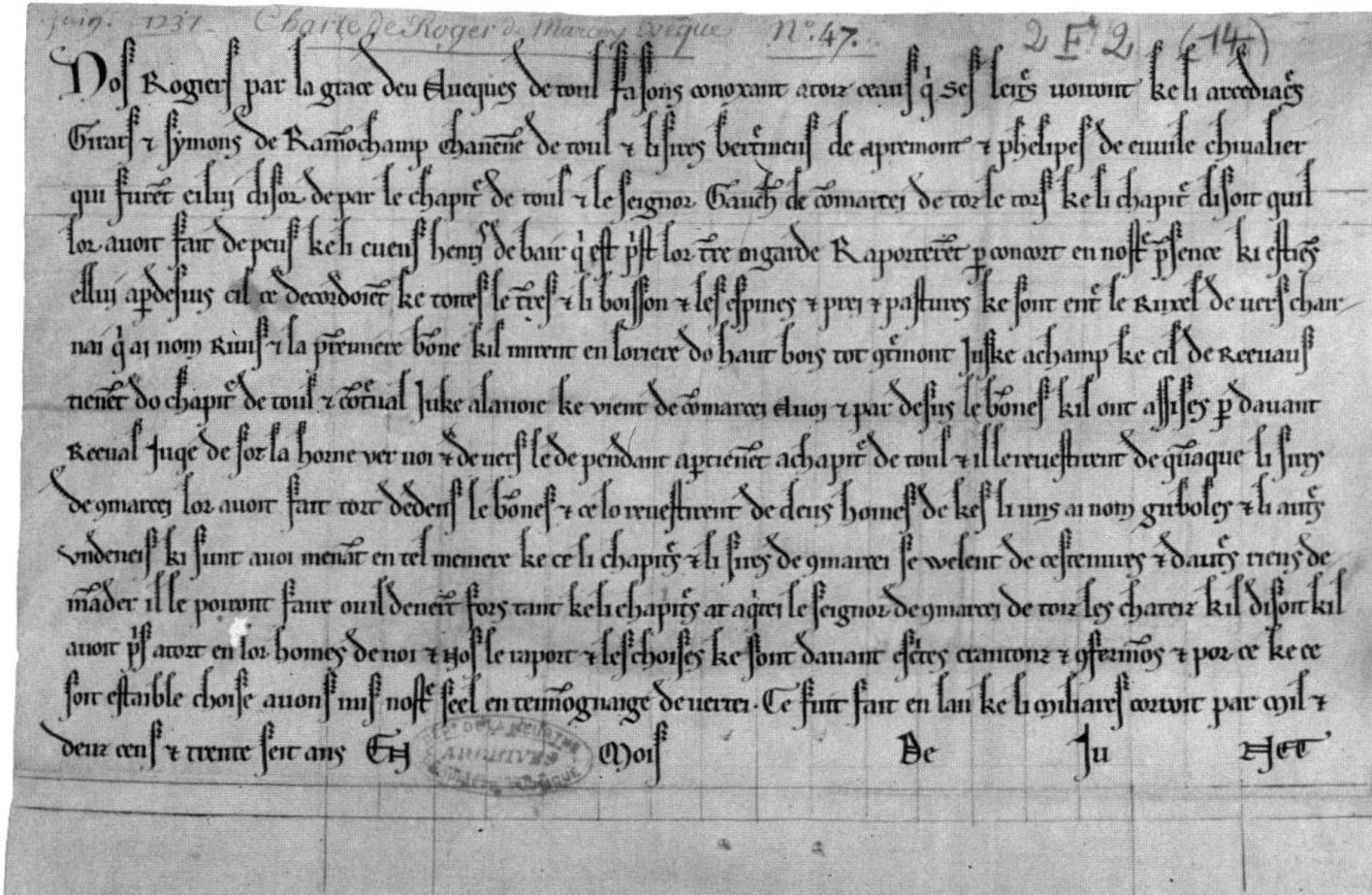
III. 2 – Charte épiscopale de Metz

Ch. 1 (1232): grande charte d'apparat, jadis scellée sur double queue (cf. supra 3.2.1. n° 3).



Ill. 3 – Charte épiscopale de Metz

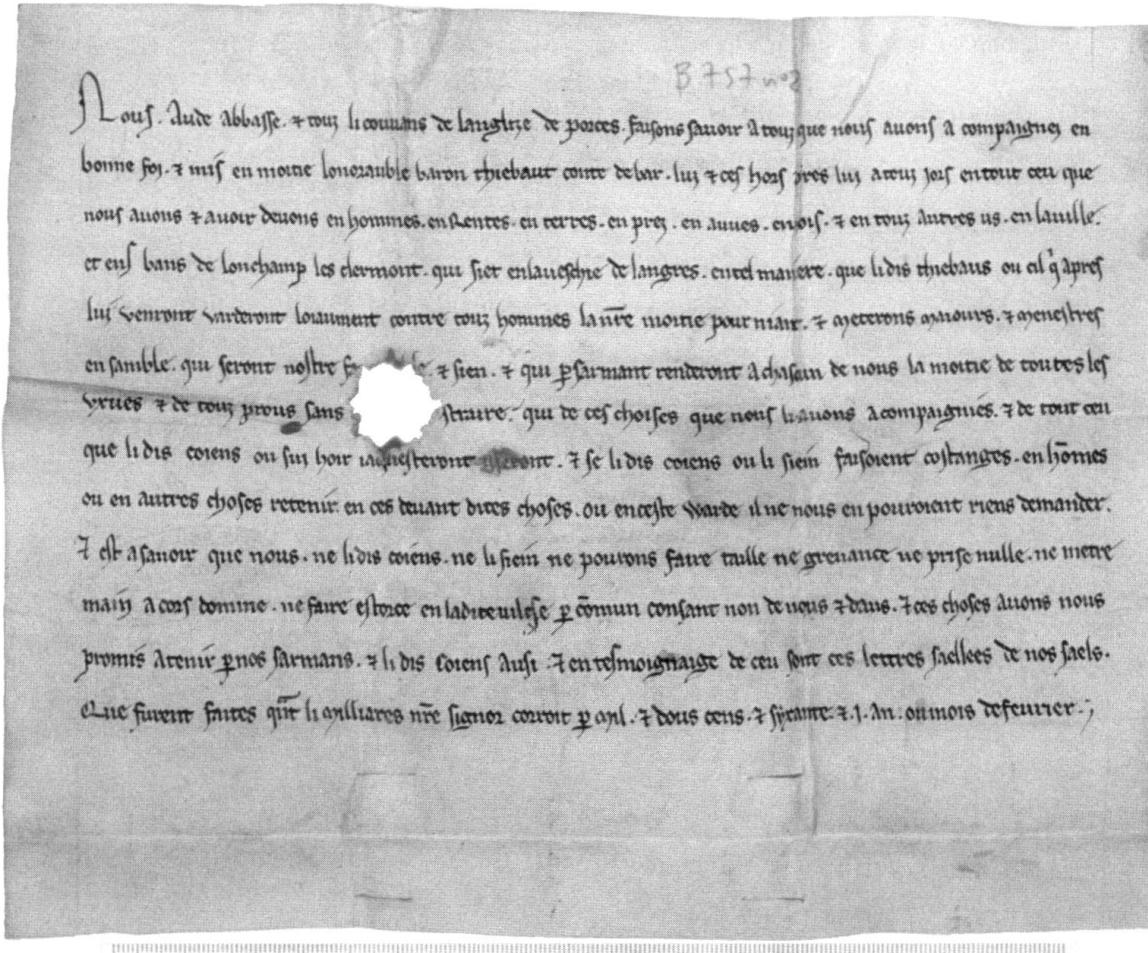
Ch. 180 (1261): petite charte cursive, mais néanmoins très dominée, sans marge à droite, jadis scellée sur double queue (cf. *supra* 5.3.6.).



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

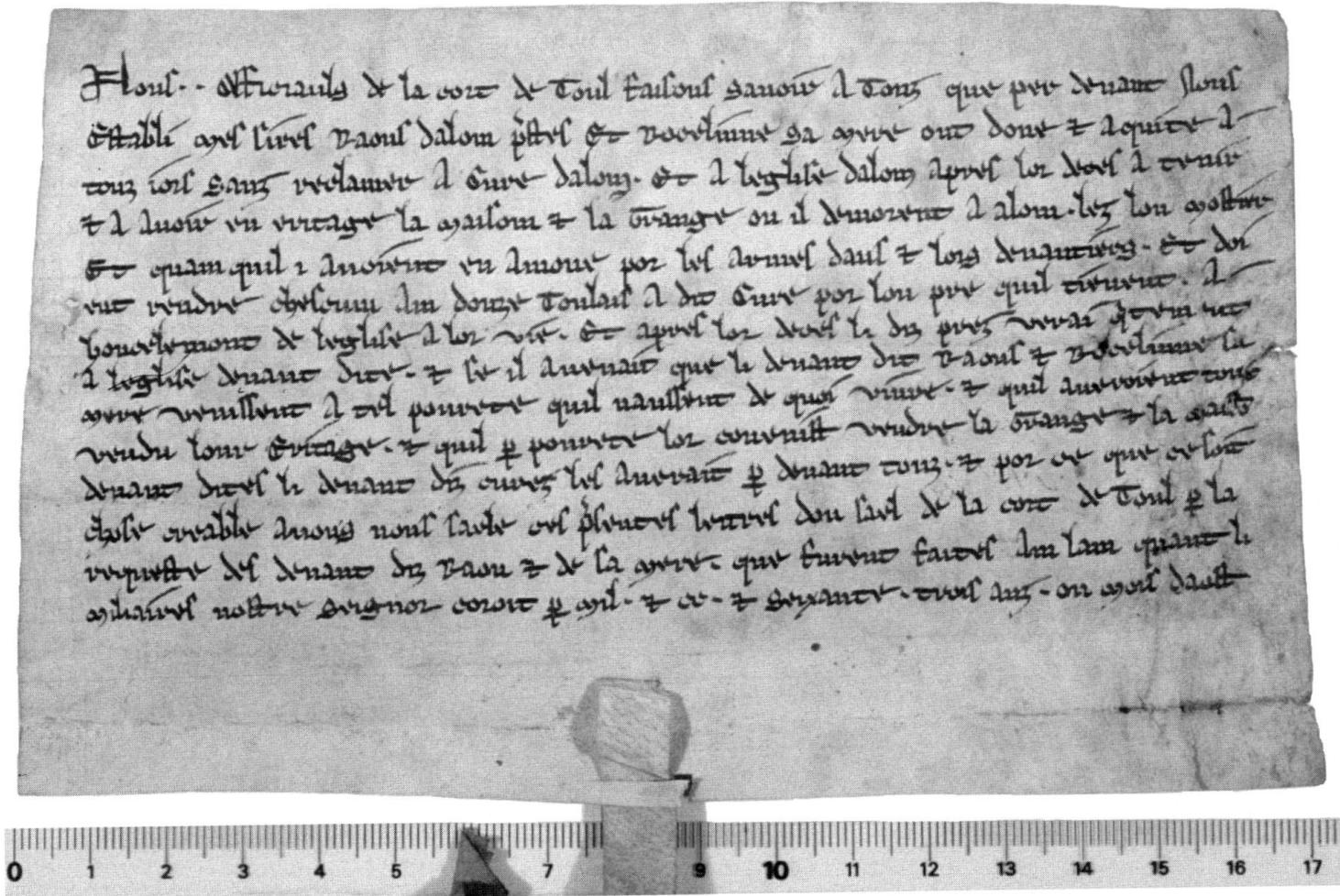
Ill. 4 – Charte épiscopale de Toul

Ch. 7 (1237) : charte soignée et ornée de l'évêque Roger, avec écriture livresque et des lignes tracées, scellée sur des lacs en soie (cf. *supra* 3.1.2.; 3.2.1. n° 1; éd. Gleßgen [en prép.]).



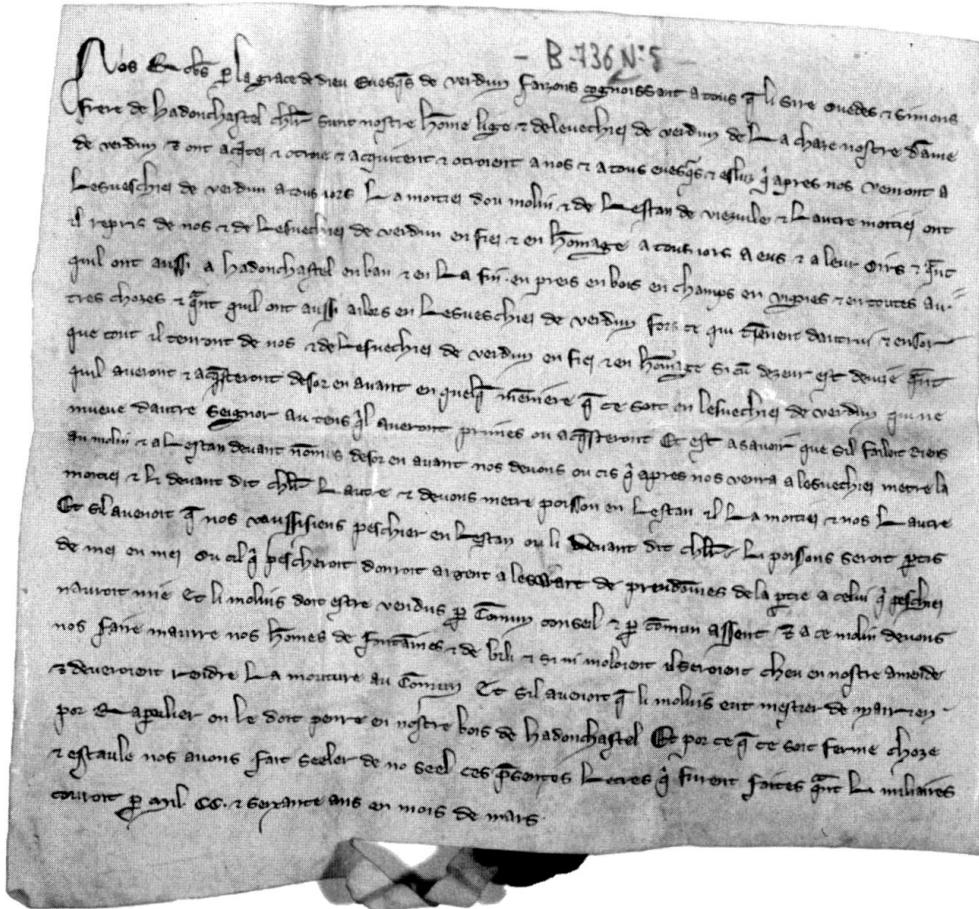
III. 5 – Charte épiscopale de Toul

Ch. 202 (1262) : charte de taille moyenne, soignée, avec écriture livresque et des lignes tracées, mais peu ornée, jadis avec deux sceaux sur double queue (cf. *supra* 5.3.5.).



III. 6 – Charte épiscopale de Toul

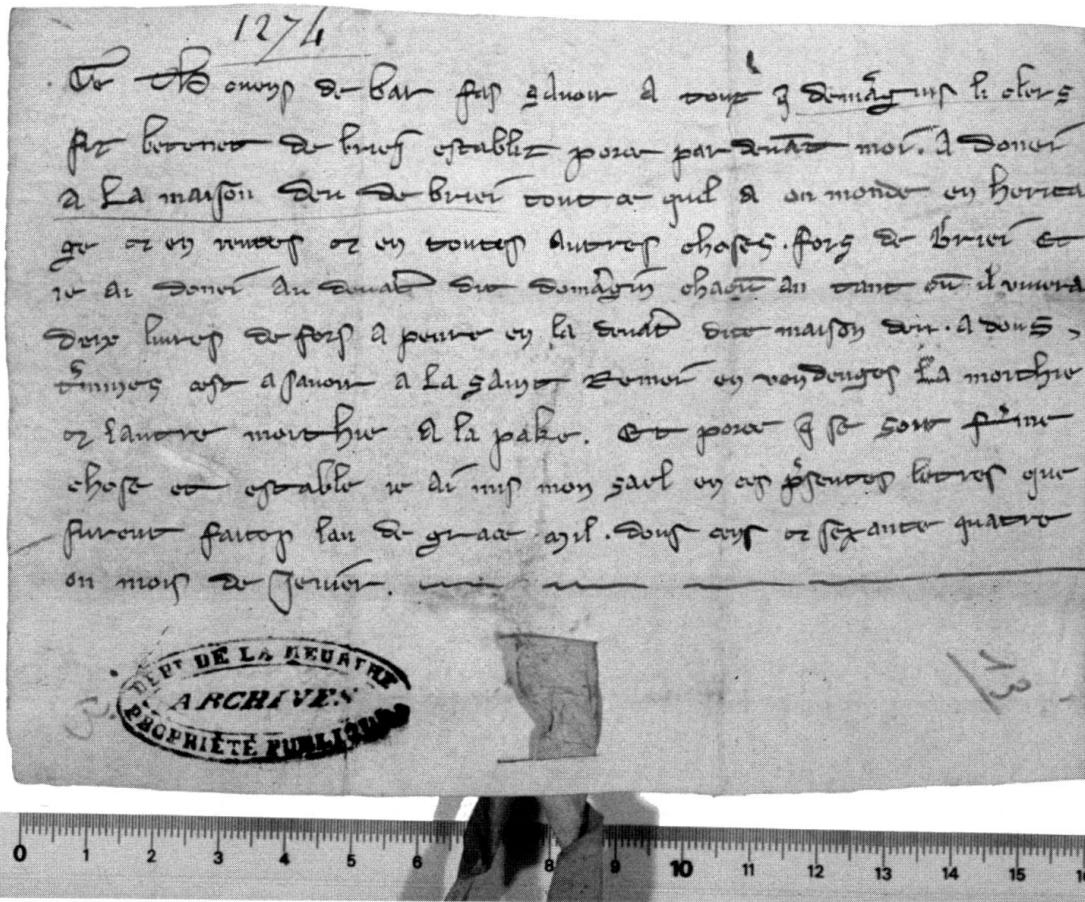
Ch. 236 (1263): charte de l'officialité, très cursive, mais avec des lignes tracées et une mise en page dans un rectangle parfait, scellée sur double queue (cf. *supra* 3.2.1.).



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18

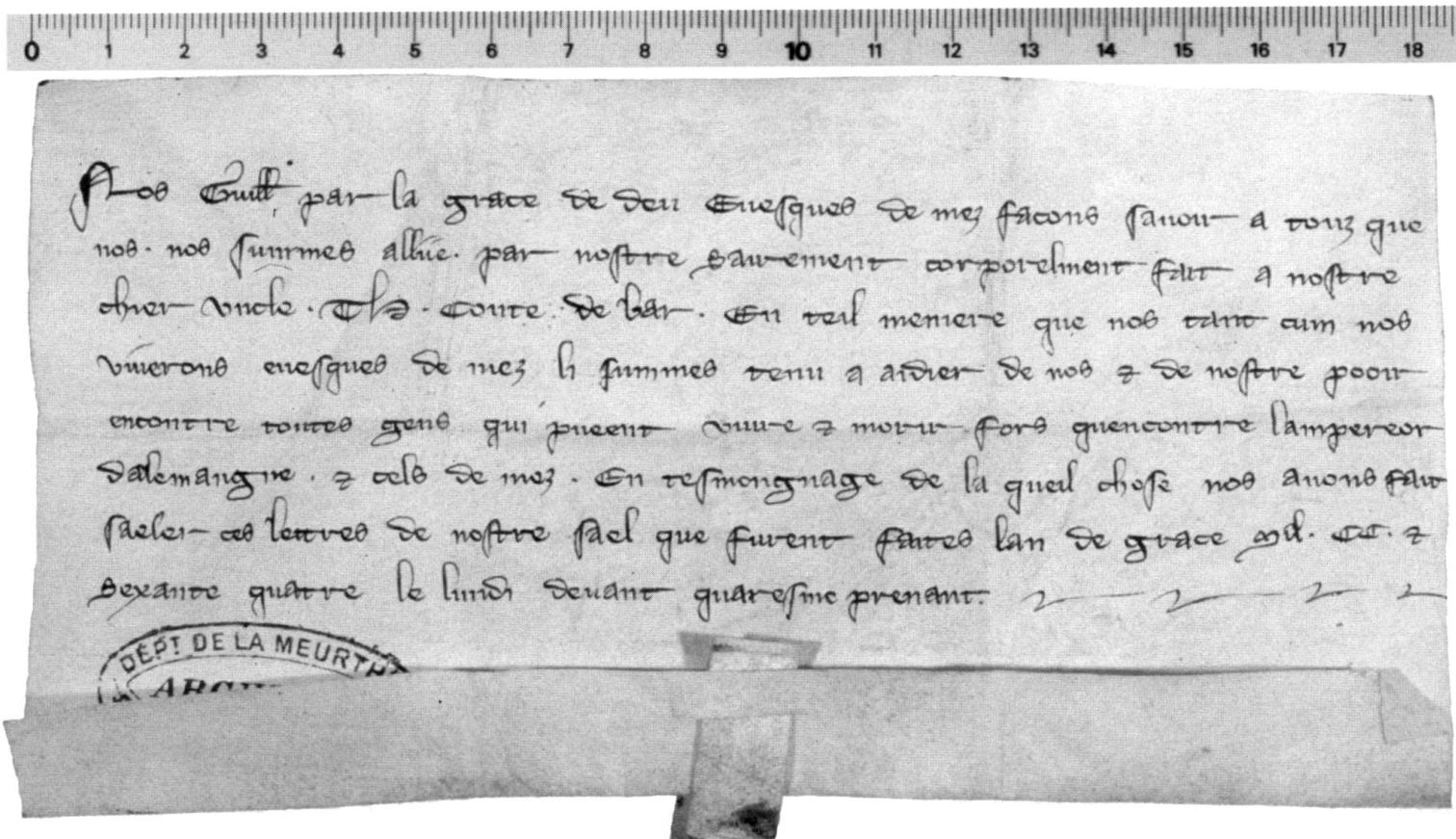
III. 7 – Charte épiscopale de Verdun

Ch. 175 (1260): charte de taille moyenne, mais cursive et peu ornée, toutefois soignée, dominée et avec une mise en page rectangulaire, scellée sur simple queue (cf. *supra* 3.2.1. n° 5).



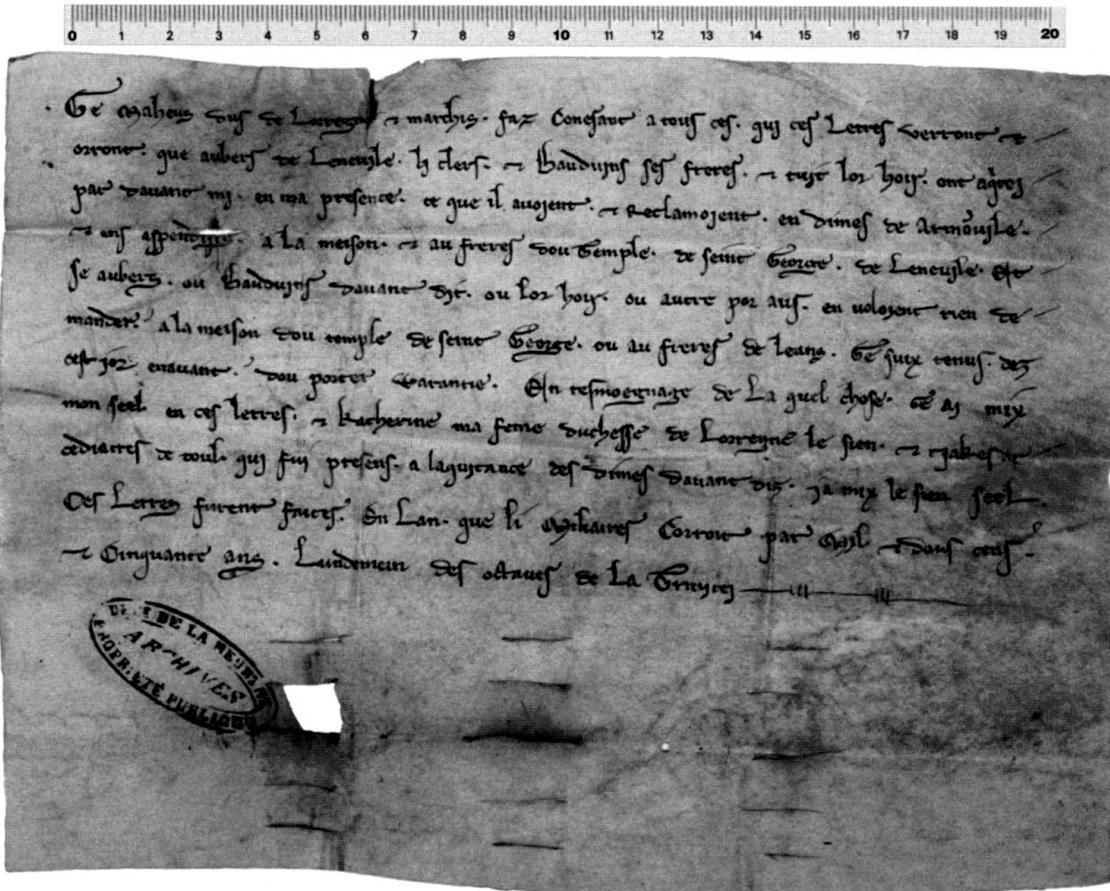
III. 8 – Charte de la chancellerie des comtes de Bar

Ch. 266 (1265): petite charte caractéristique pour cette chancellerie; cursive sans ornements, mais très dominée, lignes droites sans marge à droite, scellée sur double queue (cf. *supra* 5.3.2.).



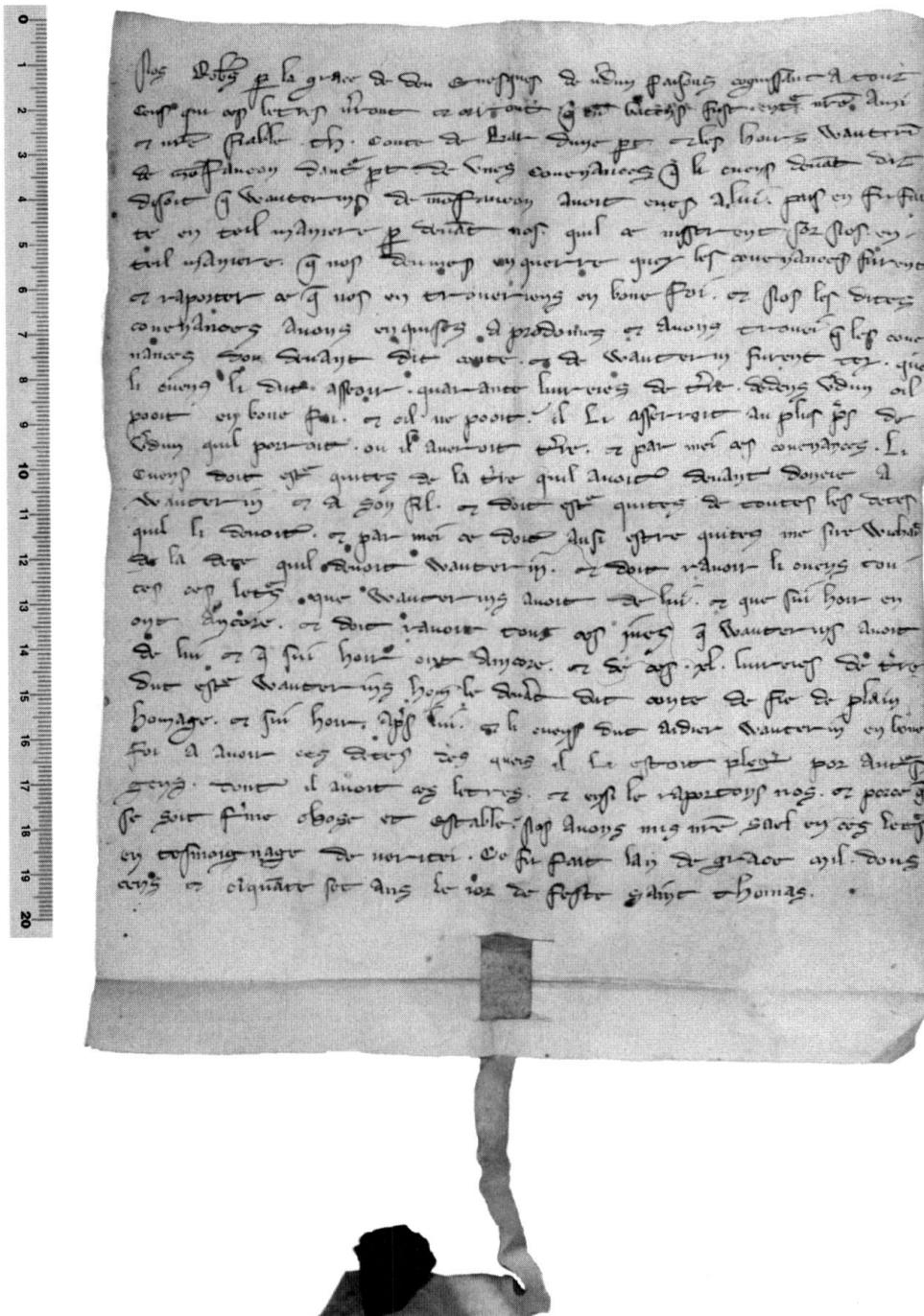
III. 9 – Charte de la chancellerie des comtes de Bar

Ch. 268 (1265): petite charte rédigée par le ‘scribe aux cygnes’, scellée sur double queue
(concernant ce scribe, cf. *supra* 4.4.2. n° 2, ch. 160).



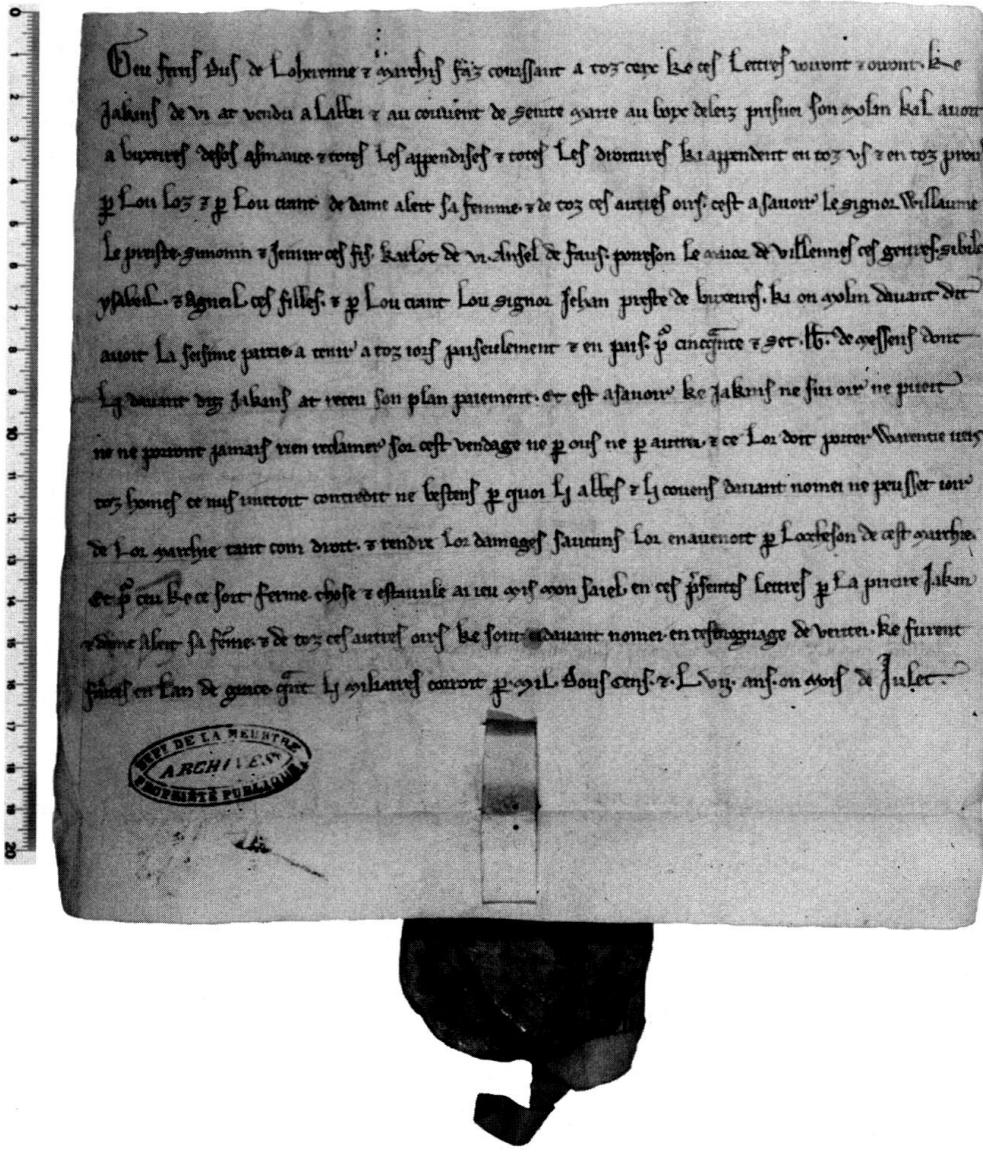
Ill. 10 – Charte de la chancellerie des ducs de Lorraine

Ch. 71 (1250) : charte de taille mineure, moins cursive que les chartes comtales, avec une marge à droite bien définie, jadis avec trois sceaux sur double queue (cf. *supra* 5.3.4. n° 2).



Ill. 11 – Chartre de la chancellerie des ducs de Lorraine

Ch. 134 (1257): charte plus importante et plus cursive, sans marge à droite; l'écriture reste toutefois très professionnelle et dominée, les lignes sont légèrement ondulées, mais bien espacées; scellée sur double queue (cf. *supra* 3.2.1. n° 6).



III. 12 – Charte de l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois

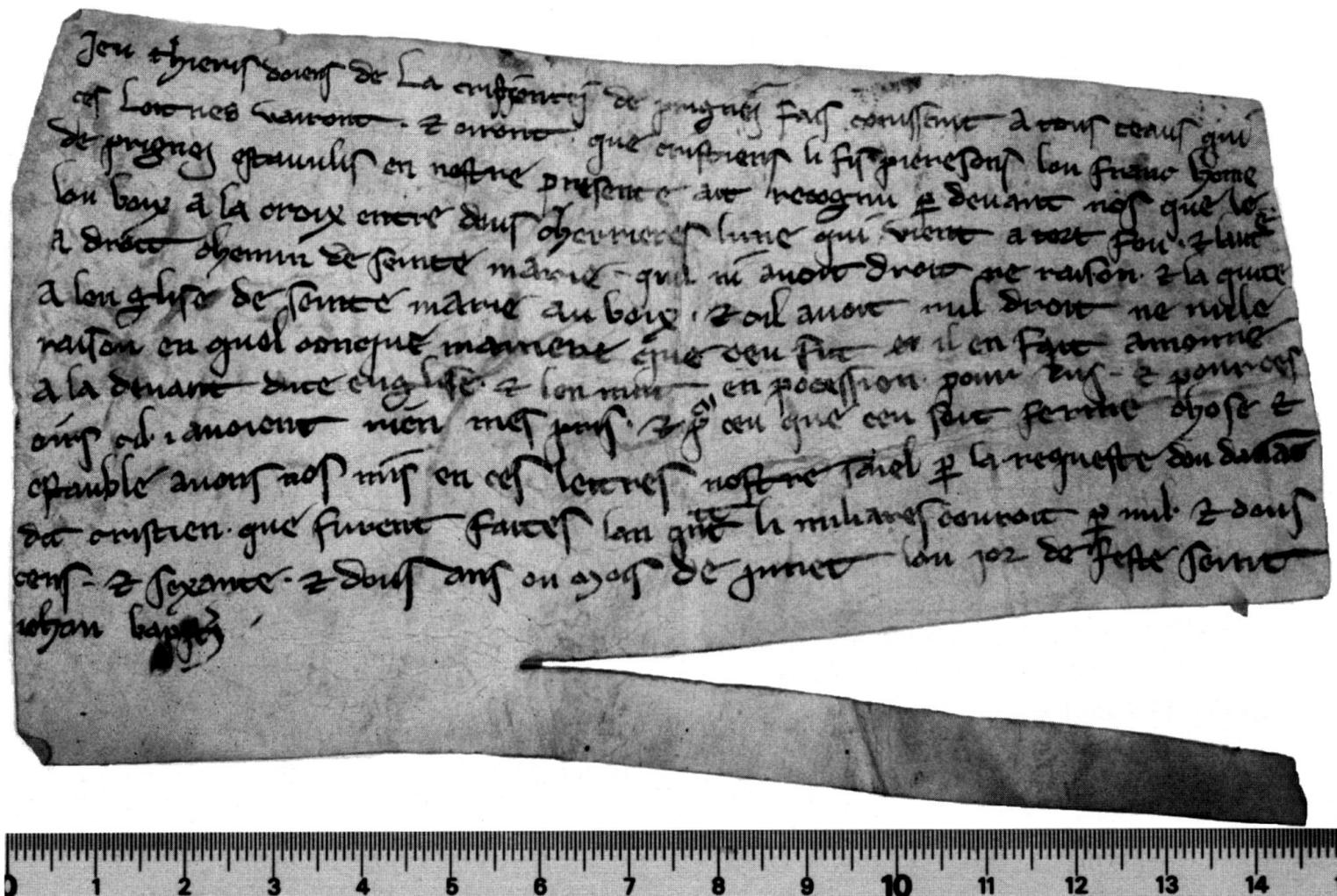
Ch. 131 (1257): exemple d'une charte abbatiale très soignée, avec des lignes tracées, mais plus simple que les chartes épiscopales ; scellée sur double queue (cf. *supra* 3.2.2. n° 1, a ; éd. et brève analyse linguistique, Gleßgen 2001).

Comme chose soit atoz q̄ li abes ⁊ li chapitres de salinuas. at laissie a virion
 ⁊ huillon les douz freres de geulise les anfanz bertran bachelier. xiiii. iornas
 de tre treisse. en la fin de geulise. ⁊ a loz ours. pmi. xii. d. de tens. ⁊
 ii. humas de blef. lun d'auoine. lauter de froment. ⁊ sil ne pareuent a roz
 nomer a la feste sent remi. aguulise en la maison de salinuas. q̄ lon se tan
 roit a la terre. ⁊ ce q̄ sus auerort. Si est ensi deuisee. qau tramble en
 at. iii. iornas. un p̄ lui. ⁊ iii. ensemble. ⁊ en la uoie de higmcort en ar
 v. iornas. ii. d'une part. ⁊ iii. d'autre. ⁊ en la uoie de marsal. ii. iornas.
 apres la tre les voves. ⁊ en la uoie de don nerers. as genouires. en at
 ii. iornas. Ci at mis li abes ⁊ li couenz de salinuas son sael. en tenuage
 nage de verite. lon q̄ li miliaires corront p. o. ⁊ cc. ⁊ xxviii. any.



Ill. 13 – Charte de l'abbaye de Salival

Ch. 2 (1234) : exemple d'une charte abbatiale plus simple ; jadis scellée sur simple queue qui a été arrachée
 (cf. *supra* 3.2.2. n° 1 ; éd. et présentation des critères d'édition, Gleßgen 2005, 94-100).



III. 14 – Charte de l'église de Prény

Ch. 207 (1262) : charte rédigée sans doute par le prêtre de Prény ; exemple d'un rédacteur mineur : écriture mal dominée, pas d'espace entre les lignes, pas de respect des marges, jadis scellée sur simple queue (cf. supra 4.4.5.).